54e année — Numéro 69 MONTREAL Mardi, 29 Novembre 1881 Deux cents le numéro

La Minerve

ABONNEMENTS

Ville : - - - - $6.00 d'avance
Campagne : - - - - $5.00 "
Etats-Unis : - - - - $5.00 "

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

ANNONCES

Par ligne, 1ère insertion, - - - 10 cents
" insertion subséquente, - 5 cents
A long terme, conditions spéciales

TELEGRAPHIE

(Service spécial de LA MINERVE)

CANADA

La nouvelle ligne de steamers

Halifax, 28—Une dépêche reçue en cette ville annonce que le premier steamer de la ligne qui a entrepris de faire le service entre le Canada et le Brésil, *Le Comte d'Eu*, est parti de Rio Janeiro pour Halifax le ... Il fera escale à Bahia, Pernambuco, Maranham, Para, Saint-Thomas et arrivera ici vers le milieu du mois prochain.

Immigration

Ottawa, 28—La semaine dernière un grand nombre d'immigrants suédois sont arrivés en cette ville. Ils se sont tous établis à Cobden, sur l'Ottawa, où résident déjà plusieurs de leurs compatriotes.

Exportations

Pendant le mois d'octobre les exportations du Canada ont atteint le chiffre de $13,628,512.

Navigation

Les ingénieurs du gouvernement font rapport qu'il est possible de rendre la rivière Du Lièvre navigable de Buckingham aux Grandes Chutes.

On va commencer les travaux sous peu et cette entreprise procurera de grands avantages aux expéditeurs de bois et aux propriétaires de mines de phosphate.

Mines de phosphates

L'exploitation des mines de phosphate dans le comté d'Ottawa prend plus d'importance de jour en jour.

On dit que cinq cents hommes seront employés à l'exploitation des mines de High Rock, dans le township de Portland, cet hiver.

Les travaux sont poussés activement aux mines du lac Tomaso par la compagnie française et M. Haycock. On prétend que ces mines sont encore plus riches que celles de High Rock.

Incendie

Québec, 28—Ces jours derniers un incendie a détruit la maison ainsi que la grange et les écuries de M. Achille Emond, cultivateur de Notre Dame de Laterrière, dans le comté de Chicoutimi. Cinq chevaux de prix, vingt-cinq bêtes à cornes et soixante-sept moutons ont péri dans les flammes.

ETATS-UNIS

Le message du président

New-York, 28—Une dépêche de Washington au *Times* mande ce qui suit :

« Le président a recueilli une foule de renseignements et s'est mis à l'œuvre pour préparer son message au congrès. Il ne lui reste que fort peu de temps pour accomplir ce travail et on dit qu'il ne fera pas imprimer le message, mais qu'il transmettra son manuscrit au congrès. Dans ce cas, on n'en connaîtra la teneur que lorsque le greffier du sénat en fera la lecture. »

Billard—Victoire de Joseph Dion

New-York, 28—Les dernières parties qui ont terminé le grand tournoi de billard ont été jouées avant-hier au soir.

Dion a battu Carter par 200 points contre 154 ; moyenne 3-17-61.

Schaefer a battu Sexton par 200 points contre 172 ; Sexton a battu Daly par 200 contre 181, et Schaefer a battu Daly par 200 contre 187.

Joseph Dion, le célèbre joueur de billard canadien qui n'a perdu que deux parties et en a gagné sept, a remporté le premier prix de $1,000 et le magnifique fusil monté en diamants destiné au vainqueur.

Schaefer a gagné six parties et en a perdu trois, et a, par conséquent, remporté le deuxième prix.

Sossom a gagné cinq parties et en a perdu trois ; Sexton a gagné trois parties et en a perdu six ; Daly en a gagné quatre et perdu trois ; Gallagher en a gagné quatre et perdu cinq ; Heiser a gagné deux parties et en a perdu sept ; Carter en a gagné quatre et en a perdu cinq ; Morris a gagné quatre parties et en a perdu cinq ; Wallace en a gagné cinq et perdu quatre.

Chemin de fer sonterrain

New-York, 28—Les commissaires chargés de s'enquérir s'il serait possible de construire un chemin de fer sous la rue Broadway se sont réunis hier.

M. A. B. Mullet, autrefois ingénieur en chef du département du Trésor, a déclaré que le coût du chemin serait de $2,000,000 par mille environ et que les dommages causés à la propriété seraient encore plus élevés.

La question péruvienne

Une dépêche de Washington mande ce qui suit :

« On dit que le gouvernement va protester contre la ligne de conduite que le Chili a adoptée vis-à-vis le Pérou et déclarer explicitement qu'il ne souffrira pas que le Pérou soit privé de tous ses droits.

On a transmis à MM. Hurlbut et Kilkpatrick de nouvelles instructions qui leur feront comprendre clairement l'attitude qu'ils doivent prendre vis-à-vis chaque gouvernement.

La dépêche ajoute que M. Blaine va prendre des mesures pour que la position du gouvernement américain soit bien comprise, tout en évitant de provoquer une guerre entre le Chili et les Etats-Unis. »

EUROPE

Tentative d'assassinat

Saint Petersbourg, 28—Avant-hier, un jeune homme, prétextant des affaires urgentes, a sollicité une audience du général Tcherenne qui présidait la commission chargée de mitiger les sentences des exilés politiques.

En entrant dans les appartements du général il a fait feu sur lui, mais sans l'atteindre, l'arme ayant dévié. Le général l'a désarmé aussitôt et il a avoué qu'il n'était que l'instrument d'une autre personne.

La dette de la Turquie

Londres, 28—On lit ce qui suit dans le *Times* :

« La Porte est si anxieuse de conclure des arrangements avec les porteurs de ses obligations qu'on craint que, pour obtenir le consentement de la Russie, elle ne l'autorise à percevoir les impôts dans certaines provinces afin de lui payer l'indemnité qu'elle réclame.

Négociations entre la Russie et la Turquie

Londres, 28—Une dépêche de Vienne mande ce qui suit :

« Les négociations entamées dernièrement entre la Russie et la Turquie au sujet de l'indemnité de guerre réclamée par la Russie ne sont qu'un prétexte pour cacher des négociations plus sérieuses touchant la cession de l'Arménie turque à la Russie.

Depuis deux semaines Nedim Pacha et le Sultan se consultent tous les jours et l'ambassadeur russe est mis au courant de ce qui se passe.

La Russie propose qu'on lui cède une partie du territoire de l'Arménie et promet de renoncer à sa réclamation et de protéger les autres provinces de la Turquie contre l'invasion étrangère.

Traité de commerce entre la France et les Pays-Bas

Paris, 28—Le traité de commerce entre la France et les Pays-Bas a été signé hier.

Protestation

Madrid, 28—On dit que les évêques qui siégent au sénat ont l'intention de protester contre le projet de loi touchant le mariage civil et ensuite de sortir en corps de la salle des séances.

Duel

Paris, 28—Le prince Murat, qui avait provoqué le baron Vaux en duel, parce que celui-ci avait publié un article injurieux à son adresse dans le *Triboulet*, a été blessé légèrement par son adversaire.

Ravages du choléra

Alexandrie, 28—Le choléra sévit toujours à Jeddah et à La Mecque.

Expédition dans les mers arctiques

Londres, 28—Aujourd'hui on va demander au président de la société des géographes de faire des instances auprès du gouvernement pour qu'il envoie au plus tôt une expédition dans les mers arctiques à la recherche de la *Jeannette*.

Petite Gazette

Un bon conseil—Pourquoi ne pas faire usage d'un remède que tous les médecins du Canada proclament le meilleur pour la dispepsie, l'indigestion et les maladies de l'estomac, plutôt que d'acheter des remèdes de charlatan, dont le seul mérite est dans un titre prétentieux ou dans une annonce ronflante. La Maltopepsyn est un jus qui fournit à celui qui souffre de la dispepsie exactement l'élément qui lui fait défaut pour sa digestion. La Maltopepsyn est une poudre agréable au goût, dont l'effet est certain et qui se prend à petites doses. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Aux victimes du catarrhe—A ceux qui souffrent du catarrhe ou de l'asthme, nous disons, procurez-vous du tabac pour catarrhe, le seul préparé par J. Gardner, chimiste, de Montréal.

La boîte ne coûte que 25 cts et la guérison est certaine.

Le dépôt principal est dans le bloc Albert Hall, No 54, rue Radegonde.

Pelleteries—Nous attirons l'attention de nos lecteurs et du public en général, sur le magnifique assortiment de fourrures, pelleteries, etc., qui sont étalées au magasin de MM. Lorge et Cie, No. 21 rue Saint-Laurent. Cette maison existe depuis 1852. Elle s'est fait une bonne réputation par ses ventes rapides et les profits légers qu'elle réalise. Nous pensons que ces titres sont de nature à assurer leur succès pour l'avenir.

Avis aux mères—Les enfants sont l'idole des mères, l'orgueil des pères ; ils vous sont confiés pour que vous les guidiez et les protégiez et que vous les mettiez en état de remplir des charges d'honneur et de confiance. Si vous sentez comme il convient la responsabilité de votre mandat et si vous voulez en rendre les devoirs aussi légers et agréables que possible, ne permettez pas au plus léger rhume de s'attacher aux chers petits, même un seul jour, si vous ne voulez voir apparaître dans la nuit le croup, ce destructeur si redouté des enfants. Quelques doses de l'Elixir de Downs, prises à propos, chasseront le croup aussi bien que la coqueluche, la bronchite, et toutes les affections de la gorge et des poumons.

—MM. J. W. Lamontagne et Cie, No 259 rue Saint Laurent, informent le public que leur genre de pardessus pour la façon, l'étoffe et la durée ne peuvent pas être surpassés.

—Grande assemblée politico-pelleterie tous les jours jusqu'au jour de l'an chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte-Catherine, Montréal.

De nouveau à la mode—Le vison revient de mode comme par le passé ; grand nombre de Dames de la ville et de la campagne se choisissent en vison ce qu'il y a de plus beau. On remarque surtout ce fait chez Chs Desjardins et Cie, près de MM. Pilon et Dupuis frères, rue Sainte-Catherine.

C'est l'article—Demandez à votre épicier les allumettes de Salon sans souffre, de E. B. Eddy. Préparées avec un soin spécial, elles ne répandent aucune odeur malsaine en faisant explosion, qualité qui les rend uniques dans leur genre. Il faut les essayer pour apprendre à les apprécier.—Voir l'annonce dans une autre colonne.

—La police se plaint que trop de monde va chez Chs Desjardins et Cie, là où ils vendent tant de pelleteries.

La circulation publique en souffre sur la rue Sainte-Catherine, surtout aux Nos 601, 637 et 639.

—MM. J. W. Lamontagne et Cie, viennent d'ouvrir un assortiment magnifique de tweeds anglais, écossais, et canadiens, qui seront façonnés à ordre dans le dernier genre, au No 259 rue Saint Laurent.

Candidature—M. Chs Desjardins, marchand de fourrures se présente pour vendre une immense quantité de fourrures à des prix qui défient tout opposition. C'est au pôle du monde, rue Sainte-Catherine, 601, 637 et 639.

Peintures—M. M. Denis, tout en remerciant bien cordialement ses nombreuses pratiques et le public en général, tant de la ville, que de la campagne, de l'encouragement qu'il en a reçu depuis l'ouverture de son nouveau magasin, annonce qu'il a maintenant un assortiment complet de peintures de toutes sortes, ferronneries, blanchissoirs, et pinceaux etc.

Les pratiques et le public en général trouveront, toujours à son magasin le plus bel assortiment de blanc de plomb, nouvellement acheté dans nos meilleures manufactures. Ses pratiques seront servies à la lettre. Les effets seront portés à domicile sans frais de charge. Une visite est sollicitée, M. Denis, 300½ rue Saint-Laurent.

—Plus de deux cents mille piastres de pelleteries.—Ce qu'il y a de mieux et à bon marché. Vouloir faire un choix, c'est se troubler la tête. Allez chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte-Catherine.

Hâtez-vous—C'est aujourd'hui le temps, pour ceux qui veulent sauver de l'argent, d'aller à l'établissement de teinturerie, mû par la vapeur, de James Mitchell, No. 38, rue Sanguinet, et à ses succursales 1367½ rue Sainte Catherine, 196 rue Saint Laurent et 4716 rue Craig.

Un argument sans réplique—« Allons, mon ami, disait un médecin à un patient irlandais, du courage, il nous faut tous mourir une fois. » « C'est justement ce qui m'affecte le plus, répondit Pat, si au moins, on mourait plusieurs fois, vous me verriez plus courageux. » Les dames qui ne peuvent s'acheter qu'un seul chapeau par saison, devraient aller s'en choisir un beau chez T. J. Dawson, au No 230, rue Saint Jacques. j—56

—C'est incroyable, il faut voir la quantité de pelleteries qu'il y a chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte-Catherine, pour le croire. C'est vraiment extraordinaire.

Le ver solitaire—M. W. Hart, domicilié au No 128 rue Amherst, dit, en parlant du grand remède allemand du Dr Smith, que d'après son expérience il s'est produit un résultat favorable après la deuxième dose. Tout autre remède dont il avait fait usage avant cette dernière époque, a été parfaitement inutile.

Charles Blaise, demeurant au No 354 rue Plessis, dit à qui veut l'entendre : « La meilleure médecine pour les vers, dont vous puissiez faire usage est celui du Dr. Smith ; ce remède a accompli des prodiges dans ma famille.

Madame Shirlow, No 130 rue Nazareth, dit que ce remède a accompli des merveilles chez son jeune enfant ; elle ne voudrait plus maintenant s'en passer.

Le remède allemand contre les vers du Dr Smith détruit les vers chez les enfants et les adultes, sans l'aide d'aucune autre médecine.

Prix, 25 cts en vente dans toutes les pharmacies. Si vous ne le trouvez pas chez votre pharmacien, adressez-vous à notre bureau, au No 663 rue Craig. 67c

Souvenirs de l'exposition—Un des objets qui a attiré le plus l'attention des visiteurs pendant l'exposition, est ce merveilleux petit instrument auquel on a donné le nom d'orguinette. Les demandes faites pour entendre ses mélodieux accords étaient si nombreuses qu'elles laissaient dans l'ombre les pianos exhibés dans le voisinage de ces instruments. Les agents pour la vente des orguinettes, MM. A. & S. Nordheimer, en disposent chaque jour d'un grand nombre. Il s'agit de se transporter au No 211, rue Saint-Jacques pour se convaincre du fait et aller admirer ce nouvel instrument de musique. 16j

L'Agence pour l'*Association des cultivateurs de vignes du Canada* vient de transporter son bureau au No. 75½ de la rue Craig, où elle s'est ménagé des voûtes supérieures, pour l'emmagasinage des vins canadiens de Cooksville. Elle a reçu dernièrement son assortiment du printemps ; entr'autres, le Madère (vin excellent), le Savigny, (vin riche et moelleux), le Sauterne le Delaware, Catawba, le Mataro, le Vin de Porte et de Xénès.—J. HAZWOOD, Agent.

Brillant triomphe de la Science

Des milliers de personnes ont été guéries d'affections pulmonaires et de catarrhe nasal au moyen du spiromètre du Dr M. Souvielle, qui est employé dans les principaux hôpitaux d'Europe. Les directions pour s'en servir sont envoyées par la malle et l'instrument expédié à toute adresse. Médecins et patients sont invités à essayer cet instrument au bureau, à Montréal.

Adressez-vous, pour détails, à M. Souvielle, ex-assistant chirurgien dans l'armée française, 13 carré Philippe.

FINANCE—COMMERCE

TEMPERATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No 242, rue Notre-Dame, 28 Nov. 1881.

A. M.	1 P. M.	6 P. M.
3o	12o	13o
Maximum	Minimum	Moyenne
14o	zéro	7o

D'après la marque du baromètre.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
30 48	30 52	30 48

QUANTITE DE FARINE inspectée durant la semaine finissant le 26 Nov. 1881 :

	Quarts
Extra superfine	30
Extra du printemps	275
Superfine	94
Fine	165
Moyenne	35
Recoupes	83
Rejetée	8
	690

L. A. BOYER,
Inspecteur de Farine.

—La semaine dernière il y a eu cent vingt-trois faillites aux Etats-Unis et en Canada, deux de plus que la semaine précédente.

Il y a eu 29 faillites dans les Etats du milieu, 9 de moins que la semaine précédente ; 23 dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, une de moins que la semaine précédente ; 23 dans les Etats du Sud, même diminution ; 26 dans les Etats de l'Ouest, neuf de plus que la semaine précédente ; Californie et les territoires, 14, augmentation de 3 ; Canada, 8, augmentation de 3.

—Samedi dernier, MM. James Tester Cie, de Montréal, ont expédié de Québec à Chicago, par le chemin de fer du Grand Tronc, 18,694 livres de sucre d'érable valant $9,495 52.

—Voici l'état des revenus de la compagnie du chemin de fer « Great Western » pendant la semaine qui s'est terminée le 18 de novembre :

Pour le transport des voyageurs, $31,599 ; transport de marchandises et du bétail, $69,093 ; malles et divers, $4,394. Total, $105,086.

Pendant la semaine correspondante l'année dernière, les revenus se sont élevés à $109,087.

—La maison James Dalgliesh Cie, de Liverpool, a suspendu ses paiements.

—La Banque impériale d'Allemagne a réduit le taux de l'escompte à cinq pour cent et le taux de l'intérêt sur les prêts à six pour cent.

—Les prix extraordinairement élevés des denrées nécessaires à l'existence à New-York excite la crainte de bien des habitants de cette ville. Les fruits et les légumes conservés ont haussé de 80 à 100 pour cent ; la farine a haussé de $2 par baril, le sarrazin, cent pour cent. Le savon a haussé de plus d'un centin par livre, l'amidon, deux centins ; le ris, un centin ; les raisins secs, deux centins ; le jambon, deux centins, le beurre est 45c la livre ; le fromage est bon marché par suite de l'arrêt dans l'exportation ; la volaille est un peu plus chère ; les œufs se vendent huit pour vingt cinq centins ; le porc frais est à 12 centins la livre et le *porter house steak* près de 30 centins la livre. Les pommes de terre valent $3 55 le baril et les oignons $6. Comment faire bouillir la marmite est le problème universel. Les intermédiaires veulent tous devenir promptement riches, et demandent le double de leur profit ordinaire.

—Le gouvernement d'Ontario va, paraît-il, adjoindre au département de l'agriculture, un bureau de statistiques ; on annonce que le champ couvert par ces statistiques sera très étendu. Elles comprendront les produits de l'agriculture, des forêts et des mines, les expéditions de bétail et de produits des laiteries, les recherches entomologiques, etc. Ce bureau recueillera aussi de première main des informations exactes au sujet des épizoties et des diverses maladies des grains lorsque ces accidents se produiront dans une localité. Les renseignements obtenus seront classés avec soin et publiés dans un rapport annuel. Le bureau aura peut-être encore et même probablement d'autres attributions, mais pour le moment on n'en a pas le détail. Un acte constituant ce bureau sera proposé à la législature à sa prochaine session.

—Cotes des marchés de Chicago :

Blé, $1.23½ pour livraison en novembre ;
$1.24½ pour janvier ;
$1.25 pour février.

Maïs, 58c pour novembre ;
58c pour décembre ;
58½c pour janvier.
59c pour février ;
63½ à 63¾c pour mai.

Avoine, 44½c au comptant ;
44 pour décembre ;
43c pour janvier ;
45¾c pour mai.

Lard, $17.35 à $17.37½ pour janvier ;
$17.55 à $17.57½ pour février ;
$17.77½ pour mai.

Marché de New-York

Blé de Chicago, $1.34 à $1.35 ; de Milwaukee 1.35 à $1.36 ; blé roux No 2 $1.38¾ au comptant et pour novembre, $1.38½ à $0.50 pour livraison en décembre ; $1.41⅛ pour janvier ; $1.44½ pour février.

Maïs, 67c à 68 au comptant ; 67⅛c pour décembre ; 69⅝ pour janvier ; 71c pour février.

—Prix des farines sur le marché en gros à Montréal :

Supérieure extra, $6 05 à $6.10.
Extra superfine, $6.00 à $0.00
Fancy, $5 95 à 0.00.
Extra du printemps, $5.95 à $6.00
Superfine, $5.60 à $5.70.
Forte pour boulangers, $6.50 à $6 75.
Forte de Boulangers, Américaine, $7.50.
Fine, $5.00 à $5.10
Moyenne, $4 10 à $4.35.
Recoupes, $3 60 à $3 65.

MARCHÉ DE LIVERPOOL

LIVERPOOL. Par 100 lbs.	26 Nov. 5.00 p.m. s.	d.		s.	d.	28 Nov. 5.00 p.m. s.	d.		s.	d.
Farine	10	6	à	13	0	10	6	à	13	0
Blé du Printemps	9	10	à	10	8	9	10	à	10	8
Rouge d'hiver	10	6	à	11	0	10	6	à	11	0
Blanc do.	10	7	à	10	11	10	7	à	10	11
Club	10	11	à	11	4	10	11	à	11	4
Blé d'inde, (nouveau)	5	11	à	0	0	5	11	à	0	0
Do (vieux)	0	0	à	00	0	0	0	à	00	0
Orge	5	2	à	00	0	5	2	à	0	0
Avoine	6	4	à	0	0	6	4	à	0	0
Pois	6	10	à	0	0	6	10	à	0	0
Lard	75	0	à	00	0	75	0	à	00	0
Saindoux	57	6	à	00	0	57	6	à	00	0
Viandes fumées	48	0	à	49	0	48	0	à	49	0
Suif	40	6	à	00	0	40	6	à	00	0
Bœuf	00	0	à	00	0	92	6	à	00	6
Fromage	55	0	à	00	0	55	0	à	0	00

$17,000.00.

Corporation de la Ville d'Iberville.

Débentures à Coupons enrégistrées à 6 pour cent. Remboursables dans Vingt-Cinq ans.

La Corporation de la ville d'Iberville demande par les présentes des offres pour les débentures susdites jusqu'au montant de **dix-sept mille piastres** ($17,000.00). La dite corporation se propose d'émettre des débentures à Coupons par parts de **Cent piastres** ($100.00) pour rembourser. L'intérêt sera payable semi-annuellement. Le fonds d'amortissement sera de **deux pour cent** par année.

On ne recevra aucune offre au-dessous du pair.

Les soumissions seront adressées au soussigné jusqu'au **Six Décembre** prochain.

J. B. H. BEAUREGARD,
Secrétaire-Trésorier C. V. I.
Iberville, 16 Novembre 1 69

Vous n'avez plus besoin d'aller à New York pour acheter vos meubles

Vous épargnerez quarante pour cent en achetant vos meubles chez

P. CHARBONNEAU
11, rue Sainte Radégonde
(*Ci-devant de la MAISON de M. ROUX, de New-York*)

La seule maison à Montréal où vous pouvez vous procurer des meubles du dernier goût de Paris, Londres et New York.
Les fashionables qui visiteront notre établissement se convaincront que notre nouveau système de capitonner les meubles est le plus élégant et ne se trouve pas ailleurs.
Toute commande exécutée promptement.

G. E. THOMPSON
FABRICANT
D'Etampes en Caoutchouc
DE TOUTES SORTES,
No. 234 Rue Notre Dame
MONTREAL.
AGENTS DEMANDÉS.
Envoyer 25 cts pour le Catalogue et la Liste des Prix.

Argent à Prêter
A 6 POUR CENT
Sur première hypothèque.
S'adresser à M. GARAND, Notaire, 30, rue Saint Vincent.
Ou à F. LARIN et N. RENAUD, 11, rue Saint Pierre.
106

MICA

Nous avons toujours en magasin un assortiment complet de mica pour les marchands. Différents numéros.

41, Rue Saint Jean
55 tm W. J. MORRIS agent.

MALTOPEPSYNE !

Pour la Dyspepsie, l'Indigestion, etc.

Athlone, Ont., 20 janvier 1880.

« La "Maltopepsyn que j'ai eu de vous a surpassé toutes mes anticipations. Je m'en suis servi dans deux cas obstinés d'indigestion, et ce remède a agi comme un charme. »

C. McKENNA, M. D.

La *Maltopepsyne* n'est pas une médecine patentée (remède secret). La formule est imprimée sur l'étiquette qui se trouve sur chaque bouteille. En vente chez tous les chimistes.

HAZEN MORSE, Toronto,
185e Seul agent pour le Canada

ELIXIR
VEGETAL ET BALSAMIQUE
DE
N. H. DOWNS

Ce remède précieux est uniquement composé de substances végétales et n'a été découvert qu'après plusieurs années d'études pour découvrir la cause, les symptômes et les moyens de guérir

La consomption, la toux, les rhumes, le catarrhe, le croup, l'asthme, la pleurésie, l'influenza, l'enrouement, le crachement de sang, la bronchite

et toutes les affections de la poitrine et des poumons. Dans tous les cas où cet Elixir a été employé, son efficacité s'est toujours manifestée de manière à convaincre les plus incrédules que

La Consomption n'est pas incurable si on la soigne à temps. Au début la consomption n'est qu'une légère irritation de la membrane qui tapisse les poumons ; cette irritation se change ensuite en inflammation alors que la toux devient plus accentuée, mais un peu sèche ; puis la fièvre se déclare, le pouls devient agité, les joues se couvrent souvent d'une rougeur fébrile et les attaques de frissons deviennent plus fréquentes. L'Elixir, en faisant disparaître tous ces symptômes, agit de manière à chasser l'irritation et l'inflammation des poumons à la surface et finit par en débarrasser le système complètement. Il facilite l'expectoration, il guérit les surfaces ulcérées, soulage la toux et facilite la respiration. Il fortifie le système et en même temps abat la fièvre. Il est libre de toute substance narcotique ou astringente qui, par la nature de leurs propriétés, peuvent ruiner la santé du malade ; tandis que ce remède n'arrête jamais la toux subitement, mais en faisant disparaître la cause du mal, chasse la fièvre avant que la toux n'ait cessé complètement. En conséquence, lorsque la toux est disparue, le malade est guéri. Donnez votre adresse afin que l'on vous envoie une brochure contenant des directions détaillées pour la guérison des maladies pulmonaires. Prix, 25c et $1 par bouteille. En vente partout.

HENRY, JOHNSON & LORD, Propriétaires
MONTREAL, P. Q. 23a A C

LA CONSOMPTION
PEUT ÊTRE GUÉRIE

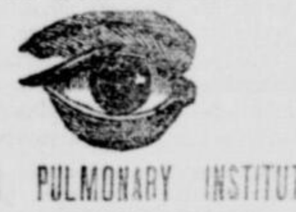

ONTARIO PULMONARY INSTITUTE
No 135, CHURCH STREET
(Vis-à-vis la Cathédrale, Toronto, Ont.)

M. HILTON WILLIAMS, M. D., gradué de l'Université Victoria, Toronto, et membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province d'Ontario, propriétaire.

Le seul institut de ce genre en Canada.

Fondé pour le traitement des différentes maladies qui affectent la tête, la gorge et la poitrine, savoir :

La catarrhe, maux de gorge, bronchite, l'asthme, la consomption, l'ophthalmie catarrhale (maux d'yeux et surdité provenant de la catarrhe)— aussi pour les maladies du cœur.

Dans notre pratique nous avons adopté le système le plus perfectionné des inhalations de vapeurs possédant des propriétés médicales, accompagné d'un traitement raisonné. Ayant depuis quinze ans, consacré tout notre temps et toute notre énergie au traitement des différentes maladies qui affectent LA TÊTE, LA GORGE ET LA POITRINE (et ayant, pendant cette période, traité plus de 8,000 cas) nous sommes en conséquence, en état d'offrir aux malades les remèdes les plus efficaces pour la guérison prompte et radicale de toutes ces affections. Par le système des INHALATIONS MÉDICALES, les affections de la tête, de la gorge et des poumons se guérissent aussi facilement que toutes les autres maladies qui affligent l'humanité.

Nous pouvons donner des références de la part de personnes résidant dans toutes les parties du Canada qui ont été guéries en suivant notre traitement.

Consultations gratuites et honoraires à la portée de toutes les bourses.

Il est désirable que toutes les personnes qui veulent prendre des soins, soit pour la guérison du catarrhe, de l'asthme, de la bronchite ou de la consomption s'adressent à nous aussitôt que possible. Une personne résidant au loin qui ne pourrait venir ici pour suivre un traitement, pourra, après avoir été examinée, retourner chez elle et suivre notre traitement avec succès. S'il vous est impossible de venir ici, écrivez nous pour obtenir "une liste des questions" et un "Traité Médical." Adresser :

ONTARIO PULMONARY INSTITUTE,
No. 135, Church Street, Toronto, Ont.

Mentionnez que vous avez lu cette annonce dans la MINERVE 62 a

SIROP DE GOUDRON DE PIN
ET DE
GOMME D'EPINETTE

Les propriétaires sont heureux de pouvoir offrir un remède précieux au public. C'est un véritable **Sirop de Goudron de Pin et de Gomme d'Epinette** avec lesquels on a composé un **Sirop adoucissant et curatif** par un procédé qui vient d'être découvert.

Il possède des propriétés expectorantes, alteratives, sudorifiques, sédatives, diaphorétiques et diurétiques, ce qui en fait un spécifique sûr et efficace pour la **guérison de toutes les affections de la gorge et des poumons.**

Les propriétés curatives de la gomme de *conifères* ou arbres qui portent des strobiles dans les forêts du **Canada sont connues** depuis longtemps. Les Indiens connaissaient la vertu de ces exudations balsamiques longtemps avant la découverte du pays par les Européens, et ils ont enseigné aux premiers colons à faire usage de la **gomme d'Epinette** et d'autres gommes de cette nature pour la **guérison des maux de gorge et des affections des poumons.**

Des médecins éminents ont analysé les parties constituantes de ce remède et étudié en même temps les procédés au moyen desquels il est préparé et ils n'ont pas hésité à l'approuver. Le manque d'espace nous empêche de publier quelques-uns des certificats que nous recevons tous les jours qui démontrent son efficacité et citent les cures merveilleuses qu'il a opérées. Fabriqué par

The Syrup of Pine Tar & Spruce Gum Co
ARNPRIOR, CANADA
(Marque de commerce enregistrée)
Seuls agents en Canada et aux Etats-Unis,
H. SUGDEN, EVANS & Co
54 sm MONTREAL

Dr J. T. P. PROULX
Diplomé de Philadelphie en 1853
No 748, rue Sainte Catherine
(Vis-à-vis LA PROVIDENCE) 22 tm

LE MAGASIN SANS RIVAL
EST SANS CONTREDIT LE
MONTREAL CLOTHING HOUSE

Qui, par son BON MARCHÉ et la valeur de ses marchandises, a déjà acquis une renommée qui fait honneur à tout commerçant qui désire se faire une clientèle choisie et respectable. Aussi le propriétaire fait-il tout en son pouvoir pour satisfaire le public qui veut bien le patronner.

Cet établissement n'étant ouvert au public que depuis le premier de Mai dernier, peut cependant s'énorgueillir de pouvoir se mettre au rang des bonnes maisons de commerce de Montréal, dans la ligne de marchand-tailleur.

☞ Nous conseillons au public d'aller faire une visite au

MONTREAL CLOTHING HOUSE
246
RUE SAINT JOSEPH
MONTREAL
9 juillet 1881 282 1

GRANDS AVANTAGES

On offre actuellement de grands avantages dans la salle d'étalage de S. Carsley. Voici les prix de quelques unes des principales marchandises.

Un assortiment considérable de manteaux en étoffes de différentes couleurs, dans les derniers goûts, $1, $4.25 $4.50, $4.75, $5, $5.50, $6.00 et $6.50. Ce sont les manteaux qui se vendent à meilleur marché en cette ville.

Aussi un bel assortiment de manteaux en drap noir aux prix modiques de $3 50, $4, $4 jusqu'à $7 50.

Les prix de tous nos dolmans ont été réduits. Nous les vendons pour $18 et audessus de ce prix.

Ulsters à bon marché chez S. Carsley.

Prix, de $3 50 à $26 50.

Un magnifique assortiment de manteaux noirs et de couleur, $7 50 à $43.

Etoffes pour manteaux et ulsters aux prix réduits et après indiqués :

Naps épais $1 et au dessus.
Nap pure laine, $1 le et audessus.
Beaver noir, $1 et audessus.
Etoffe de couleur pâle, $1 50 et audessus.
Tweed du pays, 60c et audessus.
Etoffes épaisses pour ulsters, 75c.
Etoffes pure laine, $1 25 et audessus.
Un magnifique assortiment de sealettes depuis $5 50 jusqu'à $12 50 et plus.
Ces étoffes sont à meilleur marché que celles qui se vendent ailleurs et méritent d'être vues.

DAPARTEMENT DES JUPONS

Environ 14 douzaines de jupons en feutre pour enfants, garnis avec goût. Prix, 50c et audessus.
Jupons en feutre 60c et 70c seulement.
Jupons en feutre, garnis avec goût, 85c et $1 seulement.
Jupons en feutre, nouveau genre, depuis $1 10 jusqu'à $4.50.
Jupons en feutre, dans les derniers goûts, depuis 85c jusqu'à $2.
Jupons en feutre, qualité hors ligne, depuis $2 25 jusqu'à $2 75.
Jupons en feutre, de 60c à $4 50.
Les jupons en feutre de S. Carsley sont tous confectionnés avec du feutre anglais.
Nous ne faisons pas usage de feutre américain dans notre fabrique, vu que le feutre anglais est bien meilleur.
Assortiment considérable de jupons piqués de $1 à $3.
Assortiment considérable de jupons de soie piqués de $1 à $15.50

S. CARSLEY,
MONTREAL

VENEZ A TEMPS
ET FAITES VOTRE CHOIX
De Vêtements de confection

Dont vous approuverez la qualité supérieure au premier coup d'œil en visitant le célèbre établissement de

J. G. KENNEDY, Nos 31 et 33, rue Saint Laurent.

Là vous trouverez un assortiment complet de vêtements pour

Hommes ou Enfants

Tous ces vêtements ont été confectionnés pendant cette saison. L'encouragement libéral qu'on nous a accordé depuis un grand nombre d'années nous autorise à dire avec satisfaction que nous vendons des

Marchandises de première qualité

A meilleur marché que n'importe quelle autre maison. Il est admis, en outre, que nous avons l'assortiment le plus considérable qu'il y ait en ville. Nos vêtements sont sans contredit les mieux confectionnés. Nous cédons la concurrence pour la modicité des prix.

PARDESSUS

Nous nous sommes surpassés cet automne dans la confection de nouveaux

Ulsters et Pardessus

En étoffes de première qualité et dans les derniers goûts. Il suffit de les examiner pour les apprécier.

Habillements d'Enfants

Nous avons un assortiment incomparable d'habillements dans le dernier genre pour les enfants. Les étoffes sont durables et de bon goût. Qu'on en fasse l'essai pour s'en convaincre.

J. G. KENNEDY & Cie
31 et 33, rue Saint Laurent

M. A. HAMILTON
105, rue Saint Joseph
MARCHANDISES SECHES
NOUVEAUTÉS
Spécialité de confection de vêtements dans les derniers goûts
On défie toute compétition.

ARRIVAGE
VENANT D'ETRE REÇU
UN ASSORTIMENT COMPLET
De SOIE et SATIN
DE TOUTES NUANCES
QUE NOUS OFFRONS A PRIX REDUITS
LIGGET & HAMILTON
47 et 49
Rue Saint Joseph

Le Véritable Magasin
d'un seul Prix
— DE —
JORDAN, THIBAUDEAU & Cie
289, RUE SAINT LAURENT

Grande réduction sur les cachemires noirs pour cette semaine

		valant	pour
Cachemire noir Union		35c	29 c
" "		39c	35 c
" "	tout laine	45c	37½c
" "	tout laine	50c	45 c
" "	tout laine	65c	55 c

Le magasin de JORDAN, THIBAUDEAU & CIE est le meilleur de la rue Saint Laurent pour les cachemires noirs. Aussi réduction considérable sur les étoffes à robes.

	valant	pour
Etoffe à robe de bonne couleur	10c	7 c
" " " qualité	15c	10 c
" " " "	17c	12½c
" " caseauté	20c	15 c
" " couleur grenat	25c	20 c
" " bleu marin	75c	52 c
" " bordeaux	10c	26 c

MM. Jordan, Thibaudeau & Cie tiennent le meilleur assortiment d'étoffes à robes de la rue Saint Laurent.

Chez JORDAN, THIBAUDEAU & Cie
289
RUE SAINT LAURENT
Deuxième magasin de la rue Mignonne.

JOHN TAYLOR & CO
MANUFACTURIERS et IMPORTATEURS
— DE —
Chapeaux, Casquettes, Fourrures
&c &c &c
538—RUE SAINT PAUL—538
MONTREAL
31 octobre 1881. 60 tm.

GIBB & Cie
Ayant reçu leur stock
D'ETOFFES et de MERCERIES
Ainsi que des patrons d'habits de POOLE, de Londres,
Invitent le public à visiter leur établissement
18 octobre 1881. 34 a

Premier Prix pour la Coupe
A. GRUNDLER
MARCHAND-TAILLEUR
No 202, rue Saint Joseph
A obtenu les prix suivants :
1880—Premier prix pour ouvrage de commande.
1881—Diplôme pour qualité supérieure d'ouvrage de commande.
Coupe et élégance garanties.
1881—Premier prix pour costumes de toilette ; do pour pantalons de goût. 44 a

M. OVIDE MALO
TAILLEUR
(*Ci-devant de la maison MALO et RITCHOT*)
Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant attaché au grand établissement de tailleur de
M. de TONNANCOUR
No 119, rue Notre-Dame
En s'assurant les services d'un artiste tel que M. Malo, M. de Tonnancour a fait de son établissement le plus fashionable de cette ville. 61—r

AVIS IMPORTANT

Les soussignés sont maintenant prêts à recevoir dans leurs entrepôts des

Marchandises, Meubles de Menage, etc., de toutes descriptions

POUR ETRE VENDUS PAR ENCAN

Les ventes à domicile, les ventes d'immeubles, de stock de ferme et autres

recevront notre attention personnelle. Essayez-nous.

A. B. Stewart & Fils
Encanteurs et Marchands à Commission
79, RUE SAINT JACQUES
1 oct.—dm 30

BOIS POUR ALLUMER LE FEU
EN GROS VOYAGES
A VENDRE pendant 30 jours seulement aux prix réduits suivants :
Bouts de Slabs $1.50
Rognures de caisses 2.00
Livré à domicile.
HENDERSON BROS
SCIERIES A VAPEUR
Nos 342, rue William et 150, rue Saint Constant
Commandes reçues par la malle remplies avec ponctualité. 282 sc

BOIS DE SCIAGE

Nous avons toujours en magasin et nous pouvons fournir sur demande par chargements de chars de chemin de fer :

Chene, Cerisier, Frene, Hickory, Noyer cendre, Chataignier, Tulipier, Pin,

de toutes dimensions et longueurs désirables. Livrable à Montréal ou à tout point à l'Est. Demandez le prix courant.

S. S. MUTTON & Cie.,
Marchands de bois en gros.
TORONTO.

P. S.—A vendre, un lot considérable de Chêne sec pour planches. 25 a A C

A VENDRE

NOUVEAU LARD CANADIEN, Heavy Mess, en quarts
NOUVEAU LARD CANADIEN, Thin et Prime Mess, en quarts
SAINDOUX EN TINETTES

Hareng du Labrador, de choix, en quarts ; Truite, Hareng fumé et de Digby en boîtes, Poisson sans arêtes, pesant 5, 10, 20 et 30 lbs chaque, en boîtes ; Morue, en boîtes ; Huile de foie de morue, en barils, (de la célèbre marque Tessier) ; Huile de morue pure, de Terreneuve ; Melasse des Barbades, de première qualité ; Marinades de la célèbre maison de Poole, de Londres.

J. & R. McLEA
No 3, RUE COMMUNE 87

Jos B. Giguère
No 442
RUE SAINT JOSEPH
COIN DE LA RUE VERSAILLES

M. Giguère a l'honneur de présenter à sa nombreuse clientèle l'expression de sa reconnaissance pour le bienveillant encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et l'informe qu'il vient de recevoir **41 petits octaves de vin de messe**, de 11 gallons chaque, achetés spécialement pour le clergé et les médecins et pour les familles. Une réduction de 15c par gallon sera faite à tout acheteur d'un Octave. Prix ordinaire au gallon, $1.75.

J. B. GIGUERE,
18 sm No 442, rue Saint Joseph.

HUILE DE PETROLE
AMERICAINE
LA MEILLEURE — COULEUR D'EAU
EN DÉTAIL ... 40c LE GALLON
Wm. ELLIOTT
EPICIER
Coin des Rues Saint Laurent et Sainte Catherine
Aussi agent de la Compagnie de Pétrole de Portland. 67

Etabli en 1874
Haddock fumé, (Finnan Haddies.)
Hareng fumé, Hareng salé,
Saumon fumé, Poisson sans arêtes
Poisson en conserves,
Fruits et végétaux en conserves,
Citrons, Noix, Atocas, etc.
Huîtres au gallon et dans l'écaille
D. HATTON & Cie,
Importateurs,
18 18, RUE BONSECOURS.

P. FORREST
COMMISSIONNAIRE et CONSIGNATAIRE
Montréal, 300 rue St Paul
IMPORTATEUR DE
PRODUITS MANUFACTURÉS
Français, Belges, Hollandais, etc.
MAISON A ANVERS,
1, RUE BOURLA
JAN de MAN, correspondant
Ventes de produits canadiens sur les marchés Français, Belges et Hollandais.
Intermédiaire pour faire les achats directement aux productions et aux prix effectifs des fabricants.
Relation direct avec les fabricants.
Correspondance sollicitée. 289 a

EXTRAITS DE FRUITS
POUR
La cuisine, les sirops, la creme a la glace, etc., etc.
HENRY JONAS & Cie, Montréal
Maison du Gouvernement,
Ottawa, 17 Février 1881.
Je certifie que l'essence de vanille que j'ai employée, venant de la maison Henri Jonas & Cie, est supérieure à toutes les autres que j'ai employées jusqu'à ce jour.
F. BOUQUET,
Chef de cuisine de son Excellence le gouverneur-général du Canada.

THOS TIFFIN & CIE
No. 214, Rue Saint-Paul
Reçoivent par le Brigantin "JESSY"
500 Tonnes de MELASSE des BARBADES
100 Tierçons "
100 Barils "
50 Boucauts SUCRE
10 Tonnes RHUM
—Aussi par le G. T. R. via San Francisco—
3,000 Boîtes de THES NOUVEAUX DU JAPON.
Qu'ils offrent en vente au commerce aux plus bas prix du marché. 265 sm

La Farine Préparée
DE
BRODIE & HARVIE
Est l'article le plus pur offert sur le marche
Demandez-là à votre épicier et n'en acceptez pas d'autre, car c'est la seule véritable. En vente chez tous les épiciers.

ACHETEZ LA
MOUTARDE DUFFY
Diplôme accordé en 1881. Fabriquée au "Canada Coffee and Spice Mills," No 73, rue Saint Jacques, Montréal. Vendue en détail par tous les épiciers. 9 a

J. R. WALKER
30 à 34, Rue des ENFANTS TROUVES
MONTREAL
Marchand de papier de guenilles, de ferrailles, fonte, goudron, étoupe, etc.
Achète au comptant le vieux papier, les guenilles et les ferrailles.
Liste des prix envoyée sur demande.
23 août 1881. 286

CANADA

Montréal, Mardi, 29 Novembre 1881

LE BILAN DES LIBERAUX

$1,000 pour le vote des liberaux :

M. PREFONTAINE VENDANT

LA PATRIE, ou un Sénateur acceptant en son nom,

L'ELECTEUR,

L'UNION de Saint-Hyacinthe,

A $500 PIECE

L'honorable sénateur Pelletier spéculant sur les passes du chemin de fer et sur son compte d'hotel.

M. Bernatchez voulant trafiquer son influence pour des contrats.

Le dernier espoir des Libéraux :

6 paires de poings de fer pour assommer les Conserteurs des Trois-Rivières.

LES $1500 DE M. PREFONTAINE

L'opinion publique s'étonne de l'accusation lancée contre M. Préfontaine et que nous avons fait connaître hier à nos lecteurs. Elle est grave, écrasante. Si elle est prouvée, elle jette M. Préfontaine hors de la vie publique pour longtemps. Et quant à nous, notre conviction est que c'est vrai. M. Préfontaine ne nie pas la transaction des $1500. Il se contente de dire que ce n'est pas lui qui a gardé l'argent. Voilà un point acquis au débat.

LA TRANSACTION DES **$1500** A ÉTÉ FAITE AVEC M. PREFONTAINE.

Ou les libéraux devaient voter pour le bill du tunnel, ou ils devaient voter contre.

S'ils devaient voter pour le bill, M. Préfontaine aurait été malhonnête de les représenter opposés au bill.

S'ils devaient voter contre le bill, M. Préfontaine a donc vendu le vote de son parti pour $1500.

Il n'est pas question de savoir si M. Préfontaine a mis l'argent dans ses poches. Les $1500 sont allées dans les poches de quelques-uns : voilà tout. Les noms donnés sont : la *Patrie*, l'*Electeur*, l'*Union de Saint-Hyacinthe*. Est-ce vrai, est-ce faux ? Peu nous importe.

Si les journaux n'ont pas eu leur $300 ; qui les a eues ?

Répondez, M. Préfontaine.

Où l'argent est-il allé ? Car on vous l'a compté.

La *Patrie* se contente de dire hier soir qu'en ce qui la concerne les accusateurs *ont menti*. C'est court et peu convaincant, sans compter que sur une accusation aussi grave, notre confrère n'a pas un mot à dire sur le fond de la question. Ce n'est pas tout pour la *Patrie* de se laver les mains ; M. Préfontaine demande aussi du savon. Est-ce que son organe en manque pour des fins aussi utiles ? L'*Electeur* et l'*Union*, est-ce que ça ne dit rien au cœur de l'organe libéral ? Il va les laisser perdre dans l'opinion publique sans avoir un bon mot pour eux.

Et puis, les $500, que sont-elles devenues ? Nous offrons de prouver qu'elles ont été payées. Nous irons plus loin : nous dirons entre quelles mains. C'est l'honorable M. R Thibaudeau qui les a reçues ? Qu'a-t-il fait de ce joli denier ? Va-t-il, lui aussi, dire que nous avons menti ? Les paris sont ouverts : le dira-t-il, ne le dira-t-il pas ?

On nous objecte : " Il n'y a pas de preuve que cette transaction des $1500 ait été faite."

Notre preuve la voici :

Le jour de la nomination, M. le Dr Martel a offert à M. Préfontaine de mettre son mandat en jeu sur la véracité de cette accusation si M. Préfontaine voulait faire la même chose.

M. Préfontaine a refusé. Dimanche dernier, M. C. A. Cornellier a défié M. Préfontaine de le poursuivre pour libelle, s'offrant de déposer les frais du procès immédiatement.

M. Préfontaine a refusé.

M. C. A. Cornellier a demandé à M. Préfontaine d'en passer par la déclaration de l'un de ses amis politiques, M. F.-X. Archambault, se déclarant prêt à en passer par ce qu'il dirait.

M. Préfontaine a refusé.

Alors, pour pousser M. Préfontaine au pied du mur, M. Cornellier a fait porter hier après midi par M. Bourdon, maire de Longueuil, la lettre suivante à M. Préfontaine :

Montréal, 28 novembre 1881

A M. Préfontaine. Ecr.,

Cher monsieur,

M. F. X. Archambault se trouvant engagé sur l'honneur à ne rien révéler des transactions qu'il a faites avec vous à propos des $1,500 dont j'ai parlé dans votre comté, je vous demande de le délier de tout engagement vis-à-vis de vous à l'effet de garder le secret sur cette transaction, afin de rendre possible la preuve que vous êtes en droit d'exiger de moi.

En donnant à M. Archambault la permission de corroborer ou de nier mes assertions vous prouverez que vous êtes prêt à rencontrer l'accusateur.

Comptant donc sur une réponse écrite et immédiate,

J'ai l'honneur d'être, votre etc.,

C. A. CORNELLIER.

N. B.—M. Bourdon attendra votre réponse.

M. Bourdon a livré la lettre en personne à M. Préfontaine et a fait mine d'attendre, quand M. Préfontaine lui a fait remarquer que ce n'était pas nécessaire, qu'il enverrait lui-même porter sa réponse.

Mais cette réponse est encore à venir.

Pourquoi donc M. Préfontaine refuse-t-il toutes les occasions de confondre ses adversaires ?

Il ne nie pas le fait principal. Il admet le paiement des $1,500 ; et il se contente d'ajouter que cet argent n'était pas pour lui. Tout le monde comprendra que c'était pour quelqu'un ou pour quelque chose.

Pour qui était-ce donc ?

COMMENT UN SENATEUR A SOIN DES DENIERS PUBLICS

Que dites vous d'un honorable sénateur, ancien ministre, chef des libéraux de Québec, qui se fait compter sur frais taxés par la cour ses frais de voyage en entier et qui n'en paie que la moitié au gouvernement ?

Tel est le cas de l'honorable M. C. A. P. Pelletier, sénateur libéral de Québec.

Il fut appelé comme témoin dans la cause de M. L. A. Sénécal contre M. Gagnon. Ses devoirs l'appelèrent trois fois à Montréal.

Voici son *compte écrit de sa main* et ACQUITTÉ par lui.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal,

In the Court of Queen's Bench, Crown side.

The Queen,
Against
Chs A. Ernest Gagnon and al.,

Bill of Costs of Hon. C. A. Pelletier, Advocate and Senator of Quebec, a witness summoned in above cause on behalf of prosecution.

1o. To disbursements incurred in coming to Montreal and return to Quebec.

3 Trips by car $24.00

Reçu paiement,
26 octobre 1881.

C. A. P. PELLETIER.

Le chiffre n'est pas exorbitant ; mais pour un monsieur de la taille politique de l'honorable sénateur, l'intention compte. Un sénateur qui fait la campagne actuelle sur la corruption des conservateurs doit être comme la femme de César. Et comme il s'amuse par le temps qui court à attaquer dans le comté de Charlevoix l'administration du chemin de fer, il aimera peut-être à savoir que les comptes sont mieux tenus qu'il ne pense dans le chemin de fer du Nord. Le contrôle y est si complet qu'on peut tracer les faveurs accordées aux personnages officiels. C'est ainsi que l'honorable M. Pelletier peut savoir, lorsqu'il prend, en vertu de son permis, des demi billets sur le chemin de fer du Nord, où vont ces billets et comment ils se retrouvent. Les voici :

1er billet

Québec, Montreal, Ottawa and Occidental Ry.

MEMBER OF PARLIAMENT

SPECIAL TICKET

One first class passage from Quebec To Hochelaga and return.
[20-12-80]

form H. R.

L. A. SENECAL,
General Superintendent.

Endossé personnellement par C. A. P. Pelletier.

Date : 1er mai 1881 avec le timbre du chemin de fer.

2ème billet

Même forme

No. 12

Nom C. A. P. PELLETIER au dos.

Oct. 16, 1881 avec timbre du chemin de fer.

3ème billet

Même forme

No. 93

Nom C. A. P. PELLETIER au dos.

Oct. 18, 1881 avec timbre du chemin de fer.

Ces billets veulent dire que M. C. A. P. Pelletier a voyagé à moitié prix sur le chemin de fer du Nord et que chaque trajet entre Montréal et Québec *et retour* lui coute............ *deux piastres et demie* $2,50, à part les frais de chars-dortoirs. Comment M. Pelletier arrive-t-il à former *huit piastres* par voyage ? Mystère ! Qui voudra l'expliquer ?

Tout ce que nous savons, c'est que M. Pelletier s'est fait payer *huit* piastres par voyage et que la Province a reçu à peu près la moitié de cela.

Oh ! Libéraux, continuez à prêcher la pureté !

Quand le temps sera arrivé M. Pelletier pourra voir prouver que son compte d'hotel a été traité de la même manière.

UN CANDIDAT LIBERAL SUR LE MARCHE

Nous avons donné, dans notre numéro d'hier, les principales pièces concernant l'offre de vente de M. Bernatchez, le candidat libéral de Montmagny. Nous y renvoyons le lecteur.

Il s'agit d'un individu qui se présente sous les auspices de M. Joly, après avoir offert son ours aux conservateurs moyennant le renouvellement d'un contrat avec le gouvernement et une place de maître de poste. Si nos amis eussent accédé aux propositions de M. Bernatchez, celui ci, au lieu de se présenter dans les intérêts libéraux, travaillerait présentement pour le candidat conservateur, M. Fortin.

Voici ses propres paroles, attestées sous serment par plusieurs témoins :

Si M. Landry veut me faire obtenir le contrat de la Grosse Ile et m'assurer que je garderai ma place de maître de poste, je m'engage, de mon côté, à ne faire aucune opposition aux candidats conservateurs à la place de conseillers municipaux et, dès l'ouverture de la navigation, je résignerai moi-même ma place de conseiller, de manière à être remplacé par un conservateur de votre choix, et dans les élections futures je ne vous ferai aucune opposition, donnant à mes amis pour raison de mon abstention le fait qu'obtenant mon pain du gouvernement actuel, je ne saurais convenablement être son adversaire.

Et comme M. Landry ne voulait point de ces conditions, M. Bernatchez ajouta qu'il était bien consentant à se démettre de suite de sa charge de maire et de conseiller mais qu'il croyait réellement mieux servir le parti conservateur en restant en place jusqu'à l'ouverture de la navigation.

" Laissez-moi mon influence, disait-" il ; *je la consacrerai à votre service.*
" Si vous m'amoindrissez, si vous me " brisez du coup, que puis-je faire " pour vous ?"

Malheureusement pour M. Bernatchez, ses offres ne furent pas accueillies, et c'est la cause unique de sa candidature. Nos amis ont refusé de l'acheter, lorsqu'il se mettait à l'enchère.

LES ASSOMMEURS ROUGES AUX TROIS-RIVIERES

L'un des moins ignobles spectacles donnés par le parti libéral n'aura pas été la commande de poings en fer faite par le gérant de la *Concorde* et découverte samedi dans le quartier Sainte-Marie. Nous reproduisons de nouveau l'affidavit qui établit ce honteux manège, dont les tribunaux criminels auront probablement à s'occuper :

Nous, John P. O'Hara, Joseph Augustin Seers, John Brennan, déclarons solennellement que vendredi, le vingt-cinquième jour de novembre courant, M. Michel Charbonneau, forgeron, de Montréal, est venu nous montrer une lettre signée par M. Chagnon, du journal *La Concorde*, des Trois-Rivières, en demandant de la lui lire parce qu'il ne la comprenait pas, nous disant en même temps que M. Chagnon était son beau-frère ; que M. Chagnon dans cette lettre demandait à M. Charbonneau de lui acheter et *envoyer de suite à Trois Rivières par express* (" SIX PAIRES DE POINGS DE FER " KNUCKLES) " et nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

Déclaré devant moi, juge de paix de Sa Majesté à Montréal, le 26 novembre 1881.	JOHN P. O'HARA JOHN BRENNAN J. A. SEERS

G. H. DUMESNIL,
Juge de Paix.

Ce fait monstrueux peut se passer de commentaires. Il est assez éloquent par lui-même, et nous le livrons aux réflexions du public, qui pourra juger par là à quels adversaires nous avons affaire, et de quoi sont capables des gens ainsi déterminés à tout, qui ne reculent pas plus devant la brutalité, le danger de meurtre peut être, que devant la calomnie et les manœuvres malhonnêtes. Cette dernière ignominie sera, du reste, le digne couronnement de la carrière publique de M. Turcotte.

MONTREAL-CENTRE

Nous constatons avec plaisir la faveur toujours croissante que rencontre dans toute cette circonscription la candidature de M. Davidson. Le haut commerce, sur lequel les libéraux comptaient, se montre des plus favorables à la candidature conservatrice, et prouve par là qu'il comprend ses intérêts.

Quant à la classe populaire, surtout dans le quartier Est, elle connait trop bien, aussi, les deux hommes qui briguent ses suffrages pour hésiter dans le choix qu'elle a à faire. M. Stephens lui est bien connu. Il a opéré sous ses yeux pendant de longues années, et le quartier-Est sait ce qu'on peut attendre de M. Stephens député, ayant vu à l'œuvre M. Stephens échevin.

Le quartier Est voudrait-il élire M. Stephens à la moindre charge municipale ? Non. Eh ! bien, il lui est à plus forte raison impossible de confier un mandat politique à cet homme, nullement estimable personnellement, et qui, comme s'il n'avait pas assez de son propre dossier, a tenu à se charger encore de tout le dossier de l'administration la plus corrompue et la plus malfaisante que nous ayions eue, l'administraiton Joly.

Il y a dans le candidat libéral deux hommes distincts et aussi peu recommandables l'un que l'autre ; il y a d'abord l'échevin bien notoire, fanatique, malveillant, turbulent, et ne votant au Conseil que pour considération, s'il faut en croire ses propres amis, tels que M. Gilman : il y a ensuite le candidat qui consent à personnifier le régime Letellier-Joly-Turcotte.

Il faut vraiment à M. Stephens, une audace peu commune pour venir solliciter l'appui d'une classe d'électeurs, ceux du quartier Est, dont il s'est fait le persécuteur constant au Conseil de Ville, et il faut qu'il suppose à ces électeurs bien peu de cœur pour compter sur leurs votes. Tant pis pour le parti libéral, qui pouvait fort bien s'exempter de faire affront aux électeurs du quartier Est en leur imposant un pareil candidat qui n'oserait pas même leur demander un mandat d'échevin ; mais les électeurs libéraux même de ce quartier sont dans l'impossibilité, s'ils mettent leur honneur avant leurs sympathies politiques, de prostituer leurs votes en faveur d'un pareil homme, qui n'a jamais su que les bafouer, les insulter, et qui s'est constamment employé à leur faire du mal sur la scène municipale.

Deux grandes assemblées de comtés ont lieu aujourd'hui, l'une à Longueuil et l'autre à Laprairie. A la première, le Dr Martel, candidat, l'honorable M. Chapleau et M. Cornellier doivent adresser la parole aux électeurs du comté de Chambly ; à la seconde qui a lieu à Laprairie, à dix heures et demie, ce matin, M. Charlebois, candidat, l'honorable M. Loranger et M. Tassé, M. P., défendront la cause conservatrice. Le Dr Longtin a été invité par lettre à figurer à l'assemblée de Laprairie.

LA QUESTION DE LAVAL

Malgré les décrets de Rome et l'ordre venu de nos évêques, on a fait de l'opposition à M. Champagne, dans le comté des Deux-Montagnes, à l'occasion du bill de l'Université Laval. C'est une question que nous ne discuterons point ; mais nous croyons qu'il est de notre devoir de publier la lettre suivante venant de Monseigneur de Montréal :

Montréal, 28 novembre 1881.

Evêché de Montréal.

C'est avec peine que je vois, par votre lettre, que l'on vous fait un reproche d'avoir présenté un bill qui était appuyé par votre évêque. En cela vous avez agi suivant votre conscience et vous aviez pour vous guider, votre évêque, qui, lui-même, travaillait par là à favoriser l'exécution du désir des congrégations romaines.

Dans l'espoir que l'on cessera de vous faire des misères à l'occasion de ce bill, je vous bénis et forme des vœux pour que la paix revienne dans votre comté, et suis

Votre tout dévoué serviteur

† EDOUARD CHS.
Ev. de Montréal.

Monsieur Chs. L. Champagne.

IMPORTANT.

On a remarqué le trait suivant, hier, dans un article de l'organe rouge au sujet de Montréal-Est.

Nos amis doivent se prêter de bonne grâce au seul moyen de protéger l'électeur honnête contre celui qui ne l'est pas : la prestation du serment. C'est le seul moyen pratique d'assurer une élection honnête et au-dessus des fraudes qui se pratiquent invariablement lorsque les représentants aux *polls* n'insistent pas pour faire prêter le serment. Aussitôt que les adresses des *polls* seront publiées nous le ferons connaître à nos lecteurs.

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il existe, parmi nos adversaires, dans certaines circonscriptions, une intention plus ou moins arrêtée d'entraver la votation par l'abus du serment. Les représentants des candidats libéraux recevront des instructions à cet effet, dans le but de faire languir les votants, aux polls les plus conservateurs, de les décourager, où même de faire passer toute la journée en vaines discussions avec les sous-officiers rapporteurs.

Il est indéniable que les libéraux sont coupables de cela, comme de beaucoup d'autres choses.

Ils en ont fait de toutes les couleurs, depuis la trappe de Sainte-Anne jusqu'aux menottes en fer de la *Concorde*, et on peut s'attendre à tout de leur part.

Que nos amis prennent donc leur précautions en conséquence.

LE CANADA EN FRANCE

Nous avons déjà parlé de la récente séance de l'Académie Française où il a été question du Canada et du dernier livre de M. de Molinari. M. Jules Simon, qui appréciait cet ouvrage, a parlé de notre pays dans les termes les plus bienveillants.

Voici un des passages les plus remarquables de cet important discours :

M. de Molinari, comme son prédécesseur M. Xavier Marmier, et tous ceux qui ont visité le Canada dans ces derniers temps, témoigne de la vive sympathie dont les Canadiens nous ont donné, lors de nos malheurs, les preuves les plus touchantes, et qui se manifeste en toute occasion, non-seulement par l'accueil empressé que reçoivent nos concitoyens en Canada, mais par d'autres actes significatifs encore, comme on va le voir.

Ils sont restés fidèles à notre religion, à nos traditions, à nos intérêts.

Peut on dire, sans choquer certains esprits : à notre religion ?

Mais on ne peut nier, sans renoncer à l'histoire, que la religion catholique ait été, pendant des siècles, la religion de la France ; on ne peut nier non plus, sans renoncer à la statistique, qu'elle ne soit à l'heure qu'il est la religion de l'immense majorité de nos concitoyens. Et qui pourrait nier, sans renoncer au bon sens et à l'évidence, que la fidélité des Canadiens français à la religion de leurs pères, ne contribue à les séparer de leurs maîtres protestants et les rapprocher de nous ?

Spectacle curieux et très-intéressant pour les philosophes : les Français d'Amérique ont marché avec leur siècle pour tout ce qui touche au progrès scientifique et industriel ; mais ce qu'ils ont gardé de nous appartient plutôt au siècle passé ; ils ressemblent plus à nos pères qu'à nous-mêmes.

Ce ne sont pas des Français de 1763 ; ils sont beaucoup plus savants, beaucoup plus libéraux que leurs pères ; mais ce sont encore moins des Français de 1881 : leurs mœurs retardent un peu, elles n'en sont que plus pures ; leur langue aussi, elle n'en est que plus correcte. En nous retrouvant, ils sont un peu comme des parents restés en province, qui pensent que leur fils s'est fort émancipé à Paris ; qu'il y a gagné de l'habileté et de l'indépendance, au prix de sa grâce et de sa candeur.

La France est présente en Canada par son sang, par sa gloire, par sa religion, par sa langue.

Constatons avec M. de Molinari que la population française se montre, en Canada, prolifique, entreprenante et persévérante ; et apprenons par là ce que nous pouvons être, et ce que nous serons certainement quand nous aurons amélioré nos lois. Non-seulement ils se montrent colonisateurs ; ce sont des pionniers infatigables.

Le clergé les pousse dans cette voie. M. G. de Molinari cite entr'autres un prêtre qu'on peut appeler l'apôtre de l'agriculture ; c'est le curé Labelle, excellent homme, non moins occupé d'amener aux champs de bons cultivateurs que des âmes au paradis, qui fait porter sur l'agriculture la plupart de ses sermons, et prêche par exemple autant que par la parole....

Qui nous eût prédit il y a quelques années, alors que, absolument inconnus en France, nous désirions si vivement y être connus, faire reconnaître notre filiation française dans l'ancienne mère-patrie ; qui nous eût prédit la transformation rapide qui s'est accomplie en si peu de temps, depuis un an ou deux à peine, et qui fait que l'on s'occupe ainsi de nous, que l'on apprend à connaître et apprécier le Canada, et que le monde littéraire, comme le monde financier et commercial, en France, se porte simultanément vers nous.

Nous devons ce discours de M. Jules Simon, qui est la meilleure des réclame. et qui établit si justement notre position comme descendants de Français restés conservateurs et catholiques, restés en quelque sorte *ancien régime*, nous devons ce discours et cette séance de l'Académie à M. de Molinari, l'un de nos visiteurs de l'année dernière et l'un de ceux qui ont secondé si généreusement le grand mouvement de reprise de relations avec la France, tenté et si bien accompli par le gouvernement Chapleau.

Bulletin Electoral

MONTREAL-CENTRE

Ne pas oublier l'assemblée conservatrice de ce soir, dans la salle du marché Bonsecours.

L'honorable M. Chapleau, M. Davidson candidat conservateur pour Montréal-Centre, M. Taillon, candidat conservateur pour Montréal-Est, M. Doherty, candidat conservateur pour Montréal-Ouest, adresseront la parole, ainsi que M. Coursol, M.P., etc.

MONTREAL-EST

Il y a eu réunion, hier soir, aux *Briquades*, où M. Coursol, M.P., a adressé la parole ; au comité de la rue Ontario (coin de la rue Plessis), où M. Taillon, M. N. Bourgoin, avocat, et M. C. A. Cornellier, avocat, ont aussi parlé ; et au comité des rues Saint Laurent et Roy.

Il règne partout une grande ardeur et un grand enthousiasme, que nous souhaitons voir se maintenir jusqu'au bout. Le succès, un succès brillant, est assuré ; mais qu'on se défie des manœuvres souterraines de l'ennemi.

QUARTIER SAINT LOUIS.—Les amis de M. Taillon, qui voudront bien fournir des voitures pour le jour de la votation, sont priés de donner leurs noms au comité de la rue Sainte Catherine, coin de la rue Sainte Elizabeth, en face de la salle de l'Union Saint Joseph.

Ce comité est ouvert tous les soirs de sept à onze heures.

LAPRAIRIE

Le Dr Longtin fait une opposition d'un singulier genre à M. Charlebois. Il ne paraît nulle part en public pour expliquer son programme. La seule fois qu'il ait parlé, c'était le jour de la nomination, alors qu'il lui était impossible d'éviter de rencontrer son adversaire. Et cette rencontre lui a laissé des souvenirs si amers qu'il veut à tout prix en empêcher la répétition.

Dimanche dernier, il a fui la discussion jusque même dans son château-fort, la paroisse de Saint-Constant. C'est en vain que M. Charlebois se rendit à cet endroit pour se trouver face à face avec son adversaire. C'est en vain qu'il se rendit ensuite à Saint-Isidore dans le même but. Le Dr Longtin brillait encore là par son absence. Cela n'empêcha pas toutefois M. Charlebois ainsi que M. L. O. Taillon, M. P. P., d'adresser la parole à une assemblée tout à fait sympathique.

M. Tassé, M. P., fut seul favorisé d'un adversaire à Saint-Philippe, dans la personne de M. Mayrand, notaire, qui a failli devenir candidat. La discussion dura près de deux heures et fut courtoise tout en étant très vive. Là on a pu avoir quelques nouvelles du programme de M. Longtin, tel que dévoilé par son interprète. C'est quelque chose de fort chamarré. M. Longtin approuve le gouvernement Chapleau d'avoir établi le Crédit Foncier, l'industrie de la betterave à sucre, d'avoir noué des relations avec la France, etc., mais il blâme beaucoup d'actes de son administration, tout comme le ferait un libéral pur sang. D'une main il caresse M. Chapleau et de l'autre il le soufflète. C'est l'allopathie combinée à l'homéopathie politique.

M. Tassé ayant dit qu'il trouvait fort étonnant qu'un prétendu indépendant comme le Dr Longtin eût pour défenseur un libéral aussi bien connu que M. Mayrand, celui-ci nia avec indignation qu'il fût libéral. Cette dénégation amusa beaucoup les électeurs qui connaissent depuis longtemps les sentiments politiques de M. Mayrand. C'est déjà quelque chose de voir qu'il est des libéraux qui rougissent de leur parti.

M. Tassé dit qu'on voulait évidemment, au moyen de ce programme accommodé à toutes les sauces, surprendre la bonne foi des conservateurs, puis engagea tous ceux qui appuient le gouvernement Chapleau à donner leurs votes à son candidat, au seul candidat ministériel, M. Charlebois, qui représente dignement le comté depuis 1875.

QUEBEC-EST

De l'*Evénement* :

C'est la première fois depuis bien des années qu'il y a à Québec-Est une élection par acclamation. Il faut en remercier la popularité dont jouit M. Shehyn dans les deux partis. Le voilà rentré par la volonté populaire dans sa complète indépendance, et nous sommes convaincu qu'à l'avenir il ne se laissera guider que par son jugement droit et sûr, par son expérience des hommes et des choses.

QUEBEC (COMTE)

Il parait que l'honorable M. David Ross, qui n'osait se présenter lui-même dans ce comté, avait cependant cherché un plus courageux que lui pour le jeter sous le char de l'honorable M. Garneau. Mais il a manqué son but.

Malgré le froid et les mauvais chemins dit à ce propos le *Courrier du Canada*, plus de deux cents électeurs du comté de Québec se sont rendus vendredi, à la jeune Lorette, pour assister à la nomination des candidats. On avait bien entendu parler, la veille, d'une candidature libérale, M. David Bell, de la Petite-Rivière, mais personne n'y croyait, à l'exception de M. David Ross, qui s'est rendu à la Jeune Lorette, dans le but d'assister à la nomination de M. Bell et pour faire la discussion en sa faveur.

Mais M. Ross s'est donné beaucoup de peine pour rien, car M Bell, en homme sage, a vu le guêpier dans lequel on voulait le jeter, et M. Ross est revenu à Québec, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

SOULANGES

L'honorable M. Chapleau a adressé la parole hier aux électeurs de Soulanges, en faveur de la candidature de M. Duckett. Plus d'un millier de personnes s'étaient réunies pour l'entendre.

M. de Beaujeu a renouvelé ses professions de foi. Il est conservateur *en masse*, comme dirait M. Boutin, et veut l'être toujours. Ces déclarations empressées n'ont pu toucher l'honorable M. Chapleau. M. Duckett, a dit le premier ministre, est un bon député, que le comté veut conserver ; il est juste, d'ailleurs, que les hommes de la crise de 1878-79 soient autant que possible réélus, que cette sanction soit donné à leur propre conduite et comme approbation de la conduite du gouvernement Chapleau.

Cette assemblée a produit le meilleur effet. Les renseignements particuliers que nous recevons, nous montrent, d'ailleurs, que l'élection de M. Duckett est pleinement assurée.

LAVAL

Ce que nous pouvions prévoir est arrivé. M. Piché, cédant à une inspiration dont tous ses amis reconnaissent la sagesse, a notifié l'officier-rapporteur qu'il se retirait de la lutte. En conséquence, l'honorable M. Loranger se trouve en vertu de la loi élu par acclamation.

MISSISQUOI

La lutte est très vive dans ce comté, entre les trois candidats conservateurs Dimanche, M. Racicot et M. A. Girard, étudiant en droit, et M. Madore, avocat, parlèrent à Notre-Dame des Anges. M. Constantin, étudiant en droit, M. Martin et M. Coyle, à Bedford. M. Bourgoin, avocat, et M. Charland, de Saint Jean, à *Stone Settlement*. M. Rouillard se rendit aussi successivement à Sweetsburg et à Cowansville. La grande majorité des électeurs se montrent dévoués et fermes en faveur de M. Racicot.

CHATEAUGUAY.

La lutte se continue avec activité dans le comté de Chateauguay.

Dimanche dernier, le parti conservateur était représenté dans toutes les paroisses par des orateurs qui surent mériter la faveur et les approbations du public.

M. Lepailleur ainsi que MM. Coffin et Descaries rencontrèrent M. Laberge à Sainte Philomène.

A Sainte-Martine, MM. Renaud et de Lanaudière eurent pour adversaire M. Couillard, avocat, du village.

MM. A. A. Gauthier et J. T. R. Loranger, parlèrent à Saint Urbain ; l'assemblée fut tumultueuse, et la grossièreté de certains libéraux eut pour effet d'attirer au parti conservateur un grand nombre d'électeurs qui appuyaient M. Laberge il y a quelques jours.

M. J. Martin et M. Hogue continueront la lutte dans le comté jusqu'au 2 décembre prochain.

BERTHIER

Les meilleures nouvelles nous arrivent du comté de Berthier, et la division qui menaçait nos amis est en voie de disparaître.

M. Pelland, qui se dit conservateur quand même, devrait s'apercevoir qu'il est isolé des conservateurs et qu'il n'a plus guère que les libéraux pour l'appuyer.

Il est regrettable de voir M. Pelland, qui a si chaudement soutenu M. Robillard en 1878 et en 1880, se faire aujourd'hui l'instrument de quelques libéraux pour lui susciter une opposition aussi injuste et aussi déloyale. Nos amis doivent être en garde contre ces intrigues et rester unis pour se rallier avec détermination et fermeté à la candidature de M. Robillard, qui est le candidat du parti et du gouvernement.

Dimanche, M. Robillard a parlé avec succès à Saint-Barthélemi et à Saint-Cuthbert. M. U. Fontaine, ex-magistrat stipendiaire, à Saint-Gabriel de Brandon et à Saint-Damien ; M. Joseph Marion, député de L'Assomption, à Lavaltrie ; M. Allard, de Montréal, à Lanoraie : M. L. Conrad Pelletier, avocat, de Montréal, à Saint-Norbert ; et le lieutenant-colonel Ouimet, M. P., à Berthier, soutinrent avec vigueur et le plus éclatant succès la candidature de notre ami M. Robillard.

Nous avons tout lieu de croire que ce dernier sera élu avec une forte majorité.

NAPIERVILLE

M. Paradis, candidat indépendant, et M. A. Jodoin ont rencontré M. Lafontaine, jr., et M. le sénateur J. O. Bureau, à Saint-Rémi, dimanche. M. Coupal, député au fédéral, a soutenu la cause de M. Paradis à Napierville contre l'ex-député local, le Dr Lafontaine. MM. Cholette et Gagnon ont rencontré M. Bureau, jr, à Saint-Michel, et M. Migneron a soutenu la lutte à Saint-Edouard contre le notaire Blain. M. J. J. Curran a eu les honneurs de la journée à Sherrington. Somme toute, le succès paraît assuré à M. Paradis, dont l'indépendance délivrera les électeurs de Napierville de ce partisan servile qui a nom Lafontaine.

OTTAWA

On nous écrit de Saint André Avellin :

Le Dr Duhamel était dimanche à Saint-André Avellin. Il a rendu compte de sa conduite parlementaire et exposé son programme. M. Duhamel est l'un des députés qui se dévouent le plus aux intérêts de leurs électeurs. Depuis que j'ai l'honneur de représenter le comté d'Ottawa, a-t-il dit, j'ai appuyé le gouvernement de M. DeBoucherville et celui de M. Chapleau et je continuerai d'appuyer celui ci tant qu'il travaillera comme il l'a fait pour l'avancement de la province de Québec. Je serai toujours fidèle aux principes conservateurs, à la politique qui fait si bien progresser notre province et le comté d'Ottawa en particulier si riche par ses produits miniers et forestiers.

Le gouvernement usurpateur de M Joly, appuyé sur le vote du traître Turcotte, avait fait bien des promesses. Les a-t-il exécutées ? Non, bien au contraire, et si son séjour au pouvoir se fut prolongé, c'en était fait du crédit de notre province. M. Duhamel a parlé pendant près d'une heure et a été applaudi à maintes reprises.

Après lui M. Proulx qui a fait tant de bruit à Saint-Hermas et qui demeure à Plantagenet, a dit quelques mots. Rien d'extraordinaire dans cet homme qui paraîtrait mieux dans une élection de marguillier que dans une élection politique. Il a été rouge, il est rouge, il demeurera rouge et il voudrait que tout le monde fût rouge avec lui ; malgré sa bonne volonté il ne fera pas ici de prosélytes.

Le même jour, M. David Major, avocat de cette ville, représentait le Dr Duhamel à Montebello, et remporta un véritable succès dans une discussion avec son homonyme, M. Major, avocat, de Papineauville. Bien que les libéraux aient trouvé moyen de supprimer de la liste électorale beaucoup de noms conservateurs, la paroisse de Montebello donnera une bonne majorité au Dr Duhamel.

ECHOS DU JOUR

Le fameux Mark Twain (Samuel Clemens) est en cette ville depuis deux jours.

Le président Arthur a terminé son message, qui sera lu jeudi, à l'ouverture du Congrès.

Les libéraux sont complètement découragés et démoralisés. Il en est même qui sont d'avis que la majorité du gouvernement sera de trente voix.

Il reste quarante-neuf députés à élire. Il y a sur les rangs 59 candidats conservateurs, trente-neuf libéraux, et trois indépendants. Les libéraux ont des candidats dans trente-sept circonscriptions sur cinquante.

La presse libérale redouble ses mensonges et ses appels aux préjugés à mesure que le moment solennel de la votation approche. Entreprendre la réfutation de ces amas de faussetés serait une œuvre trop colossale, et nos colonnes n'y suffiraient pas. Nous somme sûrs, cependant, que le public saura à quoi s'en tenir par lui-même, et sans cela Les feuilles libérales auront la preuve, vendredi soir, de l'espèce d'action qu'elles exercent sur l'opinion publique, de leur influence et de leur crédit.

Le *Herald* réduit à quia et ne trouvant plus rien à dire contre l'administration Chapleau, se rabat avec une sorte de désespoir, dans son premier Montréal d'hier, sur l'affaire du Pacifique et celle des Tanneries, qu'il évoque sur un ton lugubre.

C'est un signe assez manifeste de pénurie. Pendant qu'il était en train, notre confrère aurait bien pu, à l'exemple des MM. Pacaud dans le procès Laurier, remonter tout de suite jusqu'aux troubles de 37 et 38 et demander qu'on fasse les élections sur ces événements fameux.

Le scandale monté du Pacifique est déjà loin, vraiment Nos chefs calomniés ont eu leur revanche complète aux élections de 1878, et ce n'est pas, on le sait, l'histoire des Tanneries qui a amené à Québec l'avénement des libéraux.

LES ELECTIONS

PAR ACCLAMATION

CONSERVATEURS

Terrebonne	Chapleau
Hochelaga	Beaubien
Sherbrooke	Robertson
Témiscouata	Deschêne
L'Assomption	Marion
Québec-Comté	Garneau
Vaudreuil	Lalonde
Beauce	Blanchet
Champlain	Trudel
Jacq.-Cartier	Lecavalier
Laval	Loranger

LIBERAUX INDEPENDANTS

St-Hyacinthe	Mercier
Québec-Est	Shehyn
Huntingdon	Cameron

LIBERAUX

Lotbinière	Joly
Saint Jean	Marchand

CANDIDATURES

Comtés	Conservateurs	Indépendants	Libéraux
Argenteuil	Owens		Gilman
Bagot	Casavant		Blais
Beauharnois	Bergevin		
	D Boucherville		
Bellechasse	F. de St Maurice		Boutin
Berthier	Robillard		
	Pelland		
Bonaventure	Riopel		Cyr
Brome	Lynch		Dr Warne
Chambly	Martel		Préfontaine
Charlevoix	Gauthier		Chouinard
Chateauguay	LePailleur	Steele	Laberge
Chicoutimi			
Compton	Sawyer		MacMaster
Deux-Montag	Champagne		
	Beauchamp		
Dorchester	Audet		
	Larochelle		
Drummond	Préfontaine		Watts
Gaspé	Flynn		
Iberville		Charland	Demers
Joliette	Lavallée		A Guilbault
	Guilbault		
Kamouraska	Richard		Gagnon
Laprairie	Charlebois		Longtin
Lévis	Pâquet		
	Belleau		
L'Islet	Marcotte		Dupuis
Maskinongé	Caron		
	Marchand		
Mégantic	Hemming		Irvine
Missisquoi	Racicot		
	Brigham		
	Spencer		
Montcalm	Magnan		
	Deslongchamps		
	Richard		
Montmagny	Fortin		Bernatchez
Montmorency	Desjardins		Langelier
Montréal-Est	Taillon		Perreault
Mont.-Centre	Davidson		Stephens
Mont.-Ouest	Doherty		McShane
Napierville		Paradis	Lafontaine
Nicolet	Houde		
	Dorais		
Ottawa	Duhamel		Devlin
Pontiac	Bryson		McVeigh
Portneuf	Brousseau		Langelier
Québec-Centre		Peachy	Rinfret
Québec-Ouest	Carbray	Murphy	
Richelieu	Leduc		Morasse
Rich. et Wolf.	Picard		Greenshield
Rimouski	Asselin		Parent
Rouville	Poulin. Robert		Bouthillier
St-Maurice	Desaulniers		Remington
Shefford	Fregeau		DeGrosbois
Stanstead	Thornton		Lovell
Soulanges	Duckett. DeBeaujeu		
Trois-Rivières	Dumoulin		Turcotte
Verchères	Brillon		Bernard
Yamaska	Wurtele		Gladu

LUTTES ENTRE CONSERVATEURS

Beauharnois	Bergevin
	DeBoucherville
Berthier	Robillard
	Pelland
Deux-Montagnes	Champagne
	Beauchamp
Dorchester	Audet
	Larochelle
Lévis	Pâquet
	Belleau
Maskinongé	Caron
	Marchand
Missisquoi	Racicot
	Brigham
	Spencer
Montcalm	Magnan
	Deslongchamps
	Richard
Nicolet	Houde
	Dorais

Lettre d'Europe

Le mariage du prince Leopold—Les troubles en Irlande — Ministère de la guerre — Nouvelles politiques — La commission de la tenure des terres.

Londres, 2..

On a appris avec surprise que le prince Léopold était fiancé à la princesse Hélène de Walteck, vu que l'on disait qu'il avait l'intention de choisir son épouse parmi la noblesse du royaume.

Le prince Leopold est très populaire et le peuple préfère qu'il épouse une princesse étrangère plutôt qu'une personne de haut rang en Angleterre, parce que, dans ce dernier cas, dans toutes les démonstrations publiques, il aurait eu la préséance sur son épouse, ce qui aurait placé celle-ci dans une position humiliante.

La presse radicale, comme à l'ordinaire, poussera de hauts cris lorsqu'il s'agira de voter une pension au prince Léopold à même les deniers de l'Etat.

***

Les troubles en Irlande, causent toujours beaucoup d'embarras au gouvernement. Après les actes de violence qui ont été commis depuis une quinzaine de jours, le *Times* et d'autres journaux demandent qu'on adopte des mesures plus sévères pour réprimer les troubles.

Il est vrai que les décisions de la commission des terres n'ont pas apaisé l'agitation subitement, mais les outrages qui ont été commis dernièrement paraissent plutôt être l'œuvre de quelques particuliers que d'une association créée dans ce but.

La ligue agraire n'existe plus, mais ses enseignements portent leurs fruits. Son manifeste pousse quelques personnes à la vengeance, mais il est si facile d'avoir accès à la commission des terres, et les décisions de ce tribunal sont si favorables aux fermiers qu'elles auront certainement l'effet de pacifier le pays, bien qu'il puisse s'écouler plusieurs mois encore avant que le calme soit parfaitement rétabli.

Des dépêches privées annoncent que les fermiers n'hésitent pas autant à payer leurs redevances. Voici ce qui est arrivé dernièrement sur les domaines de M. Urquhart. Celui-ci a congédié une trentaine de journaliers qui étaient à son service parce qu'il n'avait pas touché le prix de l'affermage de ses terres, et ces journaliers ont forcé les fermiers à payer leurs redevances

Le gouvernement n'adoptera pas d'autres mesures avant que l'hiver soit passé : mais alors s'il est nécessaire d'user de rigueur, il n'hésitera pas. Le gouvernement est déterminé à faire respecter la loi.

La revue *Macmillan's Magazine* contient un article remarquable dû à la plume de M. Richard Pigott, ancien rédacteur des deux journaux *The Irishman* et *The Flag of Ireland*.

M. Pigott considère que la loi agraire a été un bienfait pour l'Irlande et au cours de ses remarques à ce sujet il parle longuement des chefs de la ligue. Il explique leurs motifs et dit que l'agitation est devenue tout à fait inutile et qu'elle se continue parce que ceux qui sont à la tête de ce mouvement y trouvent leur compte. Il met le peuple irlandais en garde contre les personnes qui lui donnent de mauvais conseils dans un but intéressé.

***

Le duc de Cambridge fait toujours beaucoup de bruit au sujet de la promotion de sir Garnet Wolseley et menace de donner sa démission. A la cour, on le prie de rester à son poste, vu que la famille royale ne pourrait peut-être jamais faire nommer un de ses membres à cette charge à l'avenir, s'il se retirait maintenant. Tous ceux qui connaissent le duc de Cambridge sont convaincus qu'il ne donnera jamais sa démission. Bien qu'il soit attentif aux besoins des soldats, le commandant en chef n'est pas populaire parce qu'il s'oppose aux réformes que l'on veut introduire dans l'armée. Son esprit de favoritisme lui a fait aussi beaucoup d'ennemis.

***

Bien que la défaite de M. Howells dans le comté de Stafford ne puisse être attribuée uniquement à la défection des votants irlandais, l'aide qu'ils ont prêté aux conservateurs en cette occasion et les démonstrations qu'ils ont faites ces jours derniers à Marleybone leur ont fait perdre les sympathies des radicaux.

M. O'Donnell, M. P., veut former une alliance avec les tories afin de combattre le projet de M. Gladstone pour modifier la procédure parlementaire. Les ministres doivent être flattés de voir qu'un tory de la trempe de M. Newdegate approuve ce projet.

Les propositions du gouvernement seront soumises à sir Stafford Northcote après Noël.

On lit ce qui suit dans le *World* : " Les irlandais résidant en Angleterre se sont organisés pour combattre les candidats libéraux. A la dernière élection dans le comté de Stafford ils ont abandonné à la dernière heure M. Howells, le candidat des classes ouvrières. Leurs efforts pour diminuer l'influence du gouvernement seront peut-être couronnés de succès dans certains cas, mais si les libéraux leur déclarent la guerre ouvertement dans les grands centres manufacturiers, le parti irlandais sera anéanti complètement.

***

La commission des terres a réduit considérablement le prix de l'affermage des terres dans plusieurs comtés en Irlande et les propriétaires craignent d'être ruinés : malgré cela les paysans ne sont pas encore satisfaits et il est bien probable que des actes de violence et des crimes même s'accompliront dans le cours de l'hiver.

Les membres de la ligue agraire, qui changent d'opinion suivant les circonstances, sont disposés aujourd'hui à ce que l'on alloue une indemnité aux landlords, et il ne serait pas étonnant de voir, à la prochaine session du parlement, les partisans de Parnell se rallier aux tories pour combattre le gouvernement.

***

Les rumeurs au sujet des relations entre le gouvernement anglais et le Vatican sont basées sur le fait que M. Errington, député du comté de Longford, qui est allé à Rome à différentes reprises depuis quelque temps, aurait été chargé, paraît-il, par le ministre des affaires étrangères de chercher de savoir ce que Sa Sainteté pensait de la situation en Irlande.

Lorsque la ligue agraire a été organisée on a induit Sa Sainteté en erreur en lui disant que Parnell était un second O'Connell, mais sir George Bowyer a démasqué le chef de la ligue agraire et a appris à Sa Sainteté qu'il avait fait des visites à Victor Hugo et à Rochefort pour leur demander de travailler en faveur de sa cause.

M. Errington est arrivé à Rome sur ces entrefaites et a exposé au Vatican que la ligue n'était qu'une association de communards fondée pour empiéter sur les droits d'autrui.

Lorsque la ligue agraire a lancé son manifeste défendant aux fermiers de payer leurs redevances, Sa Sainteté a approuvé les mandements de Mgr McCabe qui a blâmé en termes encore plus énergiques la conduite de Parnell et de ses partisans. Des personnes bien renseignées prétendent que le Vatican a contribué autant que le gouvernement à décourager la ligue agraire.

☞ N'oubliez pas d'aller, ce soir, entendre, au marché Bonsecours, MM. Chapleau, Davidson, Taillon et Coursol.

UN HOMME muni de bons certificats, ayant un peu d'éducation et pouvant tenir des livres de comptes, désirerait une place, soit dans une communauté ou un bureau. Il exigera un bien minime salaire. S'adresser au bureau de la *Minerve* ou au No 173½ rue Montcalm.

ELEGRAPHIE

(Service spécial de LA MINERVE)

CANADA

Arrivage

...bec, 28—Le steamer "Polino" est ...de Sydney ce matin avec un char...nt de charbon. Son pont est couvert ...ce et les hommes de l'équipage ont ...coup souffert du froid pendant le tra... Ils craignaient de succomber avant ...ver à Québec.

Température

Ce matin, le thermomètre indiquait ...ne degrés audessous de zéro.

Mandement

Le mandement publié en 1876 par ...85 les Evêques de cette province a ...u au prône de toutes les églises hier.

Commerce de bois

...awa, 28—Les scieries des Chaudières ...cessé leurs opérations pour la sai...

...a coupé une plus grande quantité de ...qu'à l'ordinaire cette année, et jamais ...s 1872 les prix ont été aussi élevés.

Témoignage d'estime

Les officiers des gardes de Son Excel...le gouverneur-général vont offrir un ...ent au lieutenant Brophy, avant son ...t pour Winnipeg.

Le froid

...ier au soir, le thermomètre indiquait ...degrés au dessous de zéro.

Terres de la Couronne

Les changements dans les règlements ...hant la vente des terres de la Couronne, ...ont probablement publiés la semaine ...haine.

EUROPE

Complots des nihilistes

Saint-Petersbourg, 28—On dit que l'at...tat à la vie du général Tchverine est le ...t d'une conspiration formée dans le but ...lever le czar et les membres de la ...ille impériale.

...n prend les plus grandes précautions ...r empêcher la transmission des dépê...s télégraphiques qui ont trait à cette ...re.

...es nihilistes viennent de découvrir ...n Juif qui faisait autrefois partie du ...ité révolutionnaire est aujourd'hui au ...vice de la police russe à New-York et ...i lui fournit des renseignements pré...x.

...et homme qui a été arrêté ici l'année ...ière a trahi ses compagnons, le gouver...ment ayant promis de lui accorder sa ...t, d'annoncer qu'il était mort et de lui ...ttre une forte somme d'argent pour se ...dre aux Etats-Unis. Ces conditions ont ...remplies à la lettre.

...orsqu'on l'a arrêté il a conduit la po...e dans une maison où six personnes qui ...aient des matières explosibles fu...t arrêtées. Sur ce nombre deux furent ...dées plus tard.

Réformes

On dit que la commission qui a été char...e de prendre des mesures pour que les ...sses agricoles soient représentées dans ...s assemblées législatives des provinces ...la Baltique se propose d'introduire le ...ême système dans le Concase et les pro...ces du Don.

CONSEIL-DE-VILLE

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il y a eu, hier après-midi, une réunion spéciale du *conseil de ville*.

Etaient présents : l'honorable Jean Louis ...audry, maire, et MM. les échevins Gre...er, Laurent, Proctor, Kennedy, Hood, ...ey, Brown, Watson, Fairbairn, Robert, ...arell, Prévost, Beauchamp, Gauthier, ...ge, Donovan, Jeannotte, J. C. Wilson, ...os Wilson.

Lecture et adoption du compte-rendu de ...ernière séance.

Le greffier donne communication au ...seil d'une lettre de son honneur le ...aire, déclarant qu'il a signé, suivant les ...structions du conseil le règlement con...nant les abattoirs. Son honneur dit ...il a signé ce document que sous pro...t, attendu que, dans son opinion, ce rè...ment est inconstitutionnel, illégal, ex...bitant et établit un monopole au détri...ent de l'intérêt public.

Son honneur le maire demande ensuite ...e le conseil passe immédiatement à la ...nsidération du 32e ordre du jour qui se ...t comme suit :

"Que le trésorier de la cité, M. Black ...it à rembourser à la compagnie des abat...s de Montréal les $10.00 que son hon...r le maire a illégalement exigé de cette ...mpagnie comme condition d'apposer sa ...gnature au dit règlement, sous prétexte ...que le règlement était au profit d'intérêts ...rivés, tandis que le règlement est essen...ellement d'intérêt général, et la preuve ...de ceci est le fait qu'une seconde compa...gnie d'abattoirs presque prête à fonction...ner profitera de ce qui a été payé par la ...compagnie des abattoirs de Montréal, de ...même que toute autre compagnie d'abat...toirs qui pourrait être établie à l'avenir ; ...le règlement ayant été fait dans le but d'as...sainir la cité, rien ne peut être réclamé ...d'aucune compagnie en particulier."

Il dit que cette motion comporte une censure contre lui. Il voudrait que le conseil décidât ce point de suite.

L'échevin Fairbairn propose, secondé par l'échevin Grenier que les mots "illégalement exigé" soient retranchés de la mo...tion, comme comportant une signification ...offensante pour le maire, et que la motion ...ainsi amendée soit déférée à l'avocat de la ...corporation.

Adoptée.

REQUÊTES

De l'abbé Chabert, demandant à la ville ...de se porter caution pour le paiement du ...loyer de l'école des arts qu'il se propose ...d'ouvrir dans l'édifice de l'Institut Canadien. Il s'agit d'une somme de $150.

M. l'échevin Grenier propose, secondé par l'échevin Proctor, que cette requête soit déférée au comité des finances avec instruction de recommander dans son rapport de prêter $150 à M. l'abbé Chabert.

L'échevin Jeannotte est d'opinion que la motion est hors d'ordre.

L'échevin Beauchamp propose comme amendement secondé par l'échevin Hood, que la requête soit déférée au comité des finances avec instruction de faire rapport.

L'amendement est mis aux voix et adopté sur une division de 14 contre 4.

Requête de MM. Acer et Kennedy, au sujet de la mise en force du règlement défendant aux commerçants de faire passer leurs animaux dans les rues.

Déférée au comité des marchés.

De certains propriétaires de la rue La...croix pour changer les limites de cette rue telles qu'établies dans le plan homologué du quartier Saint Jacques.

Déférée au comité des chemins.

De J. B. Plouffe, demandant à être nommé clerc du marché Viger.

Déférée au comité des marchés.

De M. Aumond, demandant à être nommé gardien de la station du feu de la place Chaboillez.

Déférée au comité du feu.

RAPPORTS

Du comité des chemins, recommandant de faire droit à la requête de certains propriétaires demandant qu'on donne à la rue des casernes, de la rue Notre Dame à la rue des Commissaires une largeur de 75 pieds.

Adopté.

INTERPELLATIONS

L'échevin Grenier—Qu'est devenue ma motion au sujet d'une entrevue entre l'inspecteur de la cité et les compagnies de télégraphe et de téléphone relativement à leurs poteaux dans les rues ?

L'échevin Laurent—Les officiers de ces compagnies devaient assister à la dernière séance du comité des chemins, mais ils n'ont pas fait acte de présence.

ORDRE DU JOUR

Le conseil passe à la considération du 37e ordre du jour concernant une allocation pour de la pierre à macadam.

Lecture est donnée du rapport du comité des finances recommandant un octroi de $40,000 pour de la pierre à macadam à condition que cette pierre soit extraite des carrières appartenant à la ville.

Une discussion s'engage sur la qualité de la pierre.

L'échevin Robert propose que le rapport soit adopté en retranchant les mots "nos carrières."

L'échevin Donovan s'oppose à ce qu'on se serve de machines pour broyer la pierre, il est d'avis qu'il serait préférable de faire casser cette pierre par des journaliers.

L'amendement de l'échevin Robert est mis aux voix et perdu sur la division suivante : pour 6, contre 13.

L'échevin J. C. Wilson propose, secondé par l'échevin Robert que le rapport soit adopté seulement en ce qui concerne le vote de $40,000 pour de la pierre concassée.

L'échevin Donovan propose comme sous amendement, secondé par l'échevin Tansey, que le rapport spécifie que la pierre soit concassée à la main et non au moyen de machines.

Le sous amendement est mis aux voix et perdu sur la division suivante : pour 5, contre 14.

L'amendement est ensuite mis aux voix et rejeté sur la division suivante : pour 6, contre 13.

La motion principale est adoptée sur la division suivante : pour 15, contre 4.

L'échevin J. C. Wilson propose, secondé par l'échevin Jeannotte que le conseil s'ajourne.

La motion est adoptée, et le conseil s'ajourne.

Les Canadiens de l'Ouest

(Du *Canadien*, de Saint-Paul)

A Whitefish Bay, une petite fille de dix ans, enfant de M. Benjamin Bélanger, a été précipitée du haut d'un pont par une rafale et emportée dans le lac, où elle s'est noyée avant qu'on pût lui porter secours.

—L'église Saint-Joseph, dans la paroisse de ce nom, comté de Sainte-Croix, a été consacrée par Mgr Welles, le 14 courant. La construction de ce temple fait le plus grand honneur au zèle du curé de l'endroit, le Rév. H. Langlois.

—Nous saluons avec plaisir, cette semaine, l'incorporation de la compagnie de colonisation française du Minnesota, dont nous avons parlé à maintes reprises, depuis quelques mois. C'est, à notre avis, l'événement le plus important qui se soit produit dans cet Etat pour la population parlant le français. On sait que cette compagnie, dont le but principal est d'introduire au Minnesota, la culture de la betterave à sucre, du lin et du chanvre, se propose d'amener, d'abord, de France, cent familles de cultivateurs choisis parmi les plus intelligents et les plus industrieux ; mais si ce projet réussit, ainsi que la beauté du climat et la fertilité du sol nous en donnent l'intime conviction, nous verrons se produire, d'ici à quelques années, un courant d'émigration qui, en nous apportant un appoint considérable, donnera une plus grande somme d'influence à nos nationaux dans toutes les sphères de la vie publique.

Association Medicale Veterinaire de Montreal.

Séance du 24 nov., à 7½ p. m.

Le Dr Wm Bell président, occupait le fauteuil. Après les affaires préliminaires, M. Crundall est admis membre de l'association.

M Donald Campbell E. M. V., rapporte ensuite un cas d'"Opacité de la cornée" chez un cheval. L'animal était aveugle depuis deux ans. M. Campbell réussit à lui restaurer la vue par des insufflations de calomel.

Le Dr Wm McEachran lut un ouvrage fort bien préparé et très instructif. Le sujet était le "Tétanos." L'habile médecin passa d'abord brièvement en revue l'histoire de cette redoutable affection, et les recherches nombreuses qui ont été faites et qui se font encore pour en approfondir la pathologie, et surtout trouver un traitement curatif.

Le docteur rapporta huit cas qu'il traita durant les derniers dix mois. Sur ce nombre quatre ont été traités à la Belladonne, deux ont été guéris. Une discussion très animée s'ensuivit.

Un vote de remerciement fut proposé aux auteurs d'essais.

La prochaine assemblée aura lieu comme d'habitude, dans la salle de lecture du collège de médecine et de Chirurgie Vétérinaire de Montréal, le 8 Décembre prochain. M. Paul Paquin rapportera un cas et M. Fred. Torrance lira un essai. Ajournée.

A TRAVERS MONTREAL

Le jour de la paie—La jolie somme de $2,305 a été payée samedi aux membres du corps de police.

Personnel—Mark Twain, l'auteur américain bien connu est actuellement à Montréal. Il est descendu à l'hôtel Windsor. Le célèbre écrivain doit passer deux ou trois semaines en cette ville.

L'huile de Saint-Jacob—Le commis de la "Brockton House," Bronckton, Mass, M. Alfred Backus, dit qu'il a été presqu'instantanément guéri de rhumatisme aigu par l'huile de Saint-Jacob.

Licenciés—Les hommes de la police riveraine seront licenciés à la date des années dernières. L'inspecteur et les trois sergents constituent à eux seuls la police riveraine pour la saison d'hiver.

Choix judicieux—Nous apprenons avec plaisir que M. Hormidas Ouellet, depuis plusieurs années au service du Grand-Tronc, vient d'être nommé surintendant des machines pour la division de Sainte-Flavie, sur l'Intercolonial.

Epileptique—Un journalier du nom de William Aikin a été ramassé sur la rue Ste Marie dans un état insensible et souffrant d'une att que d'épilepsie. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame. Il s'était infligé en tombant dans la rue de sérieuses contusions à la figure.

Vol de grand chemin—Un individu aux allures suspectes a rencontré samedi sur la rue Saint-Hubert un jeune garçon qui avait été envoyé en course, et, après l'avoir terrassé, il enleva un paquet que l'enfant portait sous son bras et disparut dans la direction de l'avenue Laval. Pas d'arrestation.

40 degrés au dessous de zéro—Ca n'est pas encore arrivé, cette année, mais ça peut venir, faites-y bien attention, c'est là que vous auriez à regretter de ne pas avoir profité des bas prix auxquels Dubuc, Desautels et Cie vendent leurs pelleteries, c'est au No 217, rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

Nouvelle musique—Le *Musical Dramatic Courrier*, de New-York, fait les plus grands éloges de la nouvelle chansonnette "Gertrude" composée par M. Ernest Lavigne, et publiée par MM. Lavigne et Lajoie. Cette chansonnette fait fureur à Boston et à New-York, où elle est interprétée par Mlle Franklin la célèbre cantatrice. Honneur à qui de droit.

Un concurrent à Vennor.—M. E. J. Cauch un prophète de la température, demeurant à Dana, Iowa, nous prédit la température suivante pour le mois de décembre. On peut voir qu'il n'y a rien d'encourageant. Il a écrit ce qui suit au Sun de New-York : Il y aura des tempêtes de neige les 3, 6, 10, 13, 17, 18, 19, 22, 25, 28, 29 et 30. Le froid se fera surtout sentir les 4, 7, 17, 23, 29, 30 et 21 de Décembre, avec forts vents de l'Ouest.

Aux patineurs—Demain soir, mardi, il y aura musique par l'Harmonie de Montréal, (85e bataillon), au rond à patiner "Marquis de Lorne," coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Dominique. Ce rond est le premier à ouvrir ses portes aux patineurs cette année.

On pourra y patiner tous les jours et il y aura musique tous les mardis et samedis soirs.

L'admission est de 10 cents, dames 5 cents.

L'hiver.—La saison des froids est commencée. Nous subissons depuis deux jours une température qui a fait sortir toutes les fourrures de leurs retraites. Hier, on voyait patiner, les gamins sur plusieurs des bassins du port et les ronds à patiner vont être sous peu en pleine opération ; celui, sur le champ de Mars est déjà en voie de construction. L'inauguration du rond à patiner "Marquis de Lorne" a eu lieu samedi soir et promet d'être un des plus achalandés cet hiver.

Loignon vs Montréal.—L'hon. juge Mackay a rendu jugement samedi dans la cause de Bruno Loignon vs la cité de Montréal.

La corporation a, parait-il, fait vendre la propriété du demandeur, lot No. 593 du quartier St Anne, pour arrérages de taxes. M. Loignon alléguait dans son action que sa propriété devait lui être remise, parce que, disait-il on ne lui avait jamais demandé le paiement de ces taxes.

La cour a fait droit à cette requête.

Amour fraternel.—La police qui avait reçu instruction, il y a quelque temps, d'exercer une surveillance sur la maison de M. McEvenue, rue Kent, pendant son absence de la ville, surprit un des jours de la semaine dernière, le frère de ce dernier, en frais d'emballer les meubles de la maison inhabitée dans le but de les enlever.

En voyant arriver les gardiens de la paix, l'individu prit la fuite, laissant au charretier le soin d'expliquer l'affaire du mieux qu'il pourrait. Le coupable n'a pas été arrêté.

Où conduit l'ivrognerie.—Le détective Cullen a arrêté hier un individu du nom de Joseph Quelch, rendu au dernier degré de dégradation par l'abus des boissons enivrantes. Vivant avec ses parents, il dérobait tout ce qu'il pouvait dans la maison pour satisfaire ses goûts dépravés. Il allait jusqu'à vendre les vêtements et les couvertures de lit de la maison. Plus que cela, son père mourut, il y a quelques jours et ce fils dénaturé est accusé d'avoir enlevé les draps qui recouvraient le cadavre pour se procurer de la boisson. Il subira son procès jeudi.

A ceux qui souffrent du catarrhe ou de l'asthme.—Si vous voulez vous guérir achetez le tabac à catarrhe préparé seulement par J. Gardner, pharmacien. Les directions pour s'en servir sont faciles à suivre. Fumez en une pipe avant de vous coucher et à l'heure du lever. Autant que possible renvoyez la fumée par les narines. Ceci est pour le catarrhe ; pour l'asthme vous aspirez la fumée deux ou trois fois par jour ou plus souvent à votre gré.

Le dépôt principal pour la vente du tabac à catarrhe est à l'Albert Hall, No. 54, rue Radegonde.

Patins.—M. J. B. Pacy, marchand, de ferronneries, No 25, rue Saint-Laurent, offre en vente les patins Barney et Berry, les "Club," les "Acme," à ressorts, les "Guelphs," etc., qui s'adaptent à la chaussure sans clef, ni écrou. M. J. B. Pacy a aussi un assortiment complet de clefs, lames, vis, écrous, etc., pour patins de toutes sortes, aux prix les plus réduits ; ainsi que des articles en électro-plaqué, huiliers, plateaux pour fruits, pots à conserves, cuillers et fourchettes, tout aux de table et à désert, théières, en électro-plaqué, etc., etc., qui peuvent être présentés comme cadeaux de Noël et du jour de l'an.

Améliorations.—Le comité municipal qui s'occupe des chemins de fer a eu une entrevue samedi avec le syndicat du chemin de fer du Pacifique.

Les représentants du chemin de fer ont offert de construire les ateliers sur la ferme Price à condition que la ville donne à la compagnie le droit de passage de cet endroit au fleuve, près de la pointe au moulin à vent, et sur les quais, jusqu'au pied du courant.

M. Ansley, ingénieur de la cité, M. Kennedy, ingénieur du hâvre et l'ingénieur du chemin de fer du Pacifique ont été chargés d'examiner le tracé projeté et de faire rapport en détail à la prochaine séance.

Bonne entente.—Répondant à une invitation qui leur avait été faite, les employés de M. C. Charlebois, marchand de nouveautés, No 317, rue Saint-Joseph, se sont rendus samedi à sa résidence et ont pris part à une fête aux huîtres préparée en leur honneur. Lorsque l'appétit fut satisfait, on fit de la musique vocale et instrumentale jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les invités eurent, en cette circonstance, l'occasion d'admirer les talents musicaux des demoiselles Charlebois qui rendirent plusieurs chansons avec beaucoup de succès.

Ces réunions intimes ne peuvent être que de nature à maintenir les relations cordiales qui doivent toujours exister entre patrons et employés.

Concert de bienfaisance—Le grand concert, qui s'organise pour venir en aide à la reconstruction du collège de Sainte-Thérèse, sera donné au Queen's Hall, le 12 décembre prochain.

Le programme est des plus variés et les morceaux sont choisis de manière à satisfaire tous les goûts.

Les répétitions, sous l'habile direction de M. Jehin Prume, progressent à merveille.

Vû le prix modéré de l'admission qui n'est que de 50 cents, et afin de procurer toutes les facilités au public, des plans de la salle seront déposés chez M. Boucher, No 280 rue Notre-Dame, et chez M. Prince, aux bureaux de la Cie de pianos Weber, 228, rue Saint-Jacques, où l'on pourra réserver des sièges sans aucun autre frais.

TRIBUNAUX

28 novembre 1881.

Sessions speciales

Dolphis Paquette, assaut sur un M. Ménard, $15 ou 1 mois.

Cour de police

Ovila Saint-Jean, 15 a... ...on d'argent sous de faux prétextes ...de prison.

Charles Cooley, 37, ingénieur, était accusé d'avoir volé $20 dans les poches d'habit de John Sullivan. Il a déclaré avoir pris $5 et en avoir averti Sullivan, lui disant qu'il les lui rendrait. Il a été condamné à un mois de prison.

Joseph Quelsh, 30 ans, est accusé d'avoir volé des habits sur le cadavre de son père, dans une chambre mortuaire. Il comparaîtra jeudi.

Cour du Recorder

Edward Peterking, 27 ans, Moïse Beauchamp, 21 ans, et Evariste Pigeon, 31 ans, charretiers, n'ayant pas de numéros, $1 ou 8 jours chacun.

Ellen Boyle, 45, Andrew Scott, 19, journaliers, et Wm Burn, 17, cocher de place, ivresse, $5 ou 1 mois chacun.

Ann Dickson, 40, même délit, $10 ou 3 mois.

Henry Dewit, 28, cordonnier, vagabondage, $10 ou 1 mois.

Charles Bourbon, 26, boucher, ivresse et refus de payer son cocher, $5 ou 8 jours.

Edouard Orléans, 30 ans, Thomas Maguire, 22 ans, James Patterson, 35 ans, journaliers, Xavier Rochon, 41, menuisier, Michael O'Brien, 17 ans, cocher de place, Peter Smith, 19, ouvrier en tabac, et Mary Donnelly, 54, ivresse et désordre, $5 ou 1 mois chacun.

James McVey, 16, journalier, ivresse et vagabondage, $5 ou un mois de prison.

Michael Lynch, 30, journalier, même délit, $2 ou 8 jours.

NAISSANCE

—Au No 73, rue Saint André, l'épouse de M. J. E. Courcelles, boursier du vapeur *Trois-Rivières*, une fille.

DECÈS

—En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 44 ans, M. Eusèbe Schiller, hôtellier.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, le 30 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 217, rue Craig, à 7½ heures A. M. pour se rendre à l'église Sainte Brigide et de là au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister.

—En cette ville, dimanche, le 27 courant, à l'âge de 85 ans, Ernest Idler, natif de Strumbebach, Wurtemburg, Allemagne.

Le convoi funèbre quittera sa résidence, No 6, rue Sainte Elizabeth, mercredi, le 30 courant, à 2 heures P. M.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

En cette ville, le 28 courant, est mort subitement M. George W. Weaver, sen., à l'âge de 72 ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, le 29 courant, à 2 hrs P. M.

Le convoi funèbre partira de sa résidence, No 23, avenue Lincoln.

☞ **N'oubliez pas d'aller, ce soir, entendre, au marche Bonsecours, MM. Chapleau, Davidson, Taillon et Coursol.**

ON DEMANDE une modiste de première classe pour les chapeaux. S'adresser chez Jordan, Thibaudeau & Cie 189, rue Saint Laurent. 67 j

ON DEMANDE des couturières et des *finishers* chez un manchonnier. S'adresser au No 297, rue Notre-Dame 67 t

ON DEMANDE une cuisinière ; capacités et références de première classe. Salaire le plus élevé. S'adresser entre midi et une heure au No 168, rue Dorchester. 66 j

ON DEMANDE un garçon de 16 à 18 ans, parlant le français et l'anglais, et connaissant la tenue des livres, chez M. Denis, No 294, rue Saint Laurent. 48 j

HOTEL-RESTAURANT FORTIN.—M. Edouard Fortin a le plaisir d'annoncer à sa clientèle et au public en général que toutes les améliorations au restaurant de son hôtel, coin des rues Saint Gabriel et Notre-Dame, sont maintenant complétées. Son établissement ne le cède aujourd'hui à aucun autre. Repas à toute heure et servis avec promptitude. Des salles privées avec entrée sur la rue Saint Gabriel sont à la disposition des messieurs du clergé ou de toutes personnes qui veulent manger à l'écart. Le restaurant Fortin offre tous les avantages, il est situé dans le centre des affaires. Prix modérés. 299a

GRANDE ASSEMBLEE

UNE ASSEMBLÉE DES

Electeurs de Montréal

AURA LIEU DANS LA

SALLE DU MARCHÉ BONSECOURS

MARDI SOIR

LE 29 NOV. A 8 hrs P. M.

Les messieurs dont les noms suivent porteront la parole :

Hon. J. A. Chapleau, M.P.P.
C. J. Coursol, Ecr, M. P.
L. O. Taillon, M.P.P.
C. P. Davidson, C.R.
R. D. McGibbon. 67

MONTREAL-OUEST

CANDIDAT CONSERVATEUR :

C. J. DOHERTY, Ecr

Les comités s'assemblent tous les soirs aux salles ci-dessous :

Coin des rues Saint Laurent et Ontario,
No 26, rue Bleury,
Coin des rues Craig et Saint Antoine,
No 156, rue Saint Martin.
Coin des rues Workman et Delisle,
No 358, rue Saint Joseph (près de la rue de la Montagne.
Coin des rues Duke et Ottawa
No 15, rue Centre, Pointe St Charles.

☞ *Les amis sont priés de s'y rendre.*

Quartier-Est.

Le Bureau du Comité de

C. P. DAVIDSON, ECR, C. R.

Candidat conservateur pour Montréal-Centre, est ouvert au

No. 76, Rue St. Gabriel.

La salle du comité sera ouverte le jour et le soir.

Les amis sont invités à donner tout l'aide possible. 60

Montreal - Centre

Les amis de M. Davidson sont priés de se réunir

CHAQUE APRES-MIDI

A partir d'aujourd'hui jusqu'au jour de la votation, dans la salle

No 131, rue Saint Jacques

Tous les amis sont priés d'y assister.

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU

Vente a l'encan de Chaussures en caoutchouc

Les soussignés vendront à leurs salles Nos 66 et 68, rue Saint Pierre,

JEUDI, LE 1er DÉCEMBRE,

247 caisses de claques et pardessus en feutre, souliers en chevreau avec semelles en caoutchouc, doublés en laine. [Pour hommes et femmes.] Bien assorties. Conditions faciles.

Vente à DIX heures.

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

69

VOITURES

Les amis des candidats conservateurs qui voudraient bien mettre leurs voitures à leur disposition le jour de la votation sont priés d'en donner avis au soussigné le plus tôt possible d'ici à jeudi à midi.

JOHN S. HALL, jr.,
67 131 rue Saint Jacques

BARREAU

Sur la demande écrite d'un grand nombre d'avocats, une assemblée générale des membres du Barreau de Montréal, sera tenue, MARDI prochain, le 29 courant, à trois heures de l'après-midi, au lieu ordinaire des séances, pour prendre en considération l'administration actuelle de la justice dans les Cours Supérieure et de Circuit dans et pour le district de Montréal et adopter tous procédés qui seront jugés nécessaires pour perfectionner et rendre plus efficace le fonctionnement de ces dites Cours.

Par ordre,

L. FORGET, Secrétaire.

68 d

POUR LE DÉJEUNER

CHOCOLAT-MENIER

QUI A REMPORTÉ

Le Premier Prix et le Grand Diplome d'Honneur

A L'EXPOSITION DE PARIS EN 1878

LA CONSOMMATION ANNUELLE excède 20,400,000 livres

A REMPORTÉ 30 MEDAILLES D'HONNEUR

EN VENTE PARTOUT

JOHN HOPE & Cie

Agents Généraux, Montréal.

29 nov. 1881. 69 qm n

Ligne Allan

Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terreneuve pour le transport des malles canadiennes et américaines.

1881 -- Arrangements d'Eté -- 1881

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers en fer suivants, à double engin, construits à Clyde. Ils sont munis de cloisons étanches et ils n'ont pas d'égaux pour la force, la rapidité et le confort ; ils sont pourvus de toutes les améliorations modernes que peut inspirer la science pratique.

Vaisseaux	*Tonn.*	*Commandants*
Parisian	5400	En construction.
Sardinian	4100	Lt. J. E. Dutton, R.N.R
Polynesian	4100	Capt. R. Brown.
Sarmatian	4000	" A. D. Aird.
Circassian	3800	" James Wylie.
Moravian	3650	" John Graham.
Peruvian	3800	Lt W. H. Smith. R. N. R
Nova Scotian	3300	Capt. W. Richardson.
Hibernian	3600	Lt. F. Archer. R. N. R.
Caspian	3200	Capt. M. Trocks.
Austrian	2700	" Robt. Barrett.
Nestorian	2700	" J. G. Stephen.
Prussian	3000	" Jos. Ritchie.
Scandinavian	3000	" Hugh Wylie.
Manitoban	3150	" McDougall.
Canadian	2600	" C. J. Menzies.
Phœnician	2800	" James Scott.
Waldensian	2600	" Moore.
Corinthian	2400	" McNicho
Lucerne	2800	" Kerr
Acadian	1500	" Cabel.
Newfoundland	1350	" Mylins.
Buenos Ayrean	4300	" Neil McLean.
Grecian	4300	" LeGallais.
Corean	4000	" McDougall

La ligne la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, le trajet n'étant que de cinq jours entre les deux continents.

Les steamers de la malle pour Liverpool, Londonderry et Québec, partant de Liverpool tous les jeudis, et de Québec tous les samedis, arrêtant à Lough Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les malles et les passagers allant à et venant de l'Irlande et d'Ecosse, devront partir comme suit ;

DE QUEBEC

Moravian ... 19 Nov

DE BOSTON

Sarmatian ... Jeudi, 24 nov.

DE HALIFAX

Sarmatian ... Samedi, 26 nov.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC

Cabine ... $70 et $80
(Selon l'accommodation)
Intermédiaire ... $40
Entrepont ... $23

Les steamers du service extra de Liverpool, Queenstown et Québec, partiront comme suit de Québec pour Liverpool : Sandinavian ... 19 nov.

Les steamers faisant le service entre Glasgow et Québec, quitteront cette dernière ville aux dates suivantes :

Waldensian ... vers le 19 nov

Les steamers du service de la malle entre Liverpool, Queenstown, Saint-Jean, Halifax et Baltimore, partiront comme suit :

DE HALIFAX

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :

Caspian ... 21 nov

Le service des steamers entre Glasgow, Liverpool, Londonderry, Galway, Queenstown et Boston, partiront de Boston pour Glasgow directement :

Manitoban ... 26 nov

Les personnes qui auraient l'intention de faire venir leurs amis d'Angleterre pourront obtenir des certificats de passage à des prix modérés.

Un chirurgien d'une longue expérience est attaché à chaque steamer.

On devra payer par avance afin de s'assurer de la possession d'une cabine.

Des connaissements directs seront donnés entre Liverpool et Glasgow et aux différents ports du continent, pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest, via Halifax, Boston, Baltimore, Québec et Montréal, et de toutes les gares de chemins de fer du Canada et des Etats Unis pour Liverpool et Glasgow, via Baltimore, Boston, Québec et Montréal.

Pour les taux du fret, du passage et tous autres détails, s'adresser à John M Currie, 21 quai d'Orléans, Havre ; Alexander Hunter, 7 rue Scribe, Paris ; Aug Schmitz & Co ou Richard Berns, Anvers ; Ruys & Co, Rotterdam ; C Hugo, Hambourg ; James Moss & Co, Bordeaux ; Heinr, Kuppel & Sons, Brême ; Charley & Malcolm, Belfast ; Montgomerie & Workman, 17 Grace church street, Londres ; James & Alex Allan, 70 Great Clyde street, Glasgow ; Allan Bros. & Co, James street, Liverpool ; Allans, Rae & Co, Québec ; Allan & Co, 72 La Salle street, Chicago ; H Bourlier, Toronto ; Leve & Alden, 207 Broadway, New-York, et 5 State street, Boston. Ou à

H. & A. ALLAN,
80 State street, Boston, et
25 rue Commune, Montréal.

J. J. REEVES

MARCHAND-TAILLEUR

(*Maison fondée en 1859*)

No. 9, Place Chaboillez

SPECIALITE de Vêtements sur commande et de confection.

VENTE PAR ENCAN

PAR M. HICKS & CIE

VENTE IMPORTANTE et sans réserve de magnifiques fourrures, peaux de buffle, etc., pour le compte d'une maison de détail,

Jeudi, le 1er Décembre, dans l'après-midi et le soir.

Les soussignés vendront à leurs salles Nos 439 et 441, rue Notre-Dame, un magnifique assortiment de fourrures, comprenant manteaux et dolmans en "seal-skin," mouton de Perse, astracan, etc., pour dames ; manchons, coiffures, gants, boas, etc., en mouton de Perse, en loutre du Sud et loutre de mer, "seal-skin," vison, etc., capots en peau de buffle, d'ours, racoon, etc., ainsi qu'une quantité de robes de buffle, d'ours, de loup, pour voitures d'hiver. Toutes ces fourrures sont de première qualité et confectionnées dans les derniers goûts.

Vente à DEUX et SEPT heures.

M. HICKS & CIE, Encanteurs.

69

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

Changement d'heures

A PARTIR DE

LUNDI, le 4 JUILLET 1881

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS
Départ de Hochelaga pour Ottawa		8.30 A M	5.15 P M
Arriv. à Ottawa		1.40 P M	9.45 P M
Départ d'Ottawa pour Hochelaga		8.10 A M	4.55 P M
Arrivée à Hochelaga		12.40 P M	9.25 P M
Départ de Hochelaga pour Québec		8.00 P M	10.00 P M
Arrivée à Québec		9.25 P M	6.30 A M
Départ de Québec pour Hochelaga		10.10 A M	10.00 P M
Arrivée à Hochelaga		4.40 P M	6.30 A M
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme	5.30 P M		
Arrivée à St. Jérôme	7.15 P M		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga	6.45 A M		
Arrivée à Hochelaga	9.00 A M		
Dép. d'Hochelaga pour Joliette	5.00 P M		
Arrive à Joliette	7.35 P M		
Dép. de Joliette pour Hochelaga	6.20 A M		
Arriv. à Hochelaga	8.50 A M		

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.

☞ Tous les trains de passagers sont pourvus de chars-palais le jour et de chars-dortoirs la nuit.

Les trains qui vont à Ottawa ou qui en reviennent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. P. M.

Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL : 13, Place d'Armes.

BUREAU pour la vente des Billets : 13, Place d'Armes, et 202, rue St. Jacques, Montréal.

QUEBEC : Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

L. A. SÉNÉCAL, Surintendant-Général.

Chemin de Fer Intercolonial

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir du 21 Novembre 1881, les Trains Directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Partant de la Pointe-Lévis	8 10 A.M
Arrivant à Rivière-du-Loup	12 55 A.M.
" Trois Pistoles	2.5 P.M
" Rimouski	4 "
" Campbellton	8.55 "
" Dalhousie	9.15 "
" Bathurst	11.17 "
" Newcastle	12 5 A. M.
" Moncton	4 10 "
" Saint-Jean	7.30 "
" Halifax	12.40 P.M

Ce train vient en connexion à la jonction des Chaudières avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10.00 heures p.m.

Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à leur destination le Dimanche.

Le train qui part d'Halifax à 2.45 p. m., et de Saint Jean à 7.25 p. m. et qui arrive à Montréal à 6 hrs a.m. en coïncidant à la jonction de la Chaudière avec le train du Grand-Tronc, passe le dimanche à Campbellton.

Le char Pullman qui part de Montréal les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax, et celui qui part les mardi, jeudi et samedi, se rend à Saint-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passage, le taux du fret, le service des trains, etc. s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent des passagers et du fret pour la division de l'Est.
120, Rue Saint-François-Xavier, (ancien Bureau de Poste), Montréal.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.
Moncton, N. B., 8 Novembre 1881.

CHEMIN DE FER

Vermont Central

ROUTE ANCIENNE COURTE ET SURE

Deux trains-express partent tous les jours pour New York. Des chars Pullman, chars-palais et chars-dortoirs sont attachés à ces convois.

Deux trains-express partent aussi tous les jours pour Boston. Des chars Pullman, chars-palais et chars-dortoirs sont attachés à ces convois.

TRAINS PARTANT DE MONTREAL

8.40 A. M. Express du jour pour Boston via Concord, Manchester, Nashua et Lowell, arrivant à Boston à 8 50 p.m.

3.20 P. M. Pour Waterloo et Magog

3.20 P. M. Express de nuit pour New-York via Troy, arrivant à New-York à 6.45 le matin suivant.

6.30 P. M. Express de nuit pour Boston via Lowell et Fitchburg, New-York via Springfield.

ALLANT AU NORD

TRAIN A GRANDE VITESSE De New-York. L'express de nuit laisse New York via Troy à 6.30 P. M., arrivant à Montréal à 8.40 A. M.

L'express du jour laisse Boston via Lowell à 8.30 A. M. Via Fitchburg à 8 A. M Troy à 7.40 A. M., arrivant à Montréal à 8.45 P. M.

L'express de nuit laisse Boston à 7 P. M., via Lowell à 6 P. M., via Fitchburg, et New York à 4 P. M. via Springfield, arrivant à Montréal à 8.40 A.

Pour billets de passage et taux du fret, s'adresser au bureau du chemin de fer Vermont Central, 136 rue Saint Jacques.

A. C. STONEGRAVE, agent des passagers pour le Canada.

Bureaux à Boston : 260 rue Washington.
Bureau à New York : 271 Broadway

J. W. HOBART,
Surintendant-Général.

Wm F. SMITH,
Agent-Général des Passagers.
St Albans, Vt., 17 Nov. 1881. 217 a

Chemin de fer du Sud-Est

— ET —

"MONTREAL and BOSTON AIR LINE."

La route la plus directe pour tous les points de la NOUVELLE-ANGLETERRE ainsi que des CANTONS DE L'EST.

DÉPART DE MONTRÉAL

8.30 A. M. — Express de jour, avec chars palais, de Montréal à Boston.

5.30 P. M.—Express de nuit pour Boston avec wagons dortoirs.

ARRIVÉES A MONTRÉAL

6.35 A. M.—Express de nuit de Boston avec wagons-dortoirs.

8.45 P. M. — Express de jour de Boston avec wagons-palais.

Les bagages sont examinés et enrégistrés par les officiers de la douane à la gare Bonaventure pour les principaux points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour l'achat des billets, s'adresser au No. 202, rue Saint Jacques, à l'Hôtel Windsor et à la gare Bonaventure.

H. P. ALDEN,
Surintendant du trafic.

BRADLEY BARLOW,
Président et Gérant Principal
5 novembre 1881.

VENTE PAR ENCAN.

PAR SHAW & GOWDEY

SLEIGHS, SLEIGHS à l'encan.—Une autre vente importante aura lieu à nos salles, No 235, rue Saint Jacques, mercredi prochain, le 30 courant, à deux heures de l'après-midi.

Les personnes qui ont des sleighs à vendre obtiendront un bon prix en les envoyant à nos salles.

On vendra en même temps quelques robes de buffle et capots en fourrures de bonne qualité.

SHAW & GOWDEY, Encanteurs.

68

VENTE DE FERRONNERIES A L'ENCAN

Le reste des ferronneries dont on n'a pas disposé à notre grande vente de jeudi sera vendu à nos salles, No 235, rue Saint Jacques, mercredi après-midi, immédiatement après la vente des sleighs.

SHAW & GOWDEY, Encanteurs.

68

MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION, tapis poêles, etc., etc. Vente importante vendredi prochain, le 2 décembre à nos salles, No 235, rue Saint Jacques.

Vente à DEUX heures.

SHAW & GOWDEY, Encanteurs.

68

SOUMISSIONS DEMANDÉES

Des soumissions cachetées, adressées au secrétaire-trésorier de la ville de Salaberry de Valleyfield seront reçues jusqu'au **vingt Décembre** prochain inclusivement pour la construction de l'Hôtel-de-Ville, à Salaberry de Valleyfield, suivant les plans et devis dont on pourra prendre communication au bureau du soussigné, et au bureau de Messieurs Perrault & Ménard, architectes, Montréal. Les conditions de paiement seront connues en s'adressant au bureau du conseil de la dite ville. Le conseil de la dite ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

Z. BOYER,
Sec. Trésorier.

Salaberry de Valleyfield, 18 oct. 1881. 61

A VENDRE

La magnifique résidence en pierre de taille, No 71, rue Dubord, autrefois la propriété de J. F. Sincennes, écr. Grandeur du lot 87 x 145.

Conditions libérales.

S'adresser au bureau de la **Succession Masson**, 3 rue Saint Jacques.

5 janvier.—1

EN VENTE

Propriété en brique de 77½ pieds de front, étant les Nos 88 à 89, rue Sanguinet, rapportant $864.00 par année. Prix modéré.

Nos 175 à 179, rue Lagauchetière, coin de la rue Montcalm : site avantageux pour le commerce. Loyer $612.00 par année. Prix : $3800.

Deux maisons rue Montcalm, Nos 228 à 234, rapportant $300 par année. Terrain : 87 x 75 pieds. Prix : $3 00.

Nos 223 à 227, rue Saint Constant, et 596 à 602 rue Mignonne, maisons en brique, formant le coin des dites rues.

Locaux des plus avantageux.

Loyers : $764 par année. Prix $6800.

$25,000.00 à prêter à 6 ojo sur première hypothèque.

LOUIS PLAMONDON,
Agent d'immeubles,
35, rue Saint Jacques.

63 d

A VENDRE

POUR LE CANADA SEULEMENT

Un brevet d'invention pour passer le point mort dans les machines à vapeur et autres moteurs. On pourra voir le modèle au bureau de la MINERVE. Pour la province d'Ontario, s'adresser à M. COURSOLLES, agent des brevets, à Ottawa ; pour la province de Québec, à M. P. CERAT, 48 rue Saint Jacques, Montréal, ou à P. E. JAY, "patentee car of Ephraim Howe, 118, 120 et 122, Elm street," New York.

A VENDRE A BON MARCHÉ

Une machine à raboter et à embouveter de première ordre, manufacturée par Munro.

N. QUINTAL,
478, rue Saint Paul.

69

Bureaux a Louer

A l'étage immédiatement audessus des bureaux de la **Compagnie d'Assurance des Citoyens.** On trouvera à louer plusieurs chambres, avec caisse de sûreté et chauffées à la vapeur. Ces appartements ont vue sur la rue. 179 j

A LOUER les magasin, bureau et caves, Nos 28 et 30, rue Saint Sacrement, ci-devant occupés par MM.

J. S. HAMILTON & Cie

marchands de vins et d'eaux-de-vie en gros.

Possession immédiate si on l'exige.

Les fixtures, les garnitures du magasin et l'ameublement des bureaux, comprenant un grand coffre-fort, seront vendus d'après l'évaluation qui en sera faite.

S'adresser à

J. CRADOCK SIMPSON,
Courtier d'immeubles
Agent financier et d'assurances
... rue Saint Jacques.

9

A LOUER

Avec ou sans le pouvoir à vapeur le grand bâtiment actuellement occupé par l'*Evening Star* et qui est adjacent au "St Lawrence Hall" sur la rue Craig. Comme site et comme commodité il ne peut être surpassé. Ce bâtiment est borné par les rues Craig, St Georges et des Fortifications et peut servir comme bureau d'impression ou comme manufacture. Sa longueur sur les rues Craig, St. Georges et des Fortifications, est de 80 pieds sur une largeur de 50 pieds ; il a deux étages de haut et est bien éclairé. Sur les rues Craig et St. Georges, il a une longueur de 80 pieds sur 28, avec quatre étages. Il sera loué en tout ou en partie avec possession au ler Mai.

Pour plus amples informations, s'adresser à

H. HOGAN,
St. Lawrence Hall.

TAPISSERIES

GRAND ASSORTIMENT

En papier brun...	patrons asst. de		4c à 7c	
" " jaune...	"	"	"	8c à 9c
" " chêne...	"	"	"	9c à 10c
" " blanc doublé	"	"	"	7c à 20c
" " marbres	"	"	"	11c à 14c
" " satin...	"	"	"	12c à 25c
" " unis	"	"	"	15c à 25c
" " bronzé	"	"	"	25c à 40c
" boisures	"	"	"	40c à 75c
" " bronzés	"	"	"	75c à $1

Bordures pour convenir, ainsi que rideaux pour fenêtres.

Escompte libéral pour le commerce.

Chez

E. A. MARTINEAU,
237, rue Saint Joseph

Effets livrés à domicile 67

N'ACHETEZ que le véritable article.—Nous avons soumis à l'étude un échantillon de la "Vienna Baking Powder," préparée par C. M. PUTNEY, confiseur, 40, carré Victoria. Vous vous assurerez par vous même que tout ce qui rentre dans cette préparation est pur et inoffensif. Vous n'y constaterez pas la présence de l'alum ou de toute autre substance nuisible.

255 HUBBARD & DONALD, chimist

Huitres a Vendre

Chez EUGENE BENOIT

83, rue des Commissaires

Malpeques, Saint-Simon, Bonctouches, Caraquettes

En grande quantité et à très bas prix. 67 ds

OUVRAGE INCOMPARABLE

"Ayant confié des commandes à la compagnie de teinturerie anglo-américaine depuis un an je puis dire que j'ai trouvé l'ouvrage infiniment supérieur à celui que j'ai fait faire ailleurs."

Ce témoignage d'une de nos pratiques n'a pas besoin de commentaire.

BRITISH AMERICAN DYEING CO

Bureaux : No 521, rue Saint Joseph.
No 211, rue McGill.
No 1..., rue Sainte Catherine. —67

VENTE PAR ENCAN

PAR A. BOURBONNIERE & CIE

MERCREDI, 30 novembre, vente de meubles, tapis, poêles etc., à nos salles, sans réserve. Vente à 10.30 h. a.m.

A. BOURBONNIERE & CIE. Encanteurs.

68

POURQUOI PAYER

Pourquoi payer $5.50 pour un pardessus en drap Président, doublé en tweed, lorsque vous pouvez l'acheter pour

$3.75

Pourquoi payer $7.25 pour un ULSTER pesant, ouaté et piqué, lorsque vous pouvez l'acheter pour

$5.50

Pourquoi payer $4.75 pour un ULSTER ou PARDESSUS pour enfant, lorsque vous pouvez en acheter un joli pour

$2.75

Pourquoi payer $4.50 pour un habillement complet lorsque vous pouvez en acheter un bien fait et bien taillé pour

$4.50

Pourquoi payer $4.50 et $5 00 pour un habillement d'enfant, lorsque vous pouvez en acheter un en bon tweed pesant pour

$3.25 et $4.00

Pourquoi payer $9 et $10 pour un ULSTER en tweed, lorsque vous pouvez en acheter un d'une coupe et d'un fini élégant pour

$7.00 et $8.00

Pourquoi payer $12 et $15 pour un habillement lorsque vous pouvez en avoir un en tweed anglais, ou écossais, très bien fait, pour

$10.00 et $11.00

Pourquoi vous fatiguer en allant dans une foule de petits magasins qui n'ont que quelques pardessus et ulsters à vous montrer, lorsque vous êtes certain d'épargner VINGT CINQ POUR CENT sur vos achats, tout en trouvant l'assortiment le plus complet de Montréal. Venez aux

Nos 186 et 188 rue Saint Joseph

Et lorsque vous aurez vu les prix des chemises, corps, caleçons, gants, mitaines, cravates, collets, foulards, etc., etc., vous ne pourrez certainement pas sortir sans avoir acheté ; quand même vous n'en auriez pas grandement besoin.

I. A. BEAUVAIS

COMMANDES

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a retenu les services d'un célèbre tailleur américain qui se fait fort de satisfaire les plus difficiles. Tous ceux qui ont laissé leurs commandes depuis quinze jours, s'accordent à dire qu'il n'a point jamais eu son rival.

66 j I. A. BEAUVAIS.

NOTRE DEVISE :

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE

SOIERIES ET CACHEMIRES.—Nos ventes ayant dépassé nos prévisions, nous avons été forcés d'envoyer un télégramme en France pour renouveler nos commandes. Preuve qu'en important directement on vend à bon marché.

CIRCULAIRES, ULSTERS ET MANTEAUX.—Assortiment considérable pour toutes les bourses. Ayant fait de forts achats pour argent comptant, nous avons obtenu des réductions très importantes. Vente rapide.

ETOFFES A MANTEAUX.—Nous venons de recevoir à 25 pour cent de sa valeur, un lot magnifique que le fabricant s'est vu forcé de sacrifier par besoin d'argent. Succès assuré. Une modiste de Boston est attachée à l'établissement pour la confection des manteaux.

PLUMES D'AUTRUCHE, PLUMES DE FANTAISIE ET RUBANS.—Assortiment le plus complet du Canada. Nos importations dans ces articles nous ont valu les premiers prix aux expositions de 1880 et 1881.

COLS, mouchoirs soie, écharpes, chemises, corps, caleçons et flanelles.—Venez voir le plus beau choix qui se soit jamais vu.

Forcément nous faisons un gros chiffre d'affaires.

BOISSEAU FRERES

235 et 237

Rue Saint Laurent

AUX FAMILLES

Faites l'essai d'une bouteille de

Turner's 'Royal Tomato Ketchup'

Et vous le trouverez délicieux

ALBERT TURNER,
Seul fabricant.

No 25, RUE DES JURÉS, Montréal. 66a

J. R. McLAREN JR.

FABRICANT DE

Récipients de Sureté

BREVETÉS de SHARP

Pour l'huile, pouvant contenir de la kérosine, huile à moulin ou à brûler, benzine, naphte, esprit de térébenthine, huiles douces et autres.

Il a aussi un assortiment complet de voitures pour enfants, brouettes, sleighs, etc., et de tous autres objets en bois.

Le RECIPIENT SHARP a pour lui les qualités suivantes : pas de pertes d'huile ! propreté, n'offre aucun danger, ne répand aucune odeur ; c'est la sûreté, la commodité l'économie, la durée. Ces récipients peuvent être préparés avec des compartiments si on le demande, ce qui permet de conserver plusieurs sortes d'huile dans le même récipient. Avantage qui le rend supérieur à tout autre appareil de ce genre. Dans chaque compartiment est placée une pompe automatique. Le RECIPIENT SHARP a obtenu une mention spéciale à l'exposition de l'Etat de New-York en 1871. L'Institut des Sciences de New-York a accordé le premier prix en 1873 ; 1er prix à l'exposition de l'Etat de Pennsylvanie en 1875. Haute mention honorable à l'exposition internationale de Philadelphie en 1876, la seule qui ait été accordée ; 1er prix à l'exposition fédérale, tenue à Montréal en 1880. Le Récipient Sharp a remporté tous les honneurs dans toutes les expositions.

Bureau, 63 rue du College

MONTRÉAL

MANUFACTURE A HOCHELAGA

FEUILLETON

MORT ET VENGEANCE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Les parois de la grotte étaient décorées de gigantesques bas-reliefs taillés dans la pierre et représentant une cérémonie religieuse. Derrière un éléphant trois fois plus grand que nature tout chargé d'idoles, marchaient des prêtres, des cavaliers enturbannés et brandissant de longues lances à banderoles, puis une foule d'hommes et de femmes aux attitudes variées, pittoresques, animées.

C'étaient autant de chefs-d'œuvre de sculpture grandiose ; créations magnifiques dues au génie d'artistes inconnus et représentant peut-être l'œuvre de plusieurs siècles.

Mille flambeaux allumés projetaient une lueur éblouissante qui faisait briller les parois de quartz de la grotte comme si elles eussent été couvertes de pierres précieuses.

En face de Richardson était dressée une sorte d'autel décoré d'idoles en or, aux poses lourdes et grotesques.

De nombreuses cassolettes ornées de pierreries brûlaient autour de ces idoles et laissaient échapper des traînées de vapeurs roses et vertes qui remplissaient de parfums capiteux l'atmosphère chaude de l'immense caverne.

Sur le sable doré où brillaient des paillettes étincelantes, une vingtaine d'Hindous étaient prosternés.

Ces Hindous étaient tous uniformément vêtus d'une longue robe de laine blanche. Leur taille était serrée par une ceinture cramoisie ; un cercle d'or entourait leur tête.

Devant eux, debout, un grand vieillard dont Richardson n'apercevait que le crâne couvert de magnifiques cheveux blancs se tenait les deux bras étendus, comme en extase, et dans l'attente d'un mystérieux événement.

— Les hommes que tu vois devant toi, murmura le fakir à l'oreille de Guy Richardson, sont les sectateurs de la puissante Wischiva, déesse de la Vérité, de la Justice et de la Vengeance !............... Ils conservent les pieuses traditions que leur ont léguées leurs ancêtres et gardent les pratiques d'un culte fondé par Brahma lui-même. Pour être initié aux mystères sacrés de Wischiva, il faut, de plus, faire le serment redoutable de poursuivre le crime et de le punir, dût-on, pour remplir ce devoir sacré, tremper ses mains dans le sang de son propre père !... Tu vas assister à l'initiation d'un nouveau sectateur de la déesse... Sois attentif.

Autour de l'autel qui faisait face à Guy Richardson étaient rangés une douzaine de crânes polis et blancs comme l'ivoire.

Tout à coup, les orbites vides de ces crânes se remplirent d'une lueur rouge qui devint flamboyante.

Une épaisse fumée sortit de ces étranges foyers, monta en tourbillons et enveloppa bientôt d'un nuage le fond de la caverne, l'autel et ses divinités grotesques.

Puis peu à peu le nuage se dissipa, la fumée prit des teintes roses et bleuâtres qui rappelaient les nuances nacrées de l'opale, et, à travers ce voile léger qui se déchirait, Richardson aperçut une apparition merveilleuse.

Une femme dont les formes sveltes et gracieuses décelaient une admirable beauté était debout devant l'autel.

Les vapeurs roses qui l'entouraient comme une gaze transparente cachaient encore les traits de son visage. Elle ressemblait à ces images indécises et incomplètes qui se présentent à l'imagination surexcitée du fumeur d'opium.

Sa tête était entourée d'un cercle d'or orné de pierreries, au milieu duquel se détachait un énorme diamant.

De magnifiques cheveux d'un noir d'ébène s'échappaient de ce diadème et roulaient en flots soyeux sur ses épaules et sa gorge, qui étaient nues. Une sorte de cuirasse serrait sa taille. Cette cuirasse, chargée à profusion de superbes pierreries, diamants, rubis, saphirs, qui jetaient mille feux éblouissants, dessinait les hanches puissantes de la *déesse*.

Autour de ses jambes couvertes d'une gaze nacrée, deux serpents en or, dont les écailles flexibles et scintillantes étaient formées par de grosses émeraudes, s'enroulaient gracieusement et venaient allonger leurs têtes fines, où brillaient des yeux de rubis, sur deux petits pieds nus aux ongles roses.

L'apparition tenait ses deux bras repliés au-dessus de sa tête. Ces bras admirables étaient chargés de bracelets et d'anneaux étincelants de diamants.

Le nuage s'étant enfin dissipé, Richardson reconnut ce visage aux longs yeux bleus langoureux, aux lèvres de feu :

— Sarah Hyderbad ! murmura-t-il en fixant son regard ébloui sur cette magnifique créature.

Un sourire de triomphe animait le beau visage de la déesse ou plutôt de Sarah Hyderbad, car c'était elle, en effet, qui présidait aux singuliers mystères de la caverne.

Dépliant lentement ses bras, elle fit un geste de commandement.

Aussitôt, le vieillard debout devant elle s'inclina jusqu'à terre, puis se releva. Les Hindous prosternés derrière lui l'imitèrent, et, après avoir touché du front le sol de la caverne, ils se tinrent debout, les deux bras croisés sur leur poitrine.

Tout à coup, le bruit strident du gong se fit entendre par trois fois.

— Écoute ! dit le fakir à voix basse, ne perds ni un mouvement ni une parole et suis bien la scène qui va se passer.

Les Hindous, psalmodiant un air doux et monotone, se placèrent sur deux rangs.

Ils tirèrent ensuite de dessous leur robe un long sabre recourbé en forme de yatagan, et, étendant le bras, ils croisèrent leurs armes, de façon à former un dôme d'acier.

Le vieillard aux longs cheveux blancs, — vénérable brahmane dont le front portait les trois signes bleus, marques distinctives de la plus haute caste, — s'avança alors lentement, passa sous les sabres tendus et disparut aux regards de Guy Richardson.

Il revint cependant bientôt. Il n'était pas seul.

Près de lui, marchait un autre vieillard auquel il donnait la main et qui portait, comme les autres sectateurs de Wischiva, la robe blanche, la ceinture cramoisie et la couronne d'or.

Richardson reconnut aussi ce vieillard.

C'était Bissahir !

Cette scène commençait à présenter pour lui un poignant intérêt.

Que signifiait ce splendide et étrange appareil ?

Comment expliquer la présence de Bissahir dans cette grotte mystérieuse et sous le costume des sectateurs de la déesse vengeresse ?

Qu'allait-il donc se passer ?

XV

Le vieux brahmane conduisit Bissahir au pied de l'autel, le fit asseoir sur le degré inférieur, le front penché vers la déesse, qui, debout et immobile en haut des marches de marbre, laissait errer son superbe regard sur ses adorateurs.

Les Hindous, après avoir caché leurs longues robes, étaient venus se prosterner en cercle autour de l'autel.

Le brahmane resta debout en face de Bissahir, auprès duquel deux autres prêtres s'étaient assis.

Alors commença ce dialogue entre le grand-prêtre de Wischiva et le nouvel initié :

D. " Qui es tu ?

R. " Un indigne serviteur de Brahma.

D. " Que veux tu ?

R. " Entrer un jour dans le paradis, séjour de délices qu'il réserve à ses élus.

D. " Ta vie a été jusqu'à présent pure et sans tache. Tu as fidèlement observé les préceptes de notre religion. Cependant tu t'es fait l'esclave d'un de ceux qui ont détruit nos saints autels et apporté dans l'Inde la désolation et la ruine.

R. " La déesse que vous adorez n'aime-t-elle pas la vérité, la justice et ne prescrit-elle pas la vengeance ?

D. " Oui.

R. " Eh bien, que Brahma me soit en aide et je vais vous faire connaître comment, tout humble et tout misérable que je suis, je crois avoir servi fidèlement la déesse Wischiva......... Ces mains débiles ont fait justice d'un homme orgueilleux et puissant. Elles lui ont infligé un tel châtiment, que toutes les divinités vengeresses ont dû sourire à mon action courageuse !

D. " Parle ; quelle action as tu donc accomplie ? Songe que, si tes paroles sont mensongères, si tu te vantes faussement, si tu essayes de tromper ceux qui sont réunis ici pour te juger, la déesse laissera tomber sur toi les foudres de sa colère !

R. " Que Wischiva, la déesse de la Vérité, écoute mes paroles, et qu'elle m'inflige mille tortures si un seul mensonge sort de ma bouche ! s'écria Bissahir dont la voix jusqu'alors lente et basse prit un accent strident. Ecoutez et jugez moi ! Vous prononcerez ensuite si je suis digne d'être compté parmi vos frères et d'adorer avec vous la déesse de la justice.

" L'homme dont la destinée m'a condamné à être le serviteur se nomme Guy Richardson ; je le servais fidèlement, en échange de la nourriture qu'il me donnait. Aujourd'hui que notre pays tout entier est en esclavage, et qu'on voit de saints brahmanes mendier le riz et le pain à la porte des riches Anglais, nos maîtres, je ne dois pas rougir de ma pauvreté ni du sort auquel elle m'avait réduit.

,, Prêtres vénérables, j'avais un fils que j'adorais, qui était le charme, la gloire, la consolation de ma vieillesse. Il était beau et courageux, tendre et dévoué. Brahma s'était plu à le combler de tous ses dons.

(A continuer)

—LE REFROIDISSEMENT, LE RHUME ET LES MAUX DE GORGE ne doivent pas être tolérés. Il résulte fréquemment d'une négligence à les soigner, une maladie incurable des poumons, la consomption. Les pastilles de Brown, pour les bronches, ne dérangent pas l'estomac, comme les sirops et baumes vendus pour le traitement du rhume; mais elles agissent directement sur les parties enflammées, soulage l'irritation et appaise l'asthme, la bronchite, la toux, le catharre, et les dérangements de gorge auxquels sont sujets les chanteurs et ceux qui parlent en public. Depuis trente ans au moins ces pastilles de Brown sont recommandées par tous les médecins et elles donnent toujours parfaite satisfaction. Mises en usage continu depuis plus d'une génération leur efficacité ne saurait être mise en doute et elles jouissent à juste titre d'une réputation bien établie parmi les meilleurs remèdes du jour. En vente partout à 25 cents la boite.

—Pour un pardessus de genre bien fait, allez chez J. W. Lamontagne et Cie, No 259 rue Saint Laurent.

L'HUILE St JACOB

MARQUE DU COMMERCE

LE GRAND
REMÈDE ALLEMAND
POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

UN REMÈDE INFAILLIBL

Dans les cas de Toux, Rhume, Affection des Bronches, etc.

TÉMOIGNAGE VENANT DE MONTRÉA
Montréal, 9 octobre 1880.

W. G. HODGES,

Monsieur,—Au commencement de cet automne j'eus le malheur de contracter un rhume très sérieux ; ma poitrine en était affectée. Après avoir fait usage de toutes les médecines les plus en renom pour la toux, [celle du Docteur Brau exceptée] et n'éprouvant aucun soulagement, un ami me suggéra de prendre du Sirop de Réglisse Composé du Docteur Brau. Je n'en avais encore pris que quelques doses, et déjà je me sentais beaucoup mieux ; toutes les incommodités résultant de cette toux étaient disparues, et avant d'avoir fini de boire la première bouteille, j'étais complètement guéri. Je considère cela comme une chose très extraordinaire, vu que j'ai toujours eu une difficulté extrême à me guérir du rhume. C'est donc avec un grand plaisir que je recommande ce sirop à tous ceux qui souffrent du rhume. Je suis, etc.,

JAS. D. WRIGHT,
Surintendant de district de la Compagnie Canadienne de Telephone.

CARTE MEDICALE

Etablie en 1859

Madame FUHRER

Licenciée du collège de Hambourg, Allemagne, et du collège McGill, Montréal.
Soins particuliers donnés aux malades pendant les couches.
Service médical de première classe.
Les meilleures nourrices sont employées.
Communications confidentielles.

Bureau : 650, rue du Palais, Montréa

LE Dr THAYER

Oculiste et Auriste

M.D., C.D., de l'Université McGill, diplômé en médecine et accouchement du collège des apothicaires à Londres, étant revenu à Montréal après un long voyage sur le continent européen peut être consulté tous les jours, sur toutes les maladies, à sa résidence

49, Beaver Hall Terrace

Le Dr THAYER guérit en un instant les personnes qui louchent, enlève la fistule lacrymale et fait cesser la cataracte. Il pose aussi des yeux artificiels sans opération antérieure. 29 a

J. WRIGHT & Co

Fabricants de

Meubles d'art et d'eglises, d'ameublements de banques et de bureaux, de parquets en marqueterie et de toute sorte de jolis ouvrages en bois,

11 à 17, rue Hermine, Montreal

Catalogues illustrés de parquets et marqueterie fournis sur demande.

Vente en gros !
Vente en gros !

Papier à imprimer, Papier à écrire, Papier à envelopper, Sacs en papier de toutes grandeurs, Papeterie, Encre, Plumes, etc., etc.

MACKINNON & SHARING
293 et 295, rue Saint Paul
Près de la rue Saint Gabriel,
151 a Montréal.

R. BELL et Cie.,

96 et 98, Rue des Enfants Trouvés,

Fabricants de Boites de Papier de toutes sortes, pour l'usage des Pharmaciens, Modistes, Chapeliers, Confiseurs, Bijoutiers, Fabricants de Chemises, de Gants, de Chaussures, de Biscuits, etc. Boites pour œufs, Boites à Thé, et toutes espèces de boites en papier, fabriquées au goût des acheteurs. Commandes exécutées promptement. On sollicite des commandes de la campagne.

12 Septembre 1881. a-4

Etabli en 1835

R. JELLYMAN

Fabricant de toutes sortes de

Boites en Papier

582, rue Craig et rue Coté

W. MILLICHAMP & CIE

FABRICANTS DE

Montres d'Etalage en Argent et en Bois

29 à 35, rue Adélaide, Toronto-Est
Demandez le catalogue illustré. ac 295

LES INVENTEURS

Sont priés de correspondre avec

R. A. KELLOND
Solliciteur de brevets, au Canada et à l'étranger

No 214, RUE SAINT JACQUES

Marques de fabrique, dessins et droits d'auteurs enrégistrés.
Onze années d'expérience. 174a

CANADA

Compagnie du Chemin de Fer

CANADIEN DU PACIFIQUE

INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES SOUS LE GRAND SCEAU DU CANADA

DEBENTURES A 5 POUR CENT

Payables en or dans cinquante ans

SUR PREMIRE HYPOTHÈQUE DES TERRES CONCÉDÉES

Emission totale autorisee	**$25,000,000**
Accceptees par le gouvernement comme garantie de l'execution du contrat passe entre le gouvernement et la compagnie	**$5,000,000**
Maintenant offert au public	**$10,000,000**

Le principal et l'intérêt payables en or monnayé du poids et de la finesse de l'étalon actuel,—le principal à Montréal, Canada, et les intérêts le 1er d'avril et le 1er d'octobre, au gré du porteur, soit à Montréal, soit à New York, ou à Londres, Angleterre, au taux de 4s 1½d sterling pour chaque piastre.

Débentures de la dénomination de $1,000 et de $500 chacune. Le principal payable le 1er d'octobre 1931, hormis qu'elles ne soient offertes auparavant pour le paiement des terres et, en conséquence, annulées, ou rachetées par les syndics à même le produit de la vente des terres, soit au cours de la Bourse ou par tirages à dix pour cent de prime.

SYNDICS POUR LES PORTEURS DE DEBENTURES

CHS F. SMITHERS, Ecr, *Président de la Banque de Montréal.*
HON. JOHN HAMILTON, *Président de la Banque des Marchands du Canada*
SAMUEL THORNE, *Négociant, de New York.*

Les débentures sont garanties par une hypothèque consentie en faveur des dits syndics qui leur confère, en vertu des clauses de la charte, plein pouvoir de faire payer les débentures, principal et intérêts et de faire toucher aux porteurs le produit net de la vente des terres. Avant d'être mis en force, l'acte plus haut cité, a été soumis au gouvernement qui a, depuis, accepté les $5,000,000 comme garantie de l'exécution du contrat conformément aux clauses de la charte.

L'hypothèque ainsi créée est privilégiée sur toute l'étendue des terres concédées à la compagnie, formant 25,000,000 d'acres des plus belles terres propres à la culture, situées dans cette partie du pays désignée sous le nom de "Zône Fertile" des territoires du Nord-Ouest reconnue comme étant la région la plus considérable et la plus propre à récolter du blé de la meilleure qualité qu'il y ait sur le continent d'Amérique, et la compagnie peut localiser son octroi de terres dans cette région exclusivement, en mettant de côté toutes les sections qui ne sont pas propres à la culture.

Les débentures seront acceptées par la compagnie en paiement des terres au taux de 110 avec les intérêts accrus sur icelles.

En vertu de l'acte d'obligation hypothécaire, la compagnie s'oblige expressément de payer les intérêts sur les débentures semi-annuellement, lorsqu'ils deviendront dûs, et le principal à l'échéance. Le produit net de toutes les ventes de terres devra être remis aux syndics, pour qu'ils le gardent en mains, d'abord, pour garantir l'accomplissement de l'obligation de la compagnie de payer les intérêts sur les débentures, et tant que cette obligation sera remplie ponctuellement, pour être appliqué à l'achat de débentures, pour annulation, pourvu que le prix n'excède pas 110 pour cent et les intérêts accrus ; mais si les débentures ne peuvent être achetées à ou au-dessous de ce prix, alors les syndics sont *autorisés et requis* de désigner, par lots, de temps à autre, à mesure que les fonds s'accumuleront entre leurs mains, les débentures qui devront être présentées pour être payées et annulées à 110 pour cent avec les intérêts accrus.

Le contrat stipule que toutes les débentures émises seront déposées d'abord entre les mains du gouvernement, et que le produit de toutes les ventes de terres sera aussi déposé entre les mains du gouvernement et ne sera payé à la compagnie qu'en proportion des travaux qui auront été faits pour la construction du chemin. L'intérêt à quatre pour cent, sur le montant restant en la possession du gouvernement, est, en vertu de l'acte précité, expressément réservé pour le paiement des intérêts sur les débentures, *et ne peut être appliqué à aucune autre fin.*

On verra par le rapport officiel du président de la compagnie, que les directeurs veulent terminer et ouvrir la ligne du chemin de fer jusqu'au Pacifique sans se prévaloir du droit qu'ils ont, en vertu de la charte, d'émettre des débentures en offrant le dit chemin de fer pour garantie ; et qu'ils sont convaincus que les capitaux additionnels requis pour terminer le contrat et pourvoir la ligne du matériel nécessaire pour son exploitation pourront être obtenus par l'émission d'actions privilégiées ordinaires. Dans ce cas, les seules obligations qui grèveront les revenus de la compagnie seront les intérêts sur ces débentures qui seront payés avant tout dividende sur les actions ordinaires et privilégiées.

Ces débentures seront acceptées par le Receveur-Général comme dépôt de la part des compagnies d'assurance en vertu de l'act 40 Vict. chap. 42.

Il est pourvu à l'enrégistrement des débentures à Montréal, à New York et à Londres.

On peut examiner la charte de la compagnie et obtenir des copies de l'Acte de *fidéo-commis* hypothécaire, du rapport du président et du prospectus de la compagnie aux bureaux des soussignés.

Ces débentures sont maintenant offertes au public au pair avec les intérêts accrus, par les soussignés qui se réservent le droit d'en augmenter le prix, en acun temps, sans avis préalable.

Les demandes pour les débentures devront être adressées comme suit :—

BANQUE DE MONTREAL

MONTREAL

Ses succursales en Canada, et ses agences a Chicago, et au No 9 Birchin Lane, Londres, Angleterre.

J. S. KENNEDY & Co.,
63 William Street,
NEW YORK

OU A

W. WATSON & A. LANG,
AGENTS DE LA BANQUE DE MONTREAL.
59 Wall Street,
NEW YORK

Montréal, 25 Novembre 1881.—67 tm

BAINS TURCS

No 140, Rue Sainte Monique, Montréal

Débouchant sur la rue Dorchester, près de l'Hôtel Windsor

MESSIEURS. — Admission tous les jours [les dimanches exceptés] de 7 hrs a. m. à 9 hrs a. m. ; 2 hrs p. m. à 9 hrs p. m. DIMANCHE, de 8 hrs a. m. à midi.

DAMES.—Admission tous les lundis, mercredis et vendredis, de 10 heures a. m. à 1 heures p.m.

19 sm

T. J. DAWSON

239, rue Saint Jacques, Montréal

A le plus bel assortiment d'articles de modes qu'il y ait en cette ville :

Fleurs pour toilette de Bal
Gants de Kid, Dentelles

Dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Conditions : VENTES AU COMPTANT ET A UN SEUL PRIX

Vente extraordinaire de Meubles en détail

Au magasin de la compagnie dite

OSHAWA CABINET CO.

Nos 447 et 449, rue Notre-Dame

Pendant quatre semaines, à compter de cette date, on vendra à cet établissement tous les meubles au prix coûtant. Chacun consultera son propre intérêt en faisant des achats à ce magasin, car aucun autre établissement ne peut vendre des meubles de premier ordre à aussi bas prix. Les meubles qui sortent de cette fabrique sont du dernier goût et il faut les voir pour juger de la chance tout à fait exceptionnelle qui est maintenant offerte au public.

Oshawa Cabinet Company,
Meubles en détail, 447 et 449, rue Notre-Dame

DEMENAGEMENT

BRODIE & HARVIE

Informent leurs pratiques et le public en général qu'ils ont déménagé dans leurs

Nouveaux édifices

Nos 10 et 12, RUE BLEURY

LES ALLUMETTES ET USTENSILES EN BOIS

— DE —

E. B. EDDY

Surpassent tous les autres

CHACUN DEVRAIT ESSAYER

Les Allumettes de Salon

SANS SOUFRE

H. A. NELSON & FILS
AGENTS A MONTREAL, Q.

Ateliers : — Mammouth, Hull, Canada

CALVITIE

La Gasoline, la Vaseline, la Carboline, les restaurateurs de la chevelure de Allen ou de Hall n'ont jamais enrichi une tête chauve d'une chevelure abondante. Cette découverte importante est due à M. Wintercorbyn, No 144, King Street West, Toronto, comme peuvent l'attester des centaines de personnes demeurant à Toronto et dans la province. Ce restaurateur se vend en bouteilles à raison de $1 chacune ou de $5 pour six bouteilles. On peut l'acheter chez tous les pharmaciens. Des certificats seront publiés plus tard. Ecrivez-vous pour obtenir des circulaires et des certificats.

UN DEFI

Je suis prêt à déposer $500 destinés aux institutions de charité de Montréal contre un pareil montant fourni par un de ces prétendus fabricants de restaurateurs s'il peut me prouver, par des résultats tangibles, que sa préparation peut être comparée à la mienne dans ses effets.

CHARLES MAITLAND WINTERCORBYN,
255 A Caa 144 King Street West, Toronto, Ont.

L'ACENCE DE LA

MACHINE A COUDRE RAYMOND

A ÉTÉ TRANSFÉRÉE A

THOMAS F. C. FOISY

SEUL PROPRIÉTAIRE

No 563, Rue Saint Laurent

Toutes les personnes ayant besoin d'accessoires pour ces machines, comprenant aiguilles, etc , sont priées de lui faire une visite. 67

ED. BERNIER

FABRICANT DE

Couvertures d'Eglises et d'édifices publics

En tole galvanisee, ardoise et autres metaux

307, RUE SAINT LAURENT, Montréal

Ligne Inman

Departs de 1881

De New-York, viâ Queenstown, à Liverpool, portant les malles des Etats-Unis.

DEPARTS PROPOSES :

Samedi, 3 Déc. 2 p.m. City of Chester.
Samedi, 10 " 8.30 a.m. City of New York
Jeudi, 15 " midi, City of Montreal
Samedi, 24 " 8 a.m. City of Berlin
Jeudi, 29 " midi, City of Brussels

Billets spéciaux pour le voyage, aller et retour, $110, valables jusqu'au 31 mars 1882.

PRIX DU PASSAGE : $80 et $100, suivant le choix des cabines.

Tous les passagers ont les mêmes privilèges dans le salon.

Enfants entre l'âge de deux ans et douze ans, moitié prix.

Domestiques, $50.

Billets pour le voyage, aller et retour, $144 et $180. Billets pour Londres $7, et pour Paris $15 et $30 en sus, suivant la route choisie.

ENTREPONT [y compris le billet par chemin de fer de Montréal à New-York, $31.

Pour le fret et les billets de traversée, s'adresser aux officiers de la compagnie, 31 et 33, Broadway, New-York.

N. B.—Les billets, aller et retour, émis pour $110, ne sont valable que jusqu'au 31 mars 1882, ne sont pas valables pour la City of Rome, et doivent être endossés à cette fin.

JOHN G. DALE, Agent,
31 et 33, Broadway, N. Y.
On à J. Y. GILMOUR & Co.,
88 354, rue Saint Paul.

SEULE LIGNE DIRECTE

POUR LA FRANCE

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :

St Germain, Delaplane....30 Nov. 1.00 P M
Labrador, Jonela..........7 Déc. 6.00 A M
St Laurent, Servan.........16 Déc. 11.00 A M

Prix du passage pour le Havre :

Première cabine [vin compris]...$100 et $
Seconde cabine...........................
Entrepont....................................

Billets aller et retour à prix réduits, valables pendant une année.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

LOUIS DE BEBIAN, Agent,
6, Bowling Green, foot of Broadway
Ou à D. MASSON & Cie,
Agents pour Montréal.

DISTRICT DE MONTREAL

UNE SESSION DE LA COUR DES SESSIONS GENERALES DE LA PAIX ayant juridiction criminelle dans et pour le District de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

Jeudi, le premier jour de Décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y seront présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le District susdit qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 novembre 1881.—62

Mousseau, Archambault & Monk

AVOCATS

Ont transporté leur étude au

No 7, rue Saint Jacques

[Edifice de la succession Logan.

L'Honorable J. A. MOUSSEAU, C. R. et M. P., Président du Conseil Privé.	J. L. ARCHAMBAULT B. C. L.
	F. D. MONK, B. C. L. 9a

Perrault & Mesnard

ARCHITECTES,

93 et 99, RUE SAINT FRANÇOIS-XAVIER,

Boite 1414 P. O. MONTREAL

H. M. PERRAULT,
Architecte, arpenteur, agent d'immeubles, etc. 9a

AVIS

AVIS est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant les pilotes commissionés pour le service du pilotage entre Québec et Montréal, sous le nom de "La Corporation des Pilotes de Montréal."

BELLEAU & STAFFORD,
Avocats.
Québec, 27 novembre 1881. 6 dm

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Quebec Timber Company" (limitée).

E. T. BROOKS,
Procureur des requérants.
26 novembre 1881.—67 dm

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un acte à l'effet de constituer en corps politique "Le Crédit Mobilier Franco-Canadien."

E. T. BROOKS,
Solliciteur pour les requérants.
5 octobre 1881.—39 dm

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN
212 et 214, rue Notre-Dame

PRIX D'ABONNEMENT

CANADA

VILLE —Un an...............$
do —Un an, d'avance.........
do —Six mois...................
do —Six mois, d'avance.......
CAMPAGNE —Un an.............
do —Un an, d'avance.........
do —Six mois...................
do —Six mois, d'avance.......

ETATS-UNIS

Un an, payable d'avance en or.........$
Six mois " " " ....

FRANCE

Un an..............................$
Six mois...........................

Frais de port payés par les éditeurs

TARIF DES ANNONCES

Par ligne

Première insertion..........................$
Autres insertions, tous les jours..........
" trois fois par semaine....
" deux fois par semaine....
" une fois par semaine......
Avis de naissance, mariage ou décès...

AVIS

Toutes notices et avis spéciaux en faveur de manufactures ou de corporations privées et publiques, concerts, etc., seront chargés vingt centins la ligne.

EDITION HEBDOMADAIRE

(Paraissant le samedi matin.)

Un an (payable d'avance)...............$

Frais de port payés par les éditeurs

ANNONCES

Par insertion

Une ligne.........................$
do trois mois.................
do six mois...................
do un an.......................

On pourra lire *La Minerve* à New York, chez G. P. Rowell & Cie, agents de publicité, qui la tiennent à l'usage du public.

La Compagnie d'Imprimerie de LA MINERVE
Propriétaire

...SSISES CRIMINELLES

...REINE vs. HON. M. LAURIER

...idence de l'honorable juge Monk.

Mercredi, 9 novembre 1881.

Séance de l'avant-midi.

...s Delorme, Greffier de la Chambre ...blée Législative, Québec :

...rchambault—Je prétends que je ... mon objection, jusqu'à ce ... montre que ces documents ont été ... devant la Chambre par M. Senécal, ... qu'il n'est pas responsable des actes ...ement. Votre Honneur disiez ... vous n'aviez jamais été député, ni ... plus, j'ai voulu l'être un jour, ... il paraît que les électeurs n'ont pas ... de moi, mais il y a une chose certaine ... il arrive qu'il se dit bien des choses ... les Chambres, mais ce n'est pas la chose quand on vient devant un tribunal comme celui-ci. Je suppose que ces documents soient produits devant la Chambre ... le gouvernement, est-ce M. Senécal qui avait le contrôle de ce produit ... documents-là ? Evidemment non. Si ... à propos de mettre ces documents devant la Chambre, est-ce que M. ... doit en souffrir ? C'est tellement ... tout le monde le comprend et ... n'ai pas besoin d'insister davantage, ... tellement clair et tellement palpable.

...juge Monk—Que je dois le comprendre.

M. Archambault—Je sais que la cour ... parfaitement mon objection.

M. Irvine—J'aimerais à dire que mon ... ami se trompe. Nous ne faisons ... procès du gouvernement. C'est la ... Reine qui poursuit M. Laurier. Il est ... vrai que c'est M. Senécal qui est le ... poursuivant privé, mais néanmoins pour ... arriver à faire un procès à M. Laurier, devant cette cour, il a été obligé de se servir ... nom de Sa Majesté.

...est-ce que nous demandons ici ? ... demandons de prouver certains faits, ... retours faits par le gouvernement à ... semblée législative de la province de ... qui est censée représenter le public ... province. Il me semble qu'il ... impossible de faire une preuve plus ... que cela.

...Honneur sait qu'il y a des décisions, ... puissent être citées, que le préambule ... statuts est toujours censé prouvé ... le peuple tout entier qui parle par ... de la législature. Or ce préambule, ... le gouvernement a l'intention d'a... le chemin de fer en question. Nous ... prouver que M. Senécal est co-propriétaire de ce chemin de fer, pour ... des actes qu'il a fait dans son administration, et en faisant cette preuve, ... voulons arriver à la preuve qu'étant ... propriétaire de ce chemin, il a retiré des ... de la vente de ce chemin au gouvernement. Or il est admis par tout le ... que M. Senécal a toujours été propriétaire de cet embranchement de Berthier depuis qu'il est construit.

M. Archambault—Il me semble qu'on ... discuter une question, sans parler de ... qui ne sont pas prouvés, quand il s'a... d'une objection de droit à une question ... posée à un témoin.

...moi je ne parlerai pas de faits qui ... sont pas prouvés ; je discuterai cette ... question au meilleur de ma connaissance ... la loi, et je dis que ceci est irrégulier ... qu'à moins de prouver que ces documents ont été mis devant la cour par M. Senécal, on ne peut introduire ces documents dans la cause.

M. Irvine—Je croyais avoir montré à la ... la route que nous voulions suivre.

M. Archambault—Vous suivez une route ...blement tortueuse.

...juge Monk—Quant M. Irvine s'é... de la route qu'il s'est tracée, vous ...férez M. Archambault. Donnez-nous ...munication de ces documents là.

Je crois que M. Irvine admet de mettre ... documents devant la cour. M. Senécal était fonctionnaire du gouvernement. ... voulez produire des documents pour ... constater ces faits. Je ne dis pas que ... rapports pourraient faire preuve, je ... suis rien ; toujours vous avez le droit ... faire cette question là.

M. Archambault—Je ne veux pas insister davantage ; ces documents sont ad... à aller devant la cour, bien qu'ils aient ... rapport à des faits qui sont postérieurs à ... incriminé.

M. Ouimet—Je crois que, sur ce point, ... décision de Votre Honneur devrait être ...

...juge Monk—Cela ne fait pas preuve devant la cour.

M. Ouimet—Non, comme Votre Honneur a dit tout à l'heure, ces documents ne sont pas produits, Votre Honneur a décidé que ce n'était pas une preuve légale. Ces documents sont mis devant la cour que pour permettre au témoin de les expliquer.

Hon juge Monk—Et la cour se réserve de limiter la preuve quand ce sera nécessaire.

M. Ouimet—Ce ne sont pas des documents authentiques, Votre Honneur.

M. Archambault—Ce ne sont pas des documents de M. Senécal.

M. Ouimet—Je vois que nous allons être obligés de suivre une voie distincte, M. Archambault et moi.

M. Archambault—Je ne veux pas donner de conseils à mon savant ami, M. Ouimet; il sait ce qu'il a à faire. C'est le procès du gouvernement que l'on veut faire et c'est l'affaire de M. Ouimet de le défendre. Mon savant ami, M. Irvine, dit qu'il a tracé le chemin qu'il allait suivre. Je vois que le chemin est pas mal croche, si l'on veut me permettre de le dire. Pour moi, je veux suivre la ligne droite de la légalité, quant à M. Senécal. Et je dis que ces documents ne font pas preuve ici.

Hon juge Monk—Je vous ai dit que ces documents ne font pas preuve.

M. Archambault—J'objecte à la production de ces documents qu'on a voulu produire hier. Mon objection est formulée comme ceci. Ce sont des documents qui ne peuvent pas faire preuve contre M. Senécal, parce qu'il n'est pas prouvé que ce soit M. Senécal qui les a mis devant la chambre; ensuite parce que ces documents sont postérieurs à la date du 20 avril.

Je pense que, de même que je me suis objecté à la production des actes de M. Dumouchel hier, j'ai droit de m'objecter à la production de ceux-ci.

J'ai une autre objection, c'est que rien n'indique que M. Senécal ait quelque chose à faire avec ces actes là, il n'y a rien pour identifier M. Senécal avec ces actes là.

M. Carter appuie M. Archambault, en disant qu'on ne peut procéder sans produire les états fournis par M. Senécal au gouvernement, et en prouvant que c'est bien M. Senécal qui a fourni cet état là au gouvernement.

Hon. juge Monk—Avant de rentrer dans l'examen de ce témoin-ci, les arguments amenés par les avocats à l'encontre de la production de ces documents là, venant avec une force considérable, j'ai décidé hier que documents là ne faisaient pas preuve, et qu'ils n'étaient pas produits comme preuve, mais qu'on pourrait s'en servir dans le cours du témoignage pour donner les explications nécessaires. Vous comprenez cependant, M. Mercier, que si vous voulez faire la preuve de ceci ; il faut que vous fassiez une preuve complète

M. Mercier—Je comprends parfaitement, Votre Honneur, et nous espérons faire cette preuve.

Hon. juge Monk—La cour me permettra cette preuve que quand vous aurez prouvé ... de M. Senécal. Mais procédez, M. Mercier, je suppose que vous avez l'intention de faire cette preuve complète.

M. Irvine—Ces documents, Votre Honneur, représentent des originaux qui ont été faits d'après les documents fournis par M. Senécal au gouvernement.

M. Archambault—Alors, que mon savant confrère, commence par le commencement. M. Senécal a dû envoyer ces documents et les lettres qu'il a dû écrire au gouvernement, mais je prétends qu'on ne peut prouver la reproduction de ce qu'il a écrit, c'est parfaitement illégal.

Hon juge Monk—Les avocats m'ont assuré qu'ils avaient l'intention de faire cette preuve complète. Mais ceci est produit pour donner des explications.

M. Ouimet—Je suppose, Votre Honneur, que la conséquence de ceci est qu'aucune partie de ces documents ne sera prouvée par d'autres témoins, mais qu'il ne sera pas permis de prendre ces documents là de les lire aux jurés comme faisant preuve.

Hon juge Monk—Je regrette de ne pouvoir me faire comprendre. J'ai dit que ces documents ne peuvent pas être produits devant la Cour ; c'est ma décision. Maintenant on a perdu beaucoup de temps qu'on procède afin d'en finir le plutôt possible.

Hon juge Monk—Prenez garde à tout cela. N'allez pas plus loin que les documents en rapports avec les faits spécifiés dans l'article.

M. Mercier—Il est impossible pour moi de le savoir sans savoir ce que M. Delorme a apporté. J'ai envoyé un *subpoena* à M. Delorme, lui demandant de produire certains documents ; je lui demanderai de les produire dans l'ordre qu'ils lui ont été demandés, qu'il les mette là seulement, en indiquant ce qu'il dépose devant la cour tel que je lui ai demandé par le *subpoena*, ou tel qu'il voudra l'indiquer.

R Le *subpoena* demande les comptes publics de 1878 et de 1879. Voici les comptes de 1878.

Hon juge Monk—C'est avant l'administration de M. Senécal.

M. Mercier—Oui, Votre Honneur, mais la décision sur ce point n'a été rendue qu'hier, et je ne le savais pas quand j'ai envoyé mon *subpoena*.

Hon juge Monk—Prenez garde à cela. Vous pouvez continuer, je vais m'absenter un instant.

M. Mercier—Oui, Votre Honneur, chaque fois qu'il y aura des documents qui ne pourront pas servir nous les mettrons de côté.

Le témoin—J'ai aussi un état de comptes publics

M. Archambault—Q Quand ont-ils été soumis?

R Au commencement de la session 1880 les comptes de 1879 sont produits devant la chambre.

Q Ce sont les comptes produits au commencement de la session de 1880 ?

R Oui.

M. Mercier—Eh bien ! ceci est produit toujours.

M. Archambault—Attendons le juge.

M. Mercier—Asseyons-nous ; nous allons faire une petite journée aujourd'hui.

Le juge rentre en cour.

M. Archambault—Je regrette de me lever pour m'objecter de nouveau à la production de ces documents, mais je maintiens que c'est parfaitement illégal tant qu'on ne prouvera pas que ces documents viennent de M. Senécal. Si on en permet la production, on en permettra la lecture ; et les jurés en prendront connaissance. J'insiste peut-être trop ; si la cour trouve que j'insiste trop elle me rappellera à l'ordre. Mais jusqu'à ce qu'on ait fait voir que cela provient de M. Senécal, et que cela a été publiée par son ordre, sous sa direction et son contrôle et soumis à la chambre par lui, je soumets que c'est une illégalité si grave et si flagrante, que je ne puis pas faire autrement que de protester contre cette manière de procéder, et je suis convaincu que la cour décidera comme moi.

Hon juge Monk—La cour a le malheur de ne se faire comprendre en aucune manière. J'ai décidé que ces documents pouvaient être déposés devant la cour, mais non pas produits comme faisant preuve

M. Mercier—Les documents qui ne peuvent pas être produits je les mets de côté.

M. Archambault—J'ai cru qu'aucun de ces documents ne devaient être produits que quand ils seraient prouvés.

Hon juge Monk—Ces documents ne doivent pas être mis devant la cour comme preuve, lorsque les documents seront prouvés ils seront produits devant les jurés.

M. Archambault—Si les documents sont produits devant la cour, ils seront lus aux jurés et nous allons convertir la cour en chambre d'assemblée.

Hon juge Monk—Je vais avoir à parler anglais ; peut-être me ferai-je mieux comprendre. Ces documents sont apportés par le greffier de la chambre d'assemblée. Il s'agit de savoir si ces documents iront au jury, la cour a décidé que non. Ils ne doivent pas être produits comme des documents de la cause, pour en faire une preuve d'aucune sorte jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'ils viennent de M. Senécal. En attendant ils ne sont pas produits devant la cour comme preuve ; ils peuvent être donnés aux officiers de la couronne, mais ils ne sont pas prouvés ; ils ne sont pas produits

M. Irvine—Ils sont déposés ici pour être produits quand ils seront prouvés.

M. Mercier—C'est toute la difficulté, et nous sommes tous d'accord sur ce point, il n'y a pas besoin de discuter plus longtemps

Q Ce sont tous les documents qui vous ont été demandés ?

R Oui.

Q Voulez-vous avoir la bonté de nous dire d'où ces documents là viennent?

R Les comptes publics de 1879 ont été mis devant la chambre en 1880. Ceux de 1880 ont été mis devant la chambre en 1881.

M. Archambault—Je m'objecte à cette preuve-là.

Honorable juge Monk—Pourquoi ?

M. Archambault—Pour la même raison que celle que j'ai donnée tout à l'heure M. Senécal n'est pas le gouvernement, ce n'est pas lui qui est chargé de mettre ces documents là devant la chambre, et cela ne peut pas faire de preuve contre lui.

Honorable juge Monk—La question est permise.

Le témoin—Les autres documents ont été mis devant la chambre en 1881

Q Voulez-vous expliquer comment vous faites lorsque la chambre demande un rapport au gouvernement?

R Lorsque les documents sont demandés par la chambre, le greffier transmet la demande au secrétaire provincial. Le secrétaire provincial fait la demande à chaque département, il reçoit la réponse du département, et ces réponses sont signées par le secrétaire et transmises à la chambre.

Q Les documents que vous avez apportés sont-ils les réponses mises devant la chambre par le gouvernement ?

M. Archambault—Voilà où l'on voit que mon objection est fondée. Est-ce procès du gouvernement que nous faisons ici ?

Honorable juge Monk—Je verrai à cela.

M. Archambault—Je laisse le tout sous la surveillance de la cour.

Q Dois-je comprendre que les documents que vous avez apportés sont des documents qui ont été mis devant la chambre par le secrétaire provincial ?

R Oui.

Q Quand les documents ont été produits devant la chambre, ils sont sous votre garde ?

R Sous la garde de mes employés.

Q Comment se fait l'impression de ces documents ?

R De deux manières. Les impressions peuvent se faire par le comité des impressions ; ce comité met de côté les documents qui doivent être imprimés et ceux qui ne doivent pas l'être. Si les documents doivent être imprimés un membre se lève en chambre et fait motion que tel ou tel document soit imprimé

Q En votre qualité de greffier vous avez reçu, durant la dernière session le rapport des comptes publics relatif à l'administration du chemin de fer du Nord ?

M Archambault—Il est inutile de répéter toujours la même objection, Votre Honneur,

M. Mercier—Je comprends que j'ai la permission de poser cette question, il n'y a pas d'objection.

Hon juge Monk—Posez votre question, nous allons y voir.

R Sur motion de M. Joly, pendant la dernière session, il a été demandé un rapport sur l'administration du chemin de fer du Nord. Il y a eu une enquête de faite à propos du chemin de fer du Nord, devant le comité des comptes publics. Le rapport a été fait devant la chambre ; une partie a été imprimé mais je n'ai pas eu ce document-là, il a été imprimé sous la surveillance d'un employé spécial.

Q Vous ne l'avez pas en votre possession ?

R Je l'ai dans mon département.

Q Le rapport est-il imprimé ?

R Oui.

Q Complètement ?

R Complètement

Q Vous l'avez en votre possession ?

R Il est en ma possession.

M. Archambault—Et je m'objecte à sa production.

Q A-t-il été expédié aux membres ?

R Non.

M. Archambault—Je regrette de me lever, Votre Honneur, mais où allons-nous.

Hon juge Monk—On le verra.

Q Y a-t-il longtemps que ce rapport est imprimé ?

R Je l'ai reçu le 25 octobre.

Q Il n'est pas encore distribué ?

R Non.

Q Pourquoi ?

R Parce que le premier-ministre l'a demandé disant qu'il désirait l'examiner,

M. Archambault—Voilà encore des secrets de bureau, qu'est-ce que cela a à faire avec M. Senécal ?

Hon juge Monk—Je n'en sais rien. Je crois que vous entrez dans une preuve illégale, je crois que ceci est irrégulier.

Transquestionné par M. Archambault

Q Quoi qu'on en dise, M. Senécal n'est pas le gouvernement ?

R Non.

Q Ce n'est pas lui qui est le premier-ministre non plus ?

R Je ne crois pas devoir répondre à cette question, parce qu'il n'y a pas de doute que M. Senécal n'est pas le gouvernement et qu'il n'est pas le premier-ministre,

Q Comme greffier vous connaissez les membres de la chambre ; M. Senécal n'est pas député ?

R Non.

Q Les documents qui ont été produits ici comme ayant été fournis par M. Senécal, n'ont pas été fournis par M. Senécal ?

R Non.

Q Il n'a pas dû avoir de contrôle sur l'impression de ces documents-là ?

R Non.

Cranson Andrew Starke.

Examiné par M. Irvine

Q Avez-vous en aucun temps été employé par le gouvernement par rapport au chemin de fer du Nord ?

R Oui.

Q En quelle qualité ?

R Comme agent général du fret ?

Q Avez-vous été à cet emploi avant que M. Senécal fût nommé surintendant du chemin de fer du Nord ?

R Oui.

Q Combien de temps avez-vous continué d'être dans cet emploi après que M. Senécal eût été nommé ?

R J'ai continué d'y être jusqu'au 18 décembre 1880.

Q Pendant que vous étiez-là en même temps que M. Senécal était-là avec vous le gouvernement a-t-il fait passer des trains de fret sur l'embranchement de Joliette ?

R Oui, dans la dernière partie de l'année.

Q A-t-on commencé à faire marcher des trains là, pendant que M. Senécal était surintendant.

R Oui.

Q Qui était chargé de fixer le prix du transport du fret et des voyageurs sur cette ligne là ?

R C'était le devoir de l'agent général pour le fret et de l'agent général pour les voyageurs.

Q Sur la distance qui sépare Hochelaga de Joliette quelle est la distance relative qu'il faut parcourir sur le chemin de fer du Nord et sur le chemin de Joliette respectivement ?

R De Hochelaga à la jonction il y a 40 milles, et il y a sept milles à parcourir sur le chemin de Joliette.

Q Qui a fait le tarif du fret et des voyageurs quand on a commencé à faire marcher les trains sur cette ligne là ?

R J'ai fait le tarif pour le fret et un autre l'a fait pour les voyageurs

Q Qui a préparé le tarif des voyageurs ?

R Je pense que c'est l'agent pour les voyageurs, je n'en sais rien, je n'étais pas agent général pour les voyageurs, mais je l'avais été avant cette époque-là.

Q Le tarif suggéré par vous a-t-il été adopté ou non ?

R Il a été adopté.

Hon juge Monk—Je comprends que ce témoin-ci prouve que le tarif du fret a été suggéré par lui.

Q Avez-vous préparé le tarif vous-même ou l'avez-vous suggéré ?

R J'ai fait un projet de tarif qui a été soumis au surintendant et mon projet de tarif a été adopté.

Q Ce tarif a été en vigueur combien de temps ?

R Tant que j'ai été là sur le chemin.

Q Quelle est la part proportionnelle du profit qui allait au chemin de fer de Joliette et au chemin de fer du Nord ?

M. Archambault—Je m'objecte à cela, Votre Honneur.

Hon juge Monk—Ceci est illégal, M. Irvine, j'ai décidé que nous n'avions rien à faire avec cela.

M. Irvine—J'ai déjà dit que nous nous proposions de prouver que M. Senécal est propriétaire de l'embranchement de Joliette, et qu'ensuite il a profité de sa position de surintendant du chemin de fer du Nord pour faire des profits personnels.

Honorable juge Monk—Je crois que vous allez trop loin M. Irvine. Je dois mettre ce témoin de côté alors.

George Irving, paie-maître du chemin de fer du Grand-Tronc.

Q Vous avez été actionnaire du chemin de fer de Joliette ?

R Oui.

Q Quelle proportion avez-vous du capital total ?

R J'avais 244 parts payées sur 421 parts.

Q Y a-t-il eu une application faite à vous par M. Senécal, et si oui, veuillez dire quand ?

M Archambault—Je m'objecte à cela, Votre Honneur

M. Carter—Je voudrais bien savoir en quoi ceci a rapport à cette cause. La question elle-même fait voir que c'est une affaire personnelle de M. Senécal avec le témoin et ceci n'est pas dans le plaidoyer.

M. Irvine—Ce n'est pas une affaire personnelle

Honorable juge Monk—Je comprends l'objection ; la cour rejette cette affaire-là entre M. Irving et M. Senécal.

M. Irvine—Mon savant ami a été entendu et moi je ne l'ai pas été, et comme dans les procédures ordinaires j'ai le droit d'être entendu, je crois. La question qui est devant la cour est celle-ci : Je demande au témoin qui était tout dernièrement propriétaire d'un grand nombre de parts dans une compagnie appelée la compagnie du chemin de fer de Joliette s'il a eu des propositions de M. Senécal pour acheter ses parts, c'est la question à laquelle on objecte. L'objet de cette question-ci est de prouver,—et nous l'avons démontré à la cour dans les documents qui ont été authentiqués par M. Senécal dans le témoignage qu'il a donné devant la chambre—c'est d'ailleurs un fait notoire, que M. Senécal était propriétaire de la plus grande partie des parts de cette compagnie. Dans le même temps il était aussi surintendant du chemin de fer provincial. Il était de son devoir, que ce soit lui ou un de ses employés qui l'ait fait, et c'était de son devoir d'établir la proportion qui doit revenir au chemin provincial et celle qui doit revenir au chemin de fer de Joliette. M. Senécal se trouvait dans cette position-ci : D'un côté il transigeait pour lui-même comme propriétaire du chemin et d'autre comme surintendant du chemin de fer du Nord.

Hon juge Monk—Vous le supposez, mais ce n'est pas prouvé

M. Irvine—C'est la preuve que je veux faire, et je sais que je réussirai à la faire. Mon savant ami rit, mais il le sait bien. Je veux donc prouver que M. Senécal, propriétaire d'un grand nombre de parts a transigé avec lui-même comme surintendant du chemin de fer du Nord. Je veux savoir quels sont les arrangements qu'il a ainsi faits.

Hon juge Monk—Avec qui?

M. Irvine—Avec lui-même.

Je veux prouver que M. Senécal était propriétaire d'un grand nombre de parts dans le chemin de fer de Joliette ; et je crois que sur ce point, j'ai droit de différer d'opinion avec la cour. Je veux prouver que M Senécal en faisant cet arrangement là, M. Senécal a donné à la compagnie de Joliette qui n'avait que sept milles de chemin le tiers des revenus, quand le chemin de fer du Nord en avait quarante, je veux prouver que le gouvernement paie les hommes employés sur les convois, qu'il fournit ses chars et ses locomotives, et que néanmoins la compagnie du chemin de fer de Joliette qui n'a que sept milles de chemin contre quarante a reçu un tiers des recettes ; je veux prouver cela pour démontrer que M. Senécal, comme surintendant du chemin de fer du gouvernement transige les affaires de la même manière qu'il a transigé les affaires des autres compagnies.

Hon juge Monk—Ce sont des discours que vous faites sur la preuve, mais ce n'est pas prouvé.

M. Irvine—Ce ne sera jamais prouvé, parce qu'on ne me permettra pas de le prouver. Je pense que je ne pourrai jamais le prouver.

Hon juge Monk—La cour vous permettra de prouver tout ce que vous pouvez prouver dans les limites de la légalité mais je dois maintenir cette objection.

M. Irvine—Je demanderai alors un ajournement jusqu'à deux heures cette après-midi, pour voir ce que je dois faire, parce que si je ne puis pas aller plus loin, il est inutile de continuer la cause.

Hon juge Monk—Je ne peux pas comprendre ce que vous dites. La Cour vous a arrêté parce qu'elle croit devoir le faire. Vous dites qu'il ne vous est pas permis de prouver votre plaidoyer, la Cour décide contre vous parce qu'elle croit devoir le faire. La cour vous a donné toute la liberté possible pour prouver votre plaidoyer ; j'ai même laissé faire une preuve que je n'aurais pas dû laisser faire, mais ceci est une transaction privée, et je décide que je ne puis pas en permettre la preuve, et j'espère que vous vous soumettrez à la décision de la Cour.

Si vous voulez ajourner à deux heures je vais le faire, mais je veux qu'il soit compris que si je décide contre vous c'est que d'après la loi je crois devoir le faire.

M. Mercier—Nous avons eu la latitude voulue exceptée celle de faire notre preuve.

M. Archambault—Si la preuve est impossible, ce n'est pas notre faute.

Hon juge Monk—Je suis ici pour appliquer la loi, vous ne pouvez pas faire une telle preuve, parce que la loi dit que vous ne pouvez pas le faire.

M. Mercier—C'est la loi telle qu'interprétée par la Cour.

Hon juge Monk—Il n'est pas besoin de tant de discussions. Vous voulez ajourner, ajournons. La Cour vous permet de faire ce que la loi vous permet de faire, et c'est tout.

La Cour s'ajourne.

Séance de l'après-midi

M. Irvine—Depuis l'ajournement de la cour, à midi, j'ai eu occasion de consulter mon client et mon savant collègue en cette cause et nous en sommes arrivés à la détermination suivante: Nous sommes prêts de la part du défendeur, M. Laurier, de ... ayant rapport à la conduite de M. Senécal, pour l'embranchement de Joliette et l'embranchement de Berthier, à sa conduite comme surintendant du chemin de fer, faisant des arrangements avec d'autres chemins dans lesquels il avait des intérêts personnels.

La Cour, interprétant la loi, nous a empêché de faire cette preuve, et étant dans cette position il est inutile pour nous de procéder plus loin, nous sommes arrêtés, je ne dis pas contrairement à la loi, je n'ai pas le droit de le dire, mais j'ai le droit de penser ce que je pense.

La Cour, donc, ayant décidé, comme je viens de le dire, il est inutile pour nous de prendre le temps du jury et du public pour essayer de prouver un plaidoyer dont la preuve n'est pas terminée. Nous sommes arrivés à la détermination de ne pas continuer cette cause plus loin que le point où nous sommes arrivés.

M. Archambault—Je n'ai rien à dire en réponse à ceci, je n'ai pas de conseils à donner à mes savants amis ; c'est à eux de conduire leur cause au meilleur de leur connaissance.

M. Irvine—Je ne comprends pas que j'aie demandé des conseils à mon savant ami.

M. Archambault—Seulement, si mes savants amis déclarent leur enquête close, je verrai ce que j'aurai à faire.

M. Mercier—Pour compléter la déclaration de mon savant ami, M. Irvine, je demanderai la permission de mettre devant la cour une déclaration dont voici la teneur:

« Le défendeur, l'honorable Wilfrid Laurier, avant de clore son enquête, dit et demande acte de la déclaration qu'il fait qu'il est prêt à prouver en outre de ce qui a déjà été prouvé la vérité des faits.

M. Carter interrompt M. Mercier dans sa lecture, en disant que cette manière de procéder est irrégulière, que M. Mercier ne peut produire une pareille déclaration, qui serait injurieuse pour la cour, attendu qu'elle attaque les décisions de la cour, et que cette manière de procéder ne s'est jamais vue.

M. Mercier—Il va sans dire que chaque fois que j'essaie de faire quelque chose dans l'intérêt de mon client, mes savants confrères tâchent de m'en empêcher ; chaque fois que nous essayons de faire une preuve que nous croyons devoir faire, on veut nous en empêcher.

Je ne discute pas l'opinion de la cour, mais chaque fois mes savants confrères ont fait tout ce qu'ils ont pu pour m'empêcher de faire cette preuve, et au moment où j'arrive à faire une déclaration importante pour mon client, quand je veux mettre devant la cour une déclaration par écrit pour demander......

Hon juge Monk—Si vous faites des réflexions sur les décisions de la cour, je ne veux pas que vous fassiez cette déclaration.

M. Mercier—C'est ce que dit mon savant ami, mais je ne veux rien lire qu'une déclaration respectueuse où il n'y a pas un mot contre le tribunal ; c'est une déclaration comme on en voit faire très souvent. Mon savant confrère dit que j'insulte la cour, il n'a pas besoin de craindre, ni d'essayer de prévenir la cour.

Hon juge Monk—Voulez-vous me laisser voir votre déclaration ?

M. Mercier—Oui, Votre Honneur, je comprends qu'on ne veut pas que je la lise ; j'espère qu'on ne m'empêchera pas de la communiquer à la cour.

M. Archambault—Pas du tout. Mais je ne connais pas ce document là, je voudrais qu'il me fût communiqué, afin que je puisse dire si je puis l'admettre.

M. Mercier—Mon savant confrère ne veut pas même admettre les documents officiels, il n'est pas étonnant qu'il ne veuille pas admettre ce document ci.

M. Archambault—Je me rappelle qu'au cours de l'enquête préliminaire ... M. Gagnon, mon savant ami me disait ... les difficultés ... à faire ma cause. J'ai été obligé de faire venir des employés du bureau de poste de Québec, des employés de l'*Electeur*, c'étaient des témoins, je ne dirai pas récalcitrants, mais j'avais toutes les difficultés possibles pour faire ma cause qui était très simple et très facile à faire, et chaque fois que je me plaignais, mon savant confrère me disait : « Nous ne sommes pas obligés de vous aider. » Mais on veut lire ici une déclaration pour le jury, est-ce régulier et y a-t-il un seul précédent dans les annales judiciaires qui puisse justifier un tel procédé, et permettre de lire un pareil document.

M. Mercier—Vous ne le connaissez pas.

M. Archambault—Je veux le connaître.

M. Mercier—Eh bien ! laissez-moi le lire.

M. Archambault—Je veux en avoir communication avant qu'il n'aille au jury. C'est peut-être un libelle contre moi ; qui sait ? Dans tous les cas, j'ai droit de le voir avant qu'il ne soit produit devant la cour.

M. Mercier—Je trouve étrange que mon savant confrère pérore comme si nous étions à plaider la cause ; s'il voulait attendre que la cour me rende mon document, et me laisser la parole, si j'ai la parole, je lui en saurais gré, mais mes savants confrères n'ont pas besoin de faire autant de tapage pour cela.

Hon juge Monk—Ils ont eu la bonté de défendre la cour.

M. Mercier, il n'est pas régulier de lire une déclaration comme celle-là ; vous pourriez intimer à la cour verbalement ce que vous voulez, mais je ne crois pas qu'il soit d'usage qu'un document comme celui-là aille devant la cour. Faites votre déclaration verbalement et la cour vous donnera une réponse, je n'y ai pas d'objection ; mais on ne fait pas ordinairement ces déclarations par écrit, et je serais fâché que vous fissiez des instances pour mettre celle-ci devant la cour.

M. Mercier—Je ne mettrai pas ce document devant la cour, si la cour ne veut pas le recevoir, mais j'insiste pour que ce document aille dans le dossier.

Hon juge Monk—Ce document là n'ira pas dans le dossier. Je n'ai pas d'objection que vous fassiez une déclaration raisonnable de vive voix. Mais vous ne mettrez pas cette déclaration là devant la cour. Vous comprenez comme moi M. Mercier que cela ne peut pas se faire.

M. Mercier—Je comprends que je veux faire une chose et que la cour ne veut pas me le permettre. Ce que je veux déclarer dans ce moment-ci, c'est que nous sommes prêts à prouver tel allégué en particulier du libelle et tel allégué en particulier du plaidoyer et je demande à la cour si nous avons la permission de faire cette preuve ou si nous ne l'avons pas.

Hon juge Monk—Vous avez cette permission.

M. Mercier—Alors, si nous avons cette permission, nous allons prouver cet allégué de suite.

Hon juge Monk—Vous en avez parfaitement le droit.

M. Archambault—Qu'on mette un témoin dans la boite et qu'on lui pose une question.

M. Mercier—Mon savant confrère voudra bien me laisser faire.

J'offre dans cette déclaration de prouver un allégué spécial de l'article du plaidoyer. (M. Mercier lit cet allégué du plaidoyer).

Hon juge Monk—Je crois qu'il est mentionné dans le plaidoyer que M. Senécal est un employé malhonnête.

M. Mercier—C'est dans l'article incriminé.

M. Archambault—Je veux faire une objection.

Hon juge Monk—Votre tour viendra M. Archambault.

M. Archambault—Oui, mais mon savant confrère ne devrait pas lire des documents qui ne sont pas admis.

M. Mercier—C'est dans le plaidoyer spécial l'allégué spécial l'allégué que je viens de lire à l'instant même. Nous voulons prouver d'abord l'allégué de notre plaidoyer qui dit que lors de sa nomination M. Senécal était par tout le monde comme un homme malhonnête et indigne d'occuper ... 15 ans et audelà précédant la date de sa nomination M. Senécal avait commis les différents procédés malhonnêtes allégués dans le dit prétendu libelle.

Hon juge Monk—Mais vous dites nommément tel et tel acte fait. J'ai décidé cela déjà M. Mercier, il ne faut pas revenir sur la décision de la cour.

M. Mercier—Je ne reviens pas sur la décision de la cour, mais j'allais demander à la cour de vouloir bien prendre note de ce que nous disons, et sans faire d'insinuation contre la cour, je pourrais peut-être demander que la cause fut portée plus loin.

Hon juge Monk—Vous aurez un cas réservé si c'est nécessaire. Mais je ne m'objecte pas M. Mercier à ce que vous fassiez la déclaration que vous faites.

M. Mercier—Alors s'il n'y a pas d'objection, je vais faire cette déclaration.

M. Archambault—Il y a objection à cela.

Hon juge Monk—Mais vous ne pouvez pas le faire dans cette forme-là. Faites une motion.

M. Archambault—Dont on nous donnera avis, communication.

M. Mercier—Je ne sache pas qu'il y ait besoin de donner avis d'une motion comme celle là. Je vais mettre le mot « motion » au lieu de « déclaration. »

M. Carter—Ce n'est pas le temps de mettre une motion devant la cour. Je n'ai jamais vu faire une motion à une pareille phase du procès. On pourrait faire une motion mais seulement après la conviction.

Hon juge Monk—Je n'ai pas d'objection qu'on le fasse. C'est une affaire à la discrétion de la cour. Cependant la cour sur ce point n'a pas besoin d'avis.

M. Carter—Mais les avocats de l'autre côté en ont besoin

Hon juge Monk—Dans la forme où elle est, cette procédure est un peu prématurée, mais la cour n'a pas besoin d'être conseillée.

M. Irvine—Ce n'est pas à nous de défendre la cour, je suppose.

M. Archambault—Ni à nous non plus

M. Mercier—Je n'ai jamais compris que la cour fut accusée.

M. Archambault—Tout ce que je demande maintenant c'est qu'on procède.

Hon juge Monk—J'allais faire cette demande là.

M. Archambault—Je la fais, je viens au secours de la cour, je demande qu'on procède, ou il y a des témoins, ou il n'y en a pas, si on en a qu'on procède.

M. Irvine—J'espère que la cour a entendu ce que j'ai dit.

M. Archambault—Je demande qu'on procède et si des motions sont faites on verra si elles sont dans l'ordre. Dois-je comprendre que la défense a clos son enquête ?

M. Irvine—Je ne sais pas si je me suis bien exprimé. Nous avons dit que nous n'allions pas plus loin, que nous étions prêts à prouver notre plaidoyer, mais que vu que nous en sommes empêchés nous n'allons pas plus loin

M. Archambault—Si on veut prouver le plaidoyer, qu'on mette dans la boite un témoin qui peut le prouver.

M. Irvine—Nous avons amené des témoins

M. Archambault—Oui, mais ils n'ont rien prouvé ; vous en avez assigné bien d'autres qui n'ont rien prouvé

M. Irvine—Nous n'avons plus de preuve à faire

Hon juge Monk—La cause est-elle close ?

M. Mercier—Avant que la cause soit close je fais la motion suivante :

Hon juge Monk—Mettez la motion là, et je verrai ce que je dois faire.

M. Archambault—Je dois déclarer que je ne permettrai pas la lecture de ceci sans en avoir pris communication.

M. Irvine—Il n'appartient pas à mon savant ami de permettre la lecture. J'espère qu'il ne prend pas les prérogatives de la cour.

M. Archambault—J'espère qu'on ne me déniera pas le droit de voir ce qu'on veut produire devant la cour.

Hon juge Monk—Je dois vous dire, M. Mercier, que je n'ai pas d'objection à ce que ceci vienne devant moi, mais je dois aussi vous dire que vous devez faire votre preuve suivant les règles de la loi, amenez des preuves, prouvez d'une manière légale et la cour vous le permettra, amenez des témoins, *let us have witnesses*, prouvez votre plaidoyer. Eh bien ! Procédez-vous ou votre cause est-elle close.

M. Irvine—J'ai dit à la cour ce que nous faisions,

Hon juge Monk—Votre cause est-elle close?

M. Irvine—Oui, Votre Honneur.

Hon juge Monk—Avez-vous des témoins M. Archambault ?

M. Archambault—Oui, Votre Honneur.

CONTRE PREUVE DE LA POURSUITE

Louis Caya, cultivateur de Saint-François du Lac.

Q Vous demeurez à Saint François du Lac ?

R Oui.

Q A quelle distance est-ce de Pierreville ?

R Une demi lieue.

Q C'est de l'autre côté de la rivière ?

R Oui.

Q Vous connaissez M. Senécal ?

R Oui, je le connais.

Q Depuis combien de temps ?

R Depuis 15, 16 ou 17 ans je crois.

Q Est-ce quand il est allé demeurer à Pierreville que vous l'avez connu ?

R Avant cela

Q Combien y a-t-il de temps qu'il est allé demeurer à Pierreville ?

R Je ne puis pas dire au juste je pense bien que c'est une quinzaine d'années passées.

Q Vous rappelez-vous, ou avez-vous eu connaissance de la construction de moulin de Pierreville.

Q Est-ce vers ce temps là que M. Senécal est allé demeurer à Pierreville ?

R Oui je pense que c'est dans ce temps-là.

Q Voulez-vous dire, d'après votre connaissance personnelle que M. Senécal ait eu quelque chose à faire avec l'administration de ce moulin-là ?

R J'ai été employé par M. Senécal pendant 9 ou 10 ans. Je charroyais du bois pour la construction de ce moulin-là, et pour toutes sortes d'ouvrages.

Q Voulez-vous me dire quels sont les services que M. Senécal a rendus à cette compagnie-là qu'est ce qu'il a eu à faire avec cette compagnie là ?

R Je ne pourrais pas vous dire tout ; je sais qu'il a surveillé le moulin, qu'il a fait des voyages pour la compagnie, j'ai fait des voyages avec lui pour la compagnie.

Q Voulez-vous dire d'après votre connaissance personnelle quel est le temps que M. Senécal a consacré à l'administration de cette établissement-là ?

R Je pense qu'il a été là pendant huit ans.

Q Pendant ces huit années-là quelle surveillance a-t-il faite ?

R A cinq heures du matin il était rendu au moulin.

Q A quelle heure retournait-il chez lui ?

R Vers huit heures.

Q A quelle distance demeurait il du moulin ?

R Un peu plus d'une demie lieue plus haut.

Honorable juge Monk—Pourquoi cette preuve-là ?

M. Archambault—On a prétendu que M. Senécal a ruiné la compagnie de Pierreville ; on a insinué que M. Senécal n'avait rendu aucuns services à cette compagnie ; je veux prouver qu'il était l'âme de l'établissement, qu'il a rendu des services à la compagnie du matin au soir, Votre Honneur se rappelle de la déposition de M. Tourville sur ce point.

Honorable juge Monk—C'est bien, allez.

Q Vous dites que M. Senécal pendant ces huit années était là de cinq heures du matin à huit heures du soir.

R Je ne dis pas tous les jours, souvent il était obligé de faire des voyages pour al-

Faisait-il ces voyages là ?

R Avec ses voitures et ses chevaux.

Q Suivant vous il a été utile au moulin ?

R Oui.

Q Il travaillait activement ?

R Oui.

Q Est-il à votre connaissance que le moulin a brûlé ?

R Oui

Q Combien de fois ?

R Deux fois.

Q Vous rappelez-vous qui a surveillé la reconstruction de ce moulin là ?

R C'est M. Senécal. J'ai travaillé tout le temps à charroyer du bois, j'ai été engagé par M. Senécal pour cela

Q Vous étiez employé par M. Senécal ?

R Quelques fois par la compagnie, j'ai été une année employé par M. Senécal, je réglais avec M. Senécal.

Q Il est à votre connaissance que M. Senécal a surveillé la reconstruction du moulin ?

R Oui.

Q A-t-il surveillé cela d'une manière intelligente, énergique.

R Oui, parcequ'il n'y avait personne pour surveiller mieux que lui. Quand M Senécal était là, les gens travaillaient bien plus fort et bien plus longtemps.

Q Il était populaire ?

R Oui.

Q Et bien estimé ?

R Oui.

Q Comment étiez-vous payé quand vous travailliez ?

M. Irvine—Ceci n'a rien à faire avec la cause.

M. Archambault—J'admets que mon savant ami a parfaitement raison.

Pas de transquestion

Antoine Joyal, cultivateur de Saint-François du Lac.

Q Vous connaissez M. Senécal ?

R Oui.

Q Où demeurez-vous maintenant ?

R A Saint François.

Q Ce n'est pas pas loin de Pierreville ?

R Il n'y a que la rivière à traverser, et il y a une demi lieue pour aller à la rivière.

Q Vous savez où se trouve le moulin de Pierreville ?

R Oui

Q Savez-vous qui l'a construit ? qui l'a fait construire ?

R Oui c'est M. Senécal qui a surveillé le moulin. J'ai travaillé moi-même à charroyer ; M. Senécal était là qui nous employait à charroyer, et qui faisait travailler les hommes.

Q Voulez-vous dire de quelle manière il s'en occupait, était-ce seulement en passant ou d'une manière permanente.

R Il s'en occupait permanemment ; il était *violent* à son ouvrage

Q Pouvez-vous nous dire, d'après votre connaissance personnelle quand M. Senécal arrivait là le matin et quand il en partait, à quelle heure du jour?

R J'ai vu M. Senécal partir la nuit et arriver au moulin ; je n'étais pas toujours là, comme de raison, mais je l'ai vu plus d'une fois.

Il était bien actif, le matin il arrivait de bonne heure et il repartait le soir, à la nuit. Et cela, je l'ai vu pas seulement une fois.

Q Pendant combien d'années l'avez-vous vu agir de cette manière là?

R C'est du moment que le moulin a commencé à marcher.

Je ne puis pas dire au juste combien il y a temps de cela ; mais du moment que le moulin a commencé à travailler dans l'hiver j'ai commencé à travailler pour M. Senécal.

Q Combien y a-t-il d'années de cela?

R Il y a environ huit ou dix ans, ou quelque chose comme cela.

Q Il y a même plus que cela?

R Peut-être, mais il y a huit ou dix ans j'en suis sûr.

Q M. Senécal y a toujours été employé tout le temps que vous avez été là?

R Je n'ai pas toujours été là, M. Senécal était là qui administrait au moulin, tout le temps que j'ai travaillé.

Q Est-il à votre connaissance, qu'à part les services qu'il rendait au moulin, à Pierreville, il allait ailleurs ?

R Oui j'ai travaillé dans les chantiers et j'ai vu M. Senécal venir nous voir dans les chantiers

Q A quelle distance était-ce de Pierreville ?

R A différentes distances ; j'ai travaillé à 3 lieues, à 4 lieues, j'ai travaillé même à 6 lieues.

Q M. Senécal allait vous voir là ?

R Oui ; il n'y était pas toujours ; mais il y venait.

Q C'était pour voir comment les choses allaient ?

R Oui, comment les ouvrages allaient.

Q Par qui étiez-vous employé ?

R Par M Senécal.

Q M. Senécal allait-il là souvent ?

R Oui

Q Avec ses voitures et ses chevaux ?

R Oui.

Q C'était à propos du moulin ?

R Oui

Transquestionné par M. Mercier

Q N'est-ce pas que c'étaient les chantiers de M. Senécal lui-même ? N'est ce pas lui qui faisait les billots, et qui les vendait au moulin ?

R Je ne suis pas capable de vous dire cela ; j'ai été employé par M. Senécal pour faire les billots.

Q C'est lui qui faisait les billots toujours ?

R Les billots allaient au moulin, c'est tout ce que j'en sais.

M. Archambault—Q Ce que vous faisiez de billots, allait au moulin ?

R Oui.

(*A continuer*).

Crédit Foncier Franco-Canadien

CAPITAL - $5,000,000

Président : l'hon. E. DUCLERC, Sén., Paris.
Vice-Prés. : l'hon. JOS A. CHAPLEAU

BUREAUX A MONTREAL : 114 RUE SAINT-JACQUES

La Société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur :
28 E. J. BARBEAU

LA CITOYENNE

Compagnie d'assurance des Citoyens (The Citizens) du Canada.

CAPITAL souscrit $1,188,000.00
Fonds placés (voyez rapport du gouvernement) 352,101.20
Dépôts au gouvernement 142,000.00

SIR HUGH ALLAN, Président.
HENRY LYMAN, Vice-Président.

DIRECTEURS—J. P. Roland, écr, Arthur Prevost, écr, Andrew Allan, écr, N. B. Corse, écr, Robert Anderson, écr.

ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier

Assurances contre le feu, sur la vie, garanties et les accidents, effectuées à des taux modérés, en s'adressant au bureau principal à Montréal :

179, rue Saint Jacques

Ou à A. U. TESSIER, Agent de la cité. ARTHUR DESFOSSÉS, Agent spécial.

Agences principales de la province de Québec :
Québec—MM. H. C. Bossé & Cie, agents.
Trois-Rivières—J. J. A. Frigon, écr, agt.
Saint Hyacinthe—L. A. Laforce, écr, agt.
Rimouski—P. L. Gauvreau, écr, agt.
Yamachiche—L. A. Lord, écr, agt.
Joliette—Dr M. S. Boulet, écr, agt.
Sherbrooke—W. C. Lidord, écr, agt.
Sorel—James Morgan, écr, agt.
... A. A. Taillon, écr, agent.
Stanfold—L. Lavergne, écr, agt.

GERALD E. HART, Gérant-Général.
52

ÉTABLIE EN 1803

"Imperial Fire Insurance Co"

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA :
6, rue HOPITAL, Montreal

RINTOUL FRERES, Agents

Capital souscrit £1,600,000 stg.—Capital payé £700,000 stg.
Actif comptant, 31 Déc. 1880 £1,641,107 stg

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF $31,000,000
Montant placé en Canada $900,000

DIRECTEURS EN CANADA :
Hon. Henry Starnes, Président,
Thos Cramp, Ecr, vice-président.
Theodore Hart, Ecr., A. Hooper, Ecr,
Edmond J. Barbeau, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité.
G. F. C. SMITH, Secrétaire résident

Bureau principal et succursale en Canada.

16 — PLACE D'ARMES — 16
MONTREAL

27 août 1881 190

Compagnie d'Assurance de Québec

FONDÉE EN 1819

DIRECTEURS:
JOHN GREAVES CLAPHAM, Ecr, N.P. Président.
HENRY R. SCOTT, Ecr, Vice-Président. (Président de la Cie du Gaz de Québec)
WILLIAM WALKER, Ecr., marchand, Trésorier.
WILLIAM WITHALL, Ecr. (Président de la Canada Worsted Co, et Vice-Président de la Banque de Québec)
EDWIN JONES, Ecr. (Président de la compagnie des bateaux traversiers de Québec et Lévis)
Honorable E. T. PAQUET, M. P. P., (Secrétaire Provincial)
VITAL TETU, Ecr, négociant.

Dépôt entre les mains du gouvernement fédéral $260,000

Polices d'assurance contre le feu émises aux conditions les plus favorables.

BUREAUX A MONTREAL
No 329, RUE NOTRE-DAME
Thomas Simpson, AGENT.
60 tm

COMPAGNIE D'ASSURANCE
North British & Mercantile
Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809

Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé $1,250,000. Fonds total accumulé, ... ; Revenu annuel, ... Bureau général pour le Canada : 72, rue Saint François-Xavier. Directeurs-gérants : MM. MacDougall, Davidson ; William Ewing, Inspecteur, ... N. Fauteux et O. Ross Robertson, agents. 28 sept—a k

BARRÉ
23—RUE NOTRE-DAME—23
ACHÈTE LES PARTS DES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION
23—RUE NOTRE-DAME—23
BARRÉ

AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ
DE LA PUISSANCE
De passer au bureau des
AGENTS D'IMMEUBLES
No 71, RUE SAINT JACQUES

LE SORELOIS
—ET—
THE SOREL NEWS

Sont aujourd'hui les seuls journaux publiés à Sorel.
Pour toutes affaires concernant ces journaux, s'adresser à
J. A. CHENEVERT.
Sorel, 31 octobre 1881. 46

ON DEMANDE
DES AGENTS DE CONFIANCE
Pour solliciter des souscriptions au célèbre ouvrage de M. B. SULTE,
HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Deux agents d'expérience seront bien rémunérés, en salaire ou commission. Afin d'avoir un plus vaste champ à exploiter, s'adresser immédiatement à
WILSON & Co
89, rue Saint Jacques.

LIBRAIRIE
NOTRE-DAME DE LOURDES

Année miséricordieuse de Marie ou douze mois de Marie en exemples par le R. P. Huguet, in-12 ..... 60 cts
Année (L') du pieux fidèle dédiée à la Vierge Immaculée Mère de Dieu, par l'abbé Dieulin, in-12 ..... $3.50
Bon Curé (Le) au XIXe siècle ou les devoirs du prêtre dans sa vie privée et dans sa vie publique, par l'abbé Dieulin, 2 vol. in-8 ..... $4.00
Confiance (La) en Dieu et la mission de saint Alphonse de Liguori, par le cardinal Manning, in-18 ..... 2 cts
Charité (La) dans la société moderne—Conférences morales sur le christianisme, par l'abbé Dumont, in 12 ..... 88 cts
Famille (La) suivant l'Ecriture Sainte, par l'abbé A. D. in-12 ..... 75 cts
Flammes (Les) de l'amour de Jésus par l'abbé D. Pinard, in 12 ..... 70 cts
Matinées (Les) de l'âme pieuse—Méditations pour tous les jours de l'année, par M. le chanoine Ricard, 3 vol. in-12 ..... $2.00
Manuel des personnes vivant en religion pour les aider à atteindre la perfection, par V. De Block
Mère de Dieu, par l'abbé Coulin, 12 vols in-12 ..... $5.50
Manuel de l'adoration perpétuelle du très Saint-Sacrement, in-18 ..... 30 cts
Nourriture (La) de l'âme chrétienne, par l'abbé D Pinard, in 12 ..... 50 cts
Œuvres Polémiques de Mgr Freppel, 2me série, in-12 ..... 75 cts
Paradis (Le) de la terre ou le vrai moyen de trouver le bonheur en religion, par l'abbé Sauson, in-12 ..... 50 cts
Marie, par le R. P. F. V. X. Faber, in-2
Perles (Les) de Saint-François-de-Sales, par le R P. Huguet, in 32 ..... 15 cts
Prix (Le) de la Grâce, par le P. Nieremberg, 2 in-12 ..... $1 50
Problèmes (Les) de la Vie—Recherches sur le passé, le présent et l'avenir, par C. Doteur, in-8 ..... $1 25
Souvenir de Famille (Un) ou choix de devoirs par l'abbé Daix, in-12 ..... 75c
Vie (La) n'est pas la vie, ou la grande erreur du XIXe siècle, par Mgr Gaume, in-12 ..... 50c
Vie de la vénérable Mère Emilie de Rodat par Léon Aubineau, in 12 ..... $1 00

En vente chez
GERNAEY & HAMELIN,
Libraires-Editeurs
232 — rue Notre-Dame — 232
(En face de la Côte Saint Lambert

Livres Nouveaux

De l'administration des cimetières catholiques en Belgique par Mgr J. B. Malou, évêque de Bruges, 1 vol. in 8 relié $1.30 net
Aliments journaliers des âmes dévotes à la passion du Sauveur, par un prêtre passionniste, 1 vol. in-8 relié 36c net ..... 40 cts
L'âme chrétienne aux pieds de Jésus, ou élévations sur un choix de textes tirés de la sainte Ecriture, etc., par M. l'abbé Vincent, 2 vols in 12 reliés $1.50 net $1.85
L'âme pieuse en adoration devant la Sainte Eucharistie, par J. B. Lagaud, 1 vol. in-2 relié 88c net ..... 70 cts
L'année affective ou sentiments sur l'amour de Dieu, par le R. P. Arvillon, 1 vol. in 12 relié, 75 cts net
L'année du pieux fidèle dédiée à la Vierge Immaculée Mère de Dieu, par M. l'abbé Coulin, 12 vols in-8 broché $5.50 net $1.75
Avis spirituels pour servir à la sanctification des âmes, 1 vol in-8 relié $1, net 90c.
Avis spirituels aux femmes chrétiennes qui vivent dans le monde, 1 vol in-18 relié $1. net 90c
Avis spirituels pour les âmes qui aspirent à la perfection, 1 vol in-18 relié $1. net 90c
Beautés de la liturgie romaine, par M. l'abbé Michel, 1 vol in-12 relié $1.00, net 85c
Catéchisme du Concile de Trente, traduction nouvelle par M. le chanoine D. G. Hallez, 2 vols in-12 reliés $1.60, net $1.25
Chrétien éclairé sur la nature et les usages des indulgences, par le P. A. Maurel, 1 vol in 12 relié $1, net 90c
Guide pratique de la Liturgie romaine, par le même, 1 vol in 12 relié $1, net 90c
Le ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente, par M. l'abbé Favre, 1 vol in-12 relié 9 c, net
Consolation du chrétien ou motifs de confiance en Dieu dans les diverses circonstances de la vie, par M. l'abbé Roissard, 2 vols in-12 reliés $1.50, net 90c

En vente chez FABRE & GRAVEL,
219, rue Notre-Dame.
16 novembre 1881.—59

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Mois des Ames du Purgatoire

Le souvenir des morts ou moyen de soulager les âmes du purgatoire par l'abbé Chevojon, in-32 ..... 15 cts
Bouquets spirituels aux âmes du Purgatoire, in-32 ..... 8 cts
Les âmes se reconnaîtront au ciel, par l'abbé ... Merle, in-32 ..... 38 cts
Le Purgatoire et le ciel médités sur le chemin du Calvaire, par le R. P. Bronchain, in-32 ..... 5 cts
Les larmes des saints dans la perte de leurs proches, lettres de consolation du Rév. P. Angelini, in-32 ..... 20 cts
L'acte héroïque de charité démontré aussi favorable aux vivants qu'aux défunts, par R. P. Fr Gay, in-32 ..... 7 cts
Manuel complet de la dévotion envers les âmes du Purgatoire, par l'abbé F. Dande, in 18 ..... 63 cts
Mort (Le) au Purgatoire—Lectures instructives et consolantes suivies de pratiques de piété pour les morts, par le chan. ... Raton, in 18 ..... 20 cts
Une neuvaine de souvenirs et de prières pour les défunts, par le R. P. Gay, in 18 ..... 8 c
Petit manuel pour assister les mourants et les disposer à la mort, par le Rév. P. Boone, in 18 ..... 10 cts
Au revoir, ou la famille au ciel,—Consolations pour tous—par M. l'abbé Pieger, in-18 ..... 20 cts
Au ciel on se reconnaît—lettres de consolation écrites par le R. P. Blot, in-18 ..... 25 cts
Merveilles divines dans les âmes du Purgatoire ..., par un religieux trappiste, in-8 ..... 75 cts
La mort chrétienne ou moyen de s'assurer la grâce d'une bonne mort, par le R. P. Bellecius, in-32 ..... 65 cts
La vie après la mort, ou la vie future, par l'abbé M. Pieger, in-12 ..... 0 60
Mois des âmes du purgatoire, par Alfred Monnerot, in-8 ..... 0 50
Mois des âmes du purgatoire, par l'abbé Berthaux, in-18 ..... 0 35
Mois des âmes du purgatoire, par Francesco Vitali, in-8 ..... 0 20
Nouveau mois des âmes du purgatoire, par R. P. Gay, S. M. in-18 ..... 0 38
Nouveau Mois des Ames du purgatoire, par M. l'abbé Ant. Ricard, in-32 ..... 0 45
Les douleurs de la vie. La mort et le purgatoire, par l'abbé V. Postel, in-12 ..... $1 09
Le trésor du bien mourir—manuel de la sainte mort par un Père de la compagnie de Jésus in 18 ..... 30 cts
Petit Mois des âmes du purgatoire, tel qu'il se pratique à Rome ; 5c chacun, 40c la douzaine, $3.00 le cent.
Tous ces ouvrages franco par la poste.

En vente chez
CADIEUX & DEROME,
29 207, rue Notre-Dame, Montréal

CERTIFICAT

Saint-Luc, comté de Saint-Jean, 1881

Je, soussigné, connaissant monsieur Auguste Francis Cohette, apiculteur et fabricant de cierges, résidant à Saint Luc, comté de Saint-Jean, ... qu'il est à ma connaissance personnelle qu'il emploie dans la confection de ses cierges de la cire d'abeille pure et végétale. ... [illegible]

N. BARRET, Ptre, curé de St Luc

Les Sœurs de charite a l'armee d'Afrique

La Semaine d'Angers publie une intéressante communication de M. Léon Cosnier, ancien membre de la commission des hospices, sur l'arrivée des sœurs de charité à l'armée d'Afrique. Au moment où nos tristes démocrates laïcisent les hôpitaux en attendant qu'ils puissent laïciser jusqu'aux ambulances le récit touchant que M. Cosnier tient de la bouche même de l'illustre Lamoricière intéressera vivement nos lecteurs :

Après l'issue funeste du premier siège de Constantine, racontait le général, tout ne fut pas fini. La retraite, qui se fit changée en massacre dans le bataillon de Changarnier, nous conduisit à Bône. A l'abri des remparts, nous ne craignions plus les Arabes ; on n'en était pas plus solides. Toutes les méchancetés fondaient sur nous. Les meilleures troupes se démoralisaient, et les zouaves, jusqu'à mes pauvres zouaves, même sans blessures ni maladie apparente, la nostalgie les emportaient. Les français, surtout à l'étranger, sont plus sujets que tout autre peuple, à cette terrible contagion, contre laquelle la science n'a trouvé d'autre remède que le retour à l'air natal. Pour nos soldats c'était impossible de leur délivrer des congés.

Les docteurs se désespéraient. Chaque matin, à mon entrée à l'hôpital ou à l'ambulance annexée, c'étaient de nombreux décès. Je passais de lit en lit la revue des survivants, les prenant tantôt par la douceur, tantôt par la menace. J'épuisais tous les moyens pour les réconforter. Rien n'y faisait. Les moustaches grises comme les blancs-becs, les esprits forts comme les naïfs, ne savaient que balbutier d'une voix éteinte :

—Pardon, mon colonel, mais je sens que je suis f......, je ne reverrai pas la France ..... Ah ! si ma mère était là,.... et M. le curé !

Un jour, le général, n'y tenant plus, court à Alger et va trouver le gouverneur.

—Le général Clauzel passe pour dur à cuire continua le général, au fond il est facile de cœur. A ma peinture de la situation il hocha la tête et dit :

—C'est grave, c'est grave

—Donnez-moi des aumôniers

—Mais je n'en ai pas.

—Si vous en demandiez au ministre ?

Le ministre ! il s'en remettrait à l'intendance ; vous n'en auriez pas dans six mois. Une autre idée : Ecrivez à la reine tout de suite, là, sur cette table ; j'apostillerai votre lettre. Je ne sais si le procédé de guérison sera efficace ; il ne peut faire du mal. Demandez aussi des sœurs grises ; je les ai vues à l'œuvre dans nos hôpitaux militaires et ailleurs. En Allemagne, je les ai rencontrées plus d'une fois pansant nos blessés sous le feu de l'ennemi, et ne s'inquiétant pas plus des balles et des boulets que si elles étaient à la messe. Ce sont de nobles femmes, de fières débrouillardes. Les soldats les aiment ; elles en font tout ce qu'elles veulent, et s'entendent à merveille à préparer la besogne des curés.

Le maréchal n'est pas plus dévot que moi ; mais il est plein de bon sens. Une heure après, la lettre recommandée, signée et contresignée, était remise au commandant d'une corvette en partance.

—De retour à Bône, mes promesses rendirent un peu d'espoir à mes pauvres démoralisés. Toutefois, la mortalité ne diminuait guère. Je guettais fiévreusement l'arrivée des navires. Douze jours s'écoulèrent. Un matin, après une nuit mauvaise je sortais pour aller respirer un air un peu plus frais sur le quai, et en peu avec l'espoir de voir arriver un navire, lorsque je vis accourir le gardien du Sémaphore, prévenu de mon anxiété.

—Colonel, s'écria-t-il, un brick de guerre en vue ! il y a des religieuses.

A ces mots, sans perdre une minute, pendant qu'on portait l'ordre au patron de parer mon canot, je courus à la santé, car ce n'était alors fort difficile pour la libre entrée dans les ports de mer.

Mes huit matelots, l'aviron en l'air, attendaient. Je ne les laissai pas refroidir, nous volions d'un train de vapeur. En sautant sur le pont du brick, je dis :

—Allons, vite, mes sœurs, il y va de la vie de braves gens.

Elles étaient six, les chères femmes. Deux secondes après, elles revinrent, leur petit bagage à la main. La garde qui m'attendait leur présenta les armes. Le commandant les salua de son épée. L'équipage poussa trois hourrahs, et l'aspirant avait dégringolé l'échelle pour leur offrir la main, quelles étaient dans le canot, bien émues des honneurs qu'on leur rendait.

En débarquant, sans donner le temps de respirer, nous courûmes à l'ambulance. Les malades étaient prévenus de notre arrivée. Dès qu'ils aperçurent à la porte de la première salle la pointe des cornettes blanches, ce furent des acclamations des cris de joie qu'il faut avoir entendus et semblaient tous guéris.

A compter de l'apparition des sœurs, les décès s'arrêtèrent. Les aumôniers survinrent le lendemain. Huit jours après, les fiévreux étaient tous rentrés au corps, l'ambulance fermée, les blessés en voie de guérison ; il ne restait plus à l'hôpital que les amputés, presque tous en état d'être ramenés en France.

Ainsi parla le général Lamoricière et cependant il n'était point alors le fervent chrétien qu'il est devenu plus tard.

A tout homme de bonne foi qui lira ces lignes, à ceux à surtout que n'aveugle préjugés éloignent de la religion, on pose cette question : Croyez-vous qu'il soit possible de remplacer par des infirmières laïques, au chevet des malades ou près du lit des mourants, ces admirables femmes qui sauvèrent nos pauvres soldats d'Afrique, parce qu'elles les appelaient leurs mères et leurs sœurs ?

Musique et Pianos

Le petit *concert* que nous avions annoncé a eu lieu samedi après-midi dans la salle de pianos de la rue Saint Jacques. L'assistance était nombreuse et choisie. Melle Pauline Saxe a rempli, sur un gros Weber, un programme charmant, tiré de Beethoven, de Schubert, de Chopin, de Gotschalk, de Herz.

Melle Saxe est une pianiste distinguée qui connaît et observe parfaitement les règles de l'art. Il lui manque le sentiment, l'expression. D'après certaines données, cependant, on peut être artiste sans cela témoin, dans le violon, feu Vieuxtemps, sec et froid comme un bout de bois, mais correct, méthodique, jusqu'au raffinement.

C'est certainement un grand mérite que d'en être arrivé là. Il semble, toutefois, que ces mathématiciens de l'art, qui paraissent ignorer l'âme de la musique, feraient tout aussi bien de laisser à d'autres, plus susceptibles d'émotions, le soin d'interpréter des œuvres comme celles de Beethoven, de Schubert, ou encore de Mendelsohn. S'il ne s'agit que de garder la mesure et de bien observer les signes, une machine convenablement montée ferait tout aussi bien l'affaire.

Il est vrai qu'on avait surtout pour objet, samedi, de faire une réclame aux Webers. Le concert avait un caractère commercial bien marqué. Rien de plus légitime. Mais on aurait pu faire servir à cet objet un programme moins sentimental.

Melle Saxe, au reste, du moment qu'elle consentait à s'y prêter, était bien la personne qu'il fallait pour faire ressortir les qualités ou déguiser les défauts de ces lourds instruments. Elle est de première force, et doit faire un excellent professeur. Le fait qu'elle ne met pas d'expression dans son jeu ne saurait nuire à ses élèves, attendu que le sentiment en musique ne s'acquiert pas. C'est un don de l'âme et ceux qui l'ont reçu de la nature n'ont pas absolument besoin, pour le développer, de le rencontrer chez leurs professeurs.

GRANDE
OUVERTURE
DE L'ETABLISSEMENT
OU ON PEUT ACHETER DES
ARTICLES DE FANTAISIE
A MEILLEUR MACHÉ
Que dans toute autre maison en cette ville.
TOUS CES ARTICLES SE VENDENT
5 cts et 10 cts
DEUX PRIX SEULEMENT
FAITES NOUS UNE VISITE
DELANO & HEATH
305—Rue Notre-Dame—305
[Près de l'église Notre-Dame] 66im

SECHOIRS
Pour Rideaux en Dentelle,
Couteaux aux huîtres,
Sapolio pour nettoyer,
Couchettes anglaises en fer,
Coutellerie française,
PATIN EMPRESS
Le meilleur patin s'ajustant seul.
Vente en gros et en détail par
L. J. A. SURVEYER
Marchand de Ferronnerie
188, RUE NOTRE-DAME

P. CHARBONNEAU
14, rue Sainte Radégonde
(Ci-devant dela MAISON de M. ROUX, de New-York)
Vient d'ouvrir un établissement à l'adresse ci-dessus où il exécutera les commandes qui lui seront confiées pour fournir des meubles de toutes sortes.
M. CHARBONNEAU attire l'attention du public sur son nouveau genre de capitonner les meubles, et sur les meubles de M. FRENCH, fabriqués et rembourrés dans les derniers goûts qui sont à la mode à Paris, Londres et New-York.
Montréal, 19 novembre 1881. 61 im

F. RITCHOT
CARROSSIER
No 159½ No 159½
RUE SAINT ANTOINE
MONTREAL
Fait annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il a en main un grand assortiment de
COUPÉS,
COUPELETTES,
BAROUCHES,
ROCKAWAY,
VICTORIA,
PHAËTONS
Et toutes autres espèces de voitures d'été
Les SLEIGHS sont des mieux finis et ne le quels il n'offre ... pour l'élégance et le ... du public.

Les SACHETS HOLMAN
Agissent directement sur le système nerveux et la circulation.
Agissent sur le système nerveux et la circulation.
Sachet Holman pour la guérison des fièvres intermittentes, de la malaria et des affections de l'estomac. Prix, $2.50.
Sachet spécial de Holman pour la guérison des maladies chroniques. Prix $3.50
Ceinture de Holman pour la guérison de l'inflammation de la rate et des maladies ordinaires du foie et de l'estomac. Prix, $7.50.
Sachet Holman pour la guérison des maladies des enfants. Prix, $2.00.
Sachet Abdominal de Holman pour la guérison des maladies de l'utérus, des ovaires et de la vessie. Prix, $7.00.
Sachet Holman pour les maladies des rognons. Prix $2.50
Sachet Holman pour les affections de poitrine et des poumons. Prix, $3.50.
Emplâtres absorptives de Holman pour le corps, les meilleures qu'il y ait au monde, Poreuses à base de caoutchouc. Prix, 25c.
Emplâtres absorptives de Holman pour la transpiration des pieds, les maux de tête, et pour activer la circulation. Prix, 25c la paire.
Sel absorptif donnant des propriétés médécinales aux Bains. Pour rhumes, les rhumatismes et toutes les maladies qui demandent un traitement de cette nature. Très utile aussi pour un bain de pieds. Prix, 25 cts [en paquet d'une demi livre].
EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS
Expédiés franc de port par la malle, sur réception du prix. Le sel Absorptif ne peut être expédié par la malle ; il faut l'expédier par l'Express, aux frais de l'acheteur.
Méfiez-vous des contrefaçons et n'achetez pas ces Sachets qui ne se vendent que grâce à la réputation des véritables Sachets Holman. Assurez-vous si chaque Sachet porte le Timbre privé du Revenu de la Compagnie des Sachets Holman, ainsi que la marque de commerce ci-dessus, imprimée en vert.
Traités complets expédiés sur demande. S'adresser à la
HOLMAN PAD Co.,
No 55, Front Street East, Toronto.

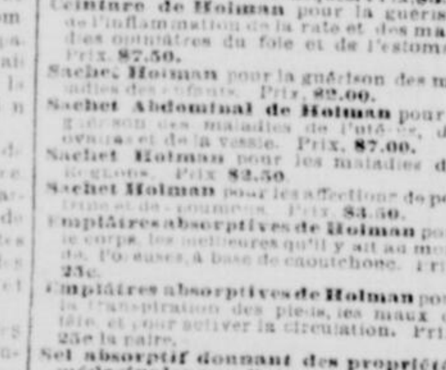

La LOTION PERSIENNE est la meilleure préparation connue jusqu'à présent contre le masque, les rousseurs, les boutons ou toutes autres maladies de la peau. Cette préparation ne contient rien qui soit injurieux à la peau, et pour cette raison est recommandée d'une manière spéciale comme devant servir d'eau de toilette.
Pas de boîte, ni de toilette bien garnie sans une bouteille de LOTION PERSIENNE.
En vente chez tous les pharmaciens
Seul agent pour le Canada
S. LACHANCE,
218, rue Sainte Catherine,
Montréal.
9a

SIROP DES ENFANTS
DU Dr CODERRE
Ce Sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.
Le Sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de familles pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.
Demandez le SIROP DU Dr CODERRE et n'en achetez point d'autre.
En vente par tout le Canada et aux Etats-Unis.
PRIX : 25 cts la bouteille
Seul propriétaire.
B. E. McGALE, Pharmacien,
301—rue Saint Joseph—301
9 Juillet MONTREAL 25—

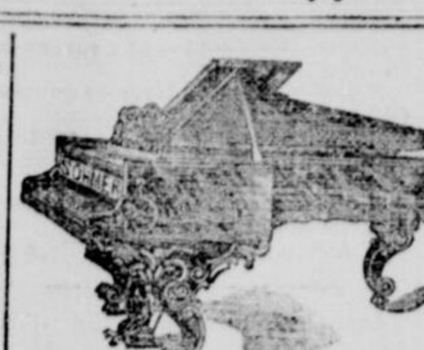
SOHMER
Premier Prix,
Diplôme d'Honneur,
Mention Honorable.
(Première médaille de mérite et diplôme d'honneur, exposition de Philadelphie, 1876)
Seuls agents en cette province :
LAVIGNE & LAJOIE
265, rue Notre-Dame, 265
MONTREAL
Lavigne & Lajoie ont de plus un assortiment de Pianos Goldsmith, Wheelock et autres manufactures de New-York, choisis chez les manufacturiers par M. Ernest Lavigne lui-même
Aussi : Pianos Chickering, Decker Bros., Metropolitan, etc., de seconde main.
Musique, Instruments, etc.
N. B.—Réparations et accord de pianos faits avec soin et diligence. 8a

PIANOS
ROSENKRANTZ
Le soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il a été nommé par M. ERNEST ROSENKRANTZ, de Dresde, Allemagne, seul agent en Canada pour la vente de ses célèbres pianos,
GRANDS, DEMI-GRANDS ET DROITS
qui jouissent de la meilleure réputation pour la solidité de leur construction, ainsi que pour la force, la douceur et la justesse de leur touche. Sa fabrique a été établie depuis 1797 et ses instruments ont remporté des prix partout où ils ont été exposés : à LEIPZIG, en 1810, à VIENNE en 1873, à SYDNEY en 1879, et à MELBOURNE en 1881, et ils sont expédiés dans les pays les plus chauds et les pays les plus froids, tels que la Russie, l'Australie, etc. Inutile d'en dire plus long sur leur mérite, tout ce que je désire c'est que les artistes, les professeurs, les amateurs et ceux qui désirent acheter des pianos, viennent les examiner et les éprouver.
CHARLES MARTIN
Seul agent pour le Canada
Salles de vente : Edifice de la Galerie des Arts
Coin de la rue Sainte Catherine et de la Place Phillips. 55 tm c

Pianos "Schomaker," droits et carrés
Avec cordes en fil d'or brevetées
Les soussignés ont maintenant en mains une grande quantité de ces PIANOS DE PREMIER ORDRE qu'ils offrent en vente. Ces magnifiques instruments ont remporté les
PRIX et DIPLOME d'HONNEUR
à l'exposition internationale de Philadelphie, en 1876, ayant obtenu 96 points sur un total possible de 96 points, LE PLUS GRAND HONNEUR dont aucune fabrique ait jamais été l'objet.
Chaque piano est d'un genre de construction supérieur, l'ouvrage est du plus beau fini et ces instruments sont garantis pour cinq ans.
ON OFFRE AUSSI EN VENTE
Plusieurs bons pianos d'occasion des fabriques "Chickering, "Berry," "Stoddart & Dunham" et Keanich & Back," qui seront vendus à grand sacrifice pour clore des comptes et consignations.
On prie les personnes qui désirent se procurer des pianos de nous faire une visite avant d'acheter ailleurs.
M. HICKS & Cie
SALLES DE VENTE :
430 et 432, rue Notre-Dame
17 juin 1881. 231

A VENDRE
Grand Avantage !
Des bons PIANOS de SECONDE MAIN les manufactures suivantes sont pris en échange pour les
NEW-YORK WEBER
SAVOIR :
HENRY F. MILLER, Boston
CHICKERING do
HALLET & DAVIS do
ERARD, Paris.
T. D. HOOD, Montréal.
M. C. VOGT & CO, Montréal.
S'adresser à la
New-York Piano Co
228, RUE SAINT JACQUES
22 Mars. 162

NOUVEAU TRIOMPHE
POUR
L'ORGUE DE BELL
L'ORGUE de la FABRIQUE DE BELL exposée par la
Compagnie de Pianos de New York
Agent pour la vente de cet instrument en cette province, a encore remporté le
PREMIER PRIX
à la dernière exposition de Montréal.
Cet orgue a aussi remporté le premier prix l'an dernier.
La Compagnie de Pianos de New-York offre actuellement en vente un grand nombre de ces magnifiques instruments
28 sept. 18

VENTE DE MUSIQUE
A BON MARCHÉ
6,000 morceaux
de musique en feuilles, vocale et instrumentale,
A UN CENTIN PAR PAGE
Nous vendons notre vieux stock pour faire place au nouveau.
Le lot comprend différentes formes de composition et tous les degrés difficiles.
DeZOUCHE & Cie,
10 a 233 rue Saint Jacques

BOLTON & SMITH
167, rue de la Montagne
MANUFACTURIERS
D'ORGUES POUR EGLISES
Avec cadres de toutes espèces d'architecture, avec combinaison de jeux, et depuis un jusqu'à trois rangs de clefs, du prix de $350 à montant.
On accorde et l'on répare les Orgues
A LA VILLE ET A LA CAMPAGNE
Ordres exécutés avec promptitude. On garantit satisfaction entière. 153 a

'Surprise Lighter'
Nouvelle invention très utile pour allumer les cigares, cigarettes, lampes, becs de gaz et pour d'autres fins. C'est l'article le plus en vogue qui ait jamais été offert en vente. IL N'OFFRE AUCUN DANGER. On peut s'en servir à la pluie ou au vent. Il durera de quatre à six mois.
En vente chez MM. A. Goldstein, B. Goldstein, A. Frazeau et les principaux débitants de tabac de cette ville.
Prix en détail, 50 cts.
Direction sur chaque appareil.
Escompte libéral aux agents. On demande des agents dans chaque ville et village du Canada. Correspondance échangée.
S'adresser à
A. FOREST,
54 um 3104, rue Sussex, Ottawa.

AVIS SPECIAL
Comme c'est la pratique chez les marchands qui vendent des cigares, d'essayer à faire accepter un article commun, pour 5 centins, quand le célèbre
CIGARE 'CABLE'
peut être obtenu pour le même prix dans tous les magasins, auberges et hôtels qui se contentent d'un profit raisonnable et honnête, alors même que vous avez demandé un "CABLE," n'en acceptez aucun autre et assurez-vous que ce soit le véritable article.
S. DAVIS & SON
54 et 56, rue McGIL

DENTAL PEARLINE
Préparation liquide odorante bien supérieure aux poudres dentifrices. Nettoie bien les dents, purifie la bouche, et embellit les gencives. 25 cts la bouteille.
En vente chez tous les pharmaciens.
SEUL FABRICANT :
HENRY R. GRAY
144, Rue Saint Laurent

DUFRESNE & JODOIN
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
EN GROS ET EN DÉTAIL
CLOS : 484 à 494, RUE SAINT JOSEPH
Coin Sud-Est de la rue Guy.
BUREAU, 496 RUE SAINT JOSEPH
Assortiment complet de Bois-franc, Pruche et Epinette. Aussi Bardeaux de toutes espèces, sciés et planés, Lattes, etc.
Le tout à prix réduits. 24a

A VENDRE
5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.
De toutes épaisseurs, largeurs et qualité préparés ou brut.
Lattes, Bardeaux sciés et fendus ; Colombages, Moulures, etc.
Au clos de
A. HURTEAU & FRERE,
No. 92, Rue Sanguinet,
Coin de la Rue Dorchester.

D. PARIZEAU
Marchand de bois de sciage en gros et en détail
Assortiment des plus complets. Prix le plus bas du marché.
No 430, rue Lagauchetière, côté Est de la rue Saint Laurent, rue Craig, coin de la rue Amherst, et sur les quais, en bas du marché Bonsecours.
Bureau principal : No 430, rue Lagauchetière, Montréal.

AVIS
M. O. DeBLOIS informe ses amis et le public que vu l'augmentation considérable de ses affaires, il s'est assuré le concours de M. F. Charpentier, avec qui il a formé une société sous la raison sociale de DeBLOIS & Charpentier.
N. B.—MM. DeBlois & Charpentier profitent de la circonstance pour offrir leurs sincères remerciements aux personnes qui les ont honorés de leur clientèle. Ils espèrent pouvoir mériter à l'avenir la continuation de leur bienveillant patronage.
DeBlois & Charpentier
FABRICANTS DE
Dalles, Dalots et Corniches en tôle galvanisée, couvertures en ardoise et métaux, etc., etc.
OUVRAGES EN PLOMB,
GAZ et FOURNAISES
Toutes réparations exécutées promptement et à bon marché.
BUREAU :
280, Rue SAINT LAURENT
Atelier : 207½, rue Saint-Charles Borromée

Réparations de Maisons
MM. LAVOIE & LEFEBVRE
Peintres de maisons et d'enseignes, imitateurs, tapissiers, blanchisseurs, etc., sont prêts à faire des travaux de premier classe, à
25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs,
En exécutant l'ouvrage eux-mêmes, ils peuvent garantir pleine satisfaction.
Une visite est respectueusement sollicitée au No. 186, rue Saint Laurent, près de la rue Dorchester, et 500, rue Mignonne.
Spécialité : Posage de nouveau papier-tenture.
10 mars. aa—131

CHRISTOPHER SONNE
FABRICANT DE VOILES
Etant DÉMÉNAGÉ dans un local plus commode,
No 5, RUE SAINT PIERRE
PRÈS DU QUAI ALLAN,
recevra des commandes pour la confection de tentes de toutes sortes, auvents, stores, abris, sacs à grain, couvertes pour chevaux et voitures (à vendre ou à louer). Toutes commandes exécutées aux plus bas prix.

JAMES H. MICHAUD & CIE
AGENTS DE CHANGE
117, rue Saint Francois-Xavier
MONTREAL
Achètent et vendent toutes les valeurs qui se vendent à la BOURSE DE NEW-YORK sur une marge de 2 ou plus pour cent, suivant le pair. Commission régulière de 1-8 pour cent pour acheter et 1-8 pour vendre ; 1-16 de un pour cent en sus sur tous comptes réglés dans 90 jours. Aucun intérêt exigé pour garder les valeurs aussi longtemps qu'on le désire.
Sur des lots moindres que 25 parts, 5 pour cent de marge. OPERATIONS sur le marché de Chicago à des conditions également favorables.
Instructions reçues, limitant la responsabilité des clients au montant de la marge.
On demande à correspondre avec des spéculateurs résidant en dehors de la ville. Les ordres transmis par la malle ou le télégraphe exécutés promptement. 38 tm

Manufacture de Cierges de A. F. Collette
Saint-Luc, près de Saint-Jean
Depuis plusieurs années, cette manufacture est avantageusement connue du commerce et du clergé. M. Collette se fait un devoir de se soumettre aux ordonnances de N. S. les évêques, en ne mettant en vente que des cierges tels qu'exigés par l'Ordinaire. M. Collette est un apiculteur distingué et propriétaire d'un immense rucher, comprenant audelà de 800 ruches cet homme industrieux et intelligent a réussi d'une manière admirable dans cette spécialité et les jurés des expositions de 1871-72 73 lui ont rendu un hommage bien mérité en lui décernant trois premiers prix.
Pour plus amples détails, s'adresser à A. F. COLLETTE & Cie, Saint-Luc, comté de Saint-Jean. 180 a a

EN VENTE
Le "Journal quotidien pour 1882" [Diary] en différents formats à l'usage des banques, maisons commerciales, bureaux, etc., ainsi qu'un assortiment complet de fournitures de bureau, chez
AKERMAN, FORTIER & Cie
Papetiers-imprimeurs, fabricants de livres blancs sur commande, etc.
256 et 258, rue Saint Jacques, Montréal
-deCi-vant J. SUTHERLAND] 288

HENRY BIRKS & Co
BIJOUTIERS, ETC
FONT une SPÉCIALITE des MONTRES
Montres Waltham de tous les genres.
Ces messieurs sont les seuls agents pour les célèbres
Montres de Ulysse NARDIN
qui sont sans égales pour garder le temps exactement.
Diamants de la plus belle eau enchassés dans des bagues, des pendants d'oreilles, des breloques, etc., dans le dernier goût.
222, RUE SAINT JACQUES
4 juillet—a c 241

Montres ! Montres !
P. W. WOOD
254, RUE SAINT JACQUES
[2ème porte à l'ouest de l'hôtel Ottawa]
Très bonnes MONTRES EN ARGENT, pour jeunes garçons, $8.00.
Très bonnes MONTRES EN ARGENT, ... de tout genre, depuis $15 jusqu'à ... 281 c a

S MEYERS
M. MEYERS continuera à tenir son magasin, No 225, rue McGill, et aura toujours en mains un riche assortiment de montres en or pour dames, de $10 à $25 — $10 à $20 ; Montres Waltham, $15 à $30 ; bagues avec diamants, chaînes, $15 et au-dessus. 198

J. H. WALKER
GRAVEUR SUR BOIS,
Démenagera le 1er Mai
DE LA COTE SAINT LAMBERT
AU No 126, RUE SAINT-JACQUES
(En face du Bureau de Poste)

TABLE A REPASSER
— DE —
DUVAL
BREVETÉE EN 1878
A remporté un diplôme et premier prix extra à
L'EXPOSITION PROVINCIALE
Qui a eu lieu à Montréal en 1881
Et a été admirée par toutes les dames qui l'ont examinée.
C'est une des inventions les plus simples et les plus utiles qui aient jamais été offertes au public et elle est indispensable dans toutes les familles où le repassage se fait à domicile. Avec cette table on fait l'ouvrage plus promptement et plus à l'aise. Les supports sont disposés de telle façon que les robes, jupons, etc., peuvent être ajoutés à une extrémité, tandis qu'on peut ajuster parfaitement une chemise d'homme à l'autre extrémité, la plus large ; et avec cette table on peut repasser tout le linge de famille. Lorsqu'on ne s'en sert pas on peut la ployer et la remettre à sa place en un instant. Pendant les chaleurs le repassage peut se faire en dehors de la cuisine.
Elle est d'un prix modique, utile et durable, et pour ces raisons devrait être en usage dans toutes les familles.
ON DEMANDE des agents dans toutes les parties du pays. S'adresser à
A. CONVERSE,
38 tm c No 570, rue Craig.

APPAREILS
Pour la fabrication du
SIROP DE SORGHO
Pour le Sirop :
Presses à trois cylindres,
Engins à scie économique,
Cuves à défécation
Cuves de repos,
Evaporateurs,
Thermomètres,
Aréomètres, etc.
Pour la fabrication du sucre :
Appareils à cuire dans le vide,
Tours à cristallisation,
Malaxeurs,
Centrifuges, etc
Fabriquant nous-mêmes le sirop et le sucre de sorgho sur une grande échelle, nous sommes en état de fournir tous les renseignements possibles concernant cette nouvelle industrie. Circulaires envoyées gratis sur demande.
S. MANNY.
Beauharnois, 27 Mai 1881.—am c

L'ÉLECTRICITE, C'EST LA VIE
APPAREIL CURATIF DE NORMAN
Pour le soulagement et la guérison des maladies de la moelle épinière, des nerfs, du foie, des reins, des poumons et de l'estomac, des attaques de paralysie, de la débilité, la goutte, le rhumatisme, la névralgie, la bronchite, l'asthme, etc.
Le soussigné ayant été nommé agent pour la vente de ces appareils précieux, sera heureux d'adresser des pamphlets qui en donnent la description à quiconque lui en fera la demande.
Ces appareils seront expédiés par la malle ou l'express, franc de port, sur demande.
J. A. HARTE, Pharmacien.
"Glasgow Drug Hall"
263 400, rue Notre-Dame

"THE COOK'S FRIEND"
POUDRE A PATE
Doit être la meilleure en usage et ce pour les raisons suivantes :
1o. Les matières qui entrent dans sa composition sont essentiellement salubres, ainsi absence complète d'alun et de toute autre substance injurieuse ou inutile.
2o. Elle contient plus de qualité pour faire lever la pâte malgré la modicité de ses prix que toute autre poudre de même nature qui se vend sur le marché.
3o. Sa qualité est toujours la même et personne n'a formulé encore une plainte contre cette préparation.
Demandez le "COOK'S FRIEND" et défiez-vous des imitations qui portent un nom semblable.
En vente en détail chez tous les épiciers.
20 juillet 1881. 257 a

1881 EXPOSITION 1881
PREMIER PRIX
Bières et Porters
Nous avons obtenu de nouveau le PREMIER PRIX pour nos bières et porters qui n'ont besoin que d'être connus pour devenir les plus populaires sur le marché.
L'augmentation considérable des ventes prouve clairement qu'on sait les apprécier.
THE MONTREAL BREWING Co.,
10 à 20, rue Jacques-Cartier
On paie les plus hauts prix pour l'orge et le houblon. 15a

ALLUMETTES
SANS PAREILLES
DE
E. B. EDDY
Allumettes souffrées ou de Salon
Les premières sont préparées comme les "Telegraph," les "Telephone" et les "Ruby," en 100s, 200s et 300s.
Aussi des allumettes de salon sans souffre, des allumettes de salon "Lion," en 20s et 30s, préparées spécialement pour l'usage des familles.
Ces allumettes sont garanties être sans égales.
H. A. NELSON & FILS
21 sm AGENTS DE GROS

THE PORTLAND
KEROSENE OIL Co
COULEUR D'EAU
LIGONIA et de CRISTAL
Non surpassées pour épreuve à une forte chaleur, pour sa pureté et le brillant de sa lumière. Ne produisant pas de fumée, pas d'odeur et n'est pas explosible. Elle est employée, à l'exclusion de toutes autres, par la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc et la Compagnie de Navigation ...
En vente chez tous les épiciers de première classe et les marchands d'huiles, et en gros chez
John Rhynas
No 431 RUE SAINT PAUL

VASELINE
EMOLLIENT NATUREL
Moins dispendieuse et préférable à la glycerine pour guérir les gerçures ou rendre la peau plus douce
PREPARATIONS DE VASELINE pour les maux de gorge ou la toux.
PATE DE VASELINE pour les chaussures, à l'épreuve de l'eau. On peut citer les chaussures avec du cirage ou du noir aussitôt après avoir appliqué cette pâte. En vente chez tous les pharmaciens.
HUILE DE PETROLE AMERICAINE de première qualité, provenant de la fabrication de la vaseline avec du pétrole de premier choix, non raffiné, à vendre à bon marché à la
Cheseborough Manufacturing Co.
246, RUE NOTRE-DAME
18 tm c

LARDINE
HUILES POUR LES MACHINES
McCOLL FRERES & CIE
TORONTO
Ont obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition industrielle de Toronto, 1881
Médaille d'or à l'Exposition Provinciale de Hamilton, 1880.
Médaille d'argent à l'Exposition du Canada à Ottawa, 1879.
Les visiteurs à l'exposition provinciale à Montréal, peuvent constater par eux-mêmes l'excellence de ces huiles, dont on se sert pour la machinerie des différents départements et qui sont exposées dans le bâtiment principal
Visitez-les et demandez les prix, etc. 8

PREMIER PRIX
Diplôme et Prix d'Honneur à l'Exposition de 1881
The LADIES BLACKING
Cirage pour chaussures de Dames
Donnant un lustre magnifique et durable aux chaussures de kid pour dames et enfants. Il ne contient aucune substance qui puisse endommager le cuir ; au contraire, il l'assouplit et conserve son lustre et ne tache pas le linge le plus fin.
FOGARTY & FRERE
Coin des rues
Saint Laurent et Sainte Catherine
MONTREAL
Seuls propriétaires pour le Canada et l'... Provinces.
Détaillé partout à 25c la bouteille. 16

MM. J. Bte MANTHA et Cie
Nos 10 et 12,
RUE SAINT CHARLES BORROMÉE
L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU,
Sont heureux d'annoncer à leurs amis et au public en général que leur moulin est maintenant en pleine opération et qu'ils sont prêts à préparer le bois soit blanchir, embouveter, scier à la scie ronde ou à l'échasse, et qu'ils se chargent de faire toute espèce de menuiserie, tels que portes, chassis, lucarnes, portiques, etc., etc.
Leurs prix sont des plus modérés et l'ouvrage des mieux faits.
J. B. MANTHA. T. PRÉFONTAINE,
Ci-devant chez MM. Paquet et Robert. Fournisseurs 181 a

O. DESJARDINS & Cie, fabricants de tuyaux d'églises d'un nouveau système principalement pour les églises de campagne propre au chauffage du plus grand édifice. Cet appareil chauffe avec une grande économie, est garanti pour 30 à 40 ans et est en même temps un magnifique ornement. Nous avons une tôle importée expressément et qui ne se trouve pas ailleurs à Montréal. Toute commande exécutée promptement.
O. DESJARDINS & Cie,
No 56, rue Saint André,
43 dm Village Saint-Gabriel.

DOGHERTY FRERES
MEUBLIERS ET REMBOURRURS
199
RUELLE DES FORTIFICATIONS
Que les personnes qui vont à l'exposition n'oublient pas d'examiner la
COUCHETTE PLIANTE
METROPOLITAINE
L'invention la plus ingénieuse qu'il y ait sur le terrain.
Meubles élégants, genres "Queen Anne," "Eastlake," "Gothique" et autres genres, fabriqués sur commande.
Dessins et évaluation du coût de la fabrication fournis sur demande. 10ac

FOURNEAUX
EN FER FORGÉ
AVEC GRILS AMÉLIORÉS
Ces fourneaux sont fabriqués dans mes ateliers et je puis garantir qu'ils donneront satisfaction.
272a W. CLENDINNENG.

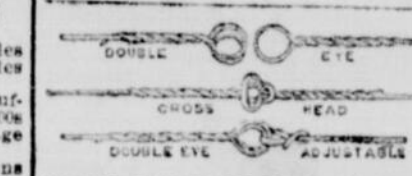

LIENS POUR LE FOIN EN BALLE
BREVETÉS
COOPER, FAIRMAN & CIE
Fabricants de Montréal
Nous manufacturons actuellement des liens avec les attaches indiquées plus haut et faits du meilleur fil d'acier, importé spécialement dans ce but.
Demandez des circulaires. 37 sm AC

NOUVELLE INVENTION
Couverture de Voiture Brevetée
DE DANSEREAU
manufacturée et brevetée par
PIERRE DANSEREAU, CARROSSIER
219 et 221, rue Craig, Montréal
Cette nouvelle couverture de voiture a été brevetée en Canada le 7 mai 1881, et aux Etats-Unis le 5 juillet 1881 et a obtenu le premier prix et diplôme à l'exposition de 1881
Cette couverture est d'un genre nouveau, et possède les avantages suivants sur les couvertures ordinaires :
On peut l'adapter à n'importe quelle espèce de voitures, tels que carrosses, buggies, phaëtons et sleighs.
Elle est construite toute en bois et de manière à s'ouvrir et à se fermer comme celle en cuir. Elle est plus durable que les couvertures en cuir ou en drap qui se brisent et se fendent en fort peu de temps, exposent toutes les côtés, donnant à la voiture une apparence malpropre et usée. De plus, le froid qui, en hiver, fait généralement fendre le cuir, n'a aucun effet sur cette couverture brevetée, à laquelle on peut toujours donner l'apparence du neuf en la vernissant avec de la peinture ou avec du vernis, ce qui l'empêche de s'user pendant longtemps.
Cette couverture peut être munie de glaces tout autour qui éclairent parfaitement l'intérieur de la voiture et surtout préservent du froid en hiver. Qu'elle soit adaptée aux voitures d'hiver ou d'été, on l'ouvre ou on la ferme aisément, sans courir le risque de briser ces glaces, comme cela arrivent souvent par rapport aux autres couvertures.
Cette couverture est certainement celle que l'on peut acheter à meilleur marché. En en faisant usage pendant l'hiver, on se dispense de fourrures. Sous ce rapport, elle offre beaucoup d'avantages, vû que le manufacturier n'a pas besoin d'acheter des cuirs couteux, ni de consacrer trop de temps préjeux à la fabrication
Enfin, on l'adapte aux voitures d'hiver, avec glaces ouvertes ou fermées, de même qu'on l'adapte aux voitures d'été.
Tous les carrossiers de Montréal qui ont examiné cette couverture de voiture en font les plus grands éloges, comme on peut en juger par la lettre suivante :
P. DANSEREAU, écr.
Nous, soussignés, ayant examiné votre couverture de voiture, certifions avec plaisir qu'elle est économique et durable et nous espérons qu'elle remplacera celles dont on a fait usage jusqu'à présent.
Signé N. & A. C. LARIVIERE.
" BRUNO LEDOUX.
" F. RITCHOT.
" JULES LAJEUNESSE.

MOUCHES A PATATES
Assurez votre récolte de patates en employant le plus pur Vert de Paris.
ELLEBORE
Détruisez toutes les chenilles sur les Groseilliers en employant le pur Ellebore blanc. En vente chez
G. L. WIGHT, Pharmacien,
Coin des rues Saint Joseph et
207 a Richmond.

TORDEUSE ! TORDEUSE ! TORDEUSE !
La meilleure place pour acheter une tordeuse neuve est à la Compagnie des Tordeuses Canadiennes. C'est aussi la l'endroit le plus propice pour y faire faire le réparage des machines à tordre. Tout est de meilleure qualité et les prix sont raisonnables. La Compagnie des Tordeuses Canadiennes se trouve au No 31, rue Bonaventure, Montréal. — J. KIMBALL, Gérant.
N. B.—Les cultivateurs devraient s'adresser à cet établissement pour acheter ou faire réparer leurs tordeuses. 257 a A C

A. SICOTTE
Ferblantier
et
Plombier
Et ouvrier dans les Appareils à Gaz,
Poseur de FOURNAISES à air chaud, BAIGNOIRES, de PRIVÉS, et conveur en fer blanc.
Tôle galvanisée, conducteurs tuyaux métalliques.
331, RUE ST. LAURENT MONTREAL

Courroies en Cuir
CHIPMAN, RENAUD & CIE
FABRICANTS DE
Courroies en cuir, boyaux à incendies, cuir troué, etc.
124 ET 126, RUE QUEEN, Montréal

GRAND TRIOMPHE
Le CONSOMMATEUR ... FUMEE de McWilliams ... est en usage depuis ... maines chez MM. ... Frères, fabricants de ... res, ainsi que dans l'établissement de lithographie de Burland et Cie, rue B... donne en ces deux ... non-seulement une entière satisfaction comme consommateur parfait, mais épargne aussi beaucoup de combustible — proportion évaluée de 15 à 30 pour cent. Dans quelques jours, de plus amples détails seront donnés sur cette recommandable invention.
Les ordres devront être adressés à
JOHN A. RAFTER
305, Rue Notre-Dame
Avril 1881

CHEZ
J. W. ROBERTS
No 46, Rue Bonaventure,
[Presque vis-à-vis l'imprimerie ...]
Vous pouvez acheter des harnais de toutes descriptions — faits à ordre — et, élégamment confectionnés. ... mains plusieurs harnais légers à ... prix ; aussi des harnais ... faire une longue suite. Prix modérés ... nez nous voir avant d'acheter ailleurs.

C. CAMPBELL
Machiniste Général et Fabricant ...
SPÉCIALITÉ :
Presses à imprimer — ... faits sur commande
M. Campbell a un assortiment ... de poulies et d'arbres de couche ... ordres ; ainsi que des de ... tion et des couteaux qu'il ... mande. Les ordres pour ... tout genre sont exécutés avec promptitude.
85, RUELLE FORTIFICATIONS
146 a MONTRÉAL

Wm HUDSON & ...
Fabricants d'appareils les plus perfectionnés
POUR LE
CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET A L'EAU CHAUDE
Des Maisons,
Magasins,
Ateliers,
Ecoles,
Eglises
Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz, etc., etc.
95, rue Saint Pierre
MONTREAL

UN ETABLISSEMENT CANADIEN
FONDERIE CLENDINNENG
4,000 tonnes de fer fabriquées l'année dernière.
90 tonnes fabriquées chaque semaine
220 hommes employés ... par M. Clendinneng. C'est certainement la plus grande fonderie du Canada.
Ouvrages légers et considérables sur ordre.

EMPIRE WORKS
C. B. Mahon & Co
FABRICANTS D'INSTRUMENTS ARATOIRES
Sollicitent vos ordres pour la ... toutes sortes d'instruments ... poids.
Moulages faits chaque jour. ... fourneaux en opération
27 — Rue Dalhousie —
MONTREAL

USINES METALLURGIQUES du CANADA
177, rue Craig
Plombier, ajusteur d'appareils à engins et pour le gaz, machiniste exécuteur d'ouvrages en cuivre et en fer.
Fabricant d'appareils calorifiques à eau chaude et à la vapeur, et de toutes sortes d'ouvrages en cuivre pour brasseries et vapeurs. Jauges à vapeur réparées et vérifiées.
JAMES MATTINSON,
184 a MONTREAL

ALIMENTATEURS DE CHAUDIERES
Nous manufacturons actuellement des alimentateurs des modèles ... suivants et qui n'ont jamais été ...
Ces alimentateurs peuvent servir à fournir l'eau aux chaudières à vapeur de toute description :
ALIMENTATEURS DE FRIEDMAN,
ALIMENTATEURS DE SELLERS
Le travail de ces machines ne peut être surpassé en perfection, et on garantit qu'elles donneront satisfaction.
Elles se vendent à des prix extrêmement réduits.
Ces alimentateurs et tuyaux d'échappement ne sont pas les seuls appareils fabriqués par la maison.
Robt. Mitchell & Co,
Fabricants d'ouvrages en cuivre
142 — RUE SAINT PIERRE — 142
(Coin de la rue Craig)

J. W. PATERSON & Co
Fabriquants et Trafiquants
DE TOUTE SORTE DE
MATERIEL POUR TOITURES
Feutre goudronné.
Toile Goudronnée.
Ciment.
Goudron.
Gravois pour toitures et allées,
Résine, Poix, Bitume et Etoupe
Toute commande promptement remplie au
No. 47, rue Murray
MONTREAL

Fonderie de l'Aigle
(EAGLE FOUNDRY)
GEORGE BRUSH,
14 et 34, rues King et Queen Montréal
Fabricant d'engins à vapeur, bouilloires, élévateurs, pompes à vapeur, scies circulaires, machines à broyer l'écorce, machines à faire du bardeau, pompes turbines, appareils de tous genres pour moulins, arbres de couche, crochets et poulies, élévateurs pour entrepôts, fonctionnant à la main ou par force motrice artificielle, etc.
Agent pour le régulateur des engins à vapeur de "Water" et des pompes centrifuges de "Heald & Sisco."